Quatre-vingt-quatrième année. — N° 27. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 31 Janvier 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Éditiou des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant affectation aux sections et mise en congé des élèves de la promotion de l'école nationale d'administration issue des concours d'octobre 1951 et rattachement d'élèves à cette promotion (p. 1299).

Vice-présidence du conseil.
Ministère d'Etat.

Arrêté du 30 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du vice-président du conseil, ministre d'Etat (p. 1300).

Ministères d'Etat.

Arrêté du 29 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet d'un ministre d'Etat (p. 1300).

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret du 25 janvier 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1300).

Ministère de la justice.

Décrets du 29 janvier 1952 portant attributions de fonctions (magistrature) (p. 1301).

Décrets du 29 janvier 1952 portant attribution de fonctions et acceptation de démission (juges de paix) (p. 1301).

Décret du 29 janvier 1952 rapportant les dispositions d'un précédent décret portant nomination d'un juge suppléant (p. 1301).

Décret du 29 janvier 1952 portant nomination d'un suppléant de juge cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar (p. 1302).

Décret du 29 janvier 1952 portant mutation d'un greffier (p. 1302).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 23 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat (p. 1301).

Décrets du 29 janvier 1952 portant promotions, nomination et mise en disponibilité (contrôleurs civils) (p. 1301).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 29 janvier 1952 approuvant la vente par l'Etat d'un terrain domanial situé au douar Guercha, commune mixte de Frenda (département d'Oran) (p. 1302).

Décret du 30 janvier 1952 portant homologation de décisions adoptées par l'Assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de novembre-décembre 1951 (p. 1302).

Arrêté du 24 janvier 1952 portant modification à l'arrêté du 18 novembre 1947 fixant la composition et le fonctionnement du conseil national des services publics départementaux et communaux (p. 1302).

Arrêtés portant promotions, nomination, attributions de fonctions, mutations, mises en position de congé, admission à la retraite, rapportant ou modifiant les dispositions de précédents arrêtés et conférant l'honorariat (sûreté nationale) (p. 1302).

Ministère de la défense nationale.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 1303).

Décret portant nomination, promotion et régularisation de situation (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 1304).

Arrêté du 7 janvier 1952 portant remise de débet (p. 1304).

Arrêté portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à l'air (rectificatif) (p. 1304).

Arrêté portant titularisations (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 1304).

Arrêté portant mise en position de mission hors cadres (armée de l'air, active) (p. 1304).

Décision portant nominations dans le corps des sous-officiers (armée de l'air, réserve) (p. 1304).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décret n° 52-114 du 30 janvier 1952 portant transfert de crédits au titre du budget de la défense nationale pour l'exercice 1951 (p. 1306).

Décret n° 52-41 portant transfert d'autorisations de programme et de crédits de payement au titre du budget de la défense nationale pour l'exercice 1951 (rectificatif) (p. 1307).

Arrêté du 19 janvier 1952 portant réorganisation de la régie d'avances de la direction générale des prix et du contrôle économique (service du contrôle économique) (p. 1307).

Arrêté du 29 janvier 1952 fixant les cours moyens de certaines eaux-de-vie pendant le quatrième trimestre 1951 et les nouveaux taux de la redevance prévue à l'article 384 du code général des impôts (p. 1307).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 30 janvier 1952 portant nomination de professeurs titulaires (enseignement supérieur) (p. 1305).

Arrêté du 15 janvier 1952 modifiant l'arrêté du 17 septembre 1951 portant institution d'un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (p. 1305).

Arrêtés du 16 janvier 1952 instituant une commission du français élémentaire et chargeant de mission, sous le contrôle de cette commission, un professeur de l'enseignement supérieur (p. 1305).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêtés du 29 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat et délégations de signature (p. 1305).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 30 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics (p. 1307).

Décrets du 25 janvier 1952 portant nomination, cessation de fonctions de directeurs du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme et conférant l'honorariat (p. 1308).

Arrêtés portant attributions de fonctions (ponts et chaussées) (p. 1308).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décret n° 52-115 du 30 janvier 1952 autorisant des changements de raison sociale et portant transfert d'autorisation spéciale d'importation de produits dérivés du pétrole (p. 1308).

Arrêtés du 28 janvier 1952 prorogeant la validité d'un permis d'exploitation de mines et rejet d'une demande de prorogation (p. 1309).

Arrêté du 28 janvier 1952 portant délégation de pouvoirs (p. 1309).

Arrêté du 29 janvier 1952 portant délégation de signature (p. 1309).

Arrêté agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (rectificatif) (p. 1309).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 52-65 portant transformation d'emplois à l'administration centrale du ministère de l'agriculture (rectificatif) (p. 1309).

Décret n° 52-94 portant règlement d'administration publique fixant certaines règles statutaires relatives au corps des chefs de travaux des écoles nationales vétérinaires (rectificatif) (p. 1309).

Arrêté du 30 décembre 1951 relatif à l'application à l'administration centrale de l'agriculture des dispositions du décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales (p. 1309).

Arrêté du 4 janvier 1952 fixant le budget initial de la caisse nationale de crédit agricole pour l'exercice 1952 (p. 1310).

Arrêtés portant promotions et admissions à la retraite (administration centrale et eaux et forêts) (p. 1310).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 22 janvier 1952 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer (p. 1310).

Arrêté du 17 janvier 1952 relatif à la rémunération de l'agent comptable de l'office de la recherche scientifique outre-mer (p. 1310).

Tableau d'avancement du personnel des bureaux des secrétariats généraux (p. 1310).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 28 janvier 1952 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 1309).

Arrêté approuvant le règlement du régime de prévoyance et des modifications aux statuts de la caisse métropolitaine de retraites par répartition des travailleurs métropolitains expatriés (rectificatif) (p. 1309).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 30 janvier 1952 portant délégations de signature (p. 1310).

Arrêté du 7 janvier 1952 portant admission d'une société coopérative au bénéfice de la législation sur les habitations à loyer modéré (p. 1311).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés du 25 janvier 1952 portant délégations de signature (p. 1311).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 22 janvier 1952 autorisant l'installation de pompes à fourreau, le recaptage et le comblement de diverses sources d'eaux minérales (p. 1312).

Arrêté portant nomination (sanatoriums) (p. 1312).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 1312).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commission et de bureau. — Réunions de commissions (p. 1313).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions des 29 et 30 janvier 1952. — Convocations de commissions (p. 1314).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays (p. 1315).

Avis aux importateurs d'abricots secs originaires et en provenance d'Espagne (p. 1315).

Avis aux importateurs de poissons de mer frais et congelés d'origine et en provenance d'Islande (p. 1315).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Pérou (p. 1316).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Portugal (p. 1316).

Avis aux importateurs de biens non essentiels originaires et en provenance du Royaume-Uni (p. 1316).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Yemen (p. 1318).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone internationale de Tanger (p. 1318).

Avis aux importateurs de grumes et sciages originaires et en provenance de la zone dollar (p. 1318).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar (p. 1318).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie (rectificatif) (p. 1318).

Avis aux importateurs de céréales de semences originaires et en provenance de Hollande (modificatif) (p. 1319).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Liban (rectificatif) (p. 1319).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Syrie (rectificatif) (p. 1319).

Statistique mensuelle des vins (décembre 1951) (rectificatif) (p. 1319).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'une annexe à la convention collective nationale de travail concernant l'industrie des textiles artificiels (p. 1319).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux du département de l'Aveyron (p. 1319).

Annonces (p. 1320).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuilles 7 et 8 (session de 1951) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Affectation aux sections et mise en congé des élèves de la promotion de l'école nationale d'administration issue des concours d'octobre 1951 et rattachement des élèves à cette promotion.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 modifiée, relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile, ensemble le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de ladite ordonnance;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté du 30 janvier 1951 fixant les conditions générales de l'organisation des concours d'entrée à l'école nationale d'administration du 1er octobre 1951;

Vu l'arrêté du 27 juillet 1951 portant fixation du nombre de places mises au concours d'entrée à l'école nationale d'administration du 1er octobre 1951 et la répartition de ces places;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1951 fixant la liste des candidats admis à l'école nationale d'administration au titre du premier et du second concours du 1er octobre 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Les affectations suivantes aux sections de l'école sont prononcées au titre du premier concours:

Section « Administration générale ».

MM.

Benard (Pierre).
Gayet (Alain).
Gosselin (Charles).
Gournay (Bernard).
Hely (Jean).
Lenoir (René).
Luhan (Joseph).
Martin (Ivan).
Maugars (Marc).
Paillet (Georges).
Perier (Jean).
Pouget (Jean).
Reymond (François).
Riolacci (Jean).
Rougevin-Baville (Michel).
Toutain (Jacques).

Section « Economique et financière ».

MM.

Allain (Serge).
Balaresque (Bertrand).
Barthelemy (Serge).
Bernard (Raymond).
Blanc (Laurent).
Blanc (Pierre).
Boutet (Jacques).
Brac de La Perrière (Gilles).
Caradet (Maurice).
Caries (François).
Cazes (Bernard).
Combarnous (Michel).
Dangeard (Alain).
Delamare (André).
Delorme (Guy).
Denis (Bernard).
Dupont (Jacques).
Esperou (Robert).
Fourcade (Jean-Pierre).
Fradin de La Renaudière (Xavier).
Friedmann (Jacques).
Le Gardeur de Tilly (Jacques).
Hedreul (Michel).
Lagache (Michel).
Languepin (Claude).
Lathière (Bernard).
Leonard (Pierre).
Lewandowski (Dominique).
Maisy (Hugues).
Mangenot (Michel).
Massiani (Jean).
Masson (Gilbert).
Menier (Jacques).
Mettas (Jean-Pierre).
Mirat (Bernard).
Pastureau (Raymond).
Pietra (Claude).
Rigaud (Jacques).
Robert (Jean).
De La Rosière de Champfeu (congé).
Thomas (René).
Toulemon (Robert).
Trape (Claude).
Vidal (Guy).

Administration sociale.

MM.

Delamare (Charles) (congé).
Depardon (Jacques).
Grandjean (Pierre).
Jacques (Yves) (congé).
Joffroy (Claude).
Mamert (Jean) (congé).
Schneider (Henry).
Sibileau (Joël) (congé).

Affaires extérieures.

MM. Noiville (Jean), Richard (Jean), de Saint Legier de La Sausaye.

Art. 2. — Les affectations suivantes aux sections sont prononcées au titre du second concours:

Administration générale.

MM.

Albafouille (François).
Amestoy (Georges).
Beaucarne (Anthime).
Bernard de Pelagey (Henri).
Busnel (Jean).
Cerez (Jean).
Delbeque (Jean-Marie).
Dupont (Jacques).
François (André).
Humbert (Pierre).
Lambertin (Jean).
Prugnaud (André).
Rousseau (Pierre).
Sanviti (Noël).
Mlle Thoury (Simone).
Vincelot (Georges).

Administration « Economique et financière ».

MM.

Baron (Robert).
Baudoin (Jacques).
Bayol (Gaston).
Berland (Robert).
Bersot (Louis).
Bescond (Jean).
Commeau (Francis).
Duffour (Pierre).
Durand (Daniel).
Durand (Henri).
Guenanff (Maurice).
Hauswirth (Michel).
Lachaud (Pierre).
Lepatre (Francis).
Lesne (Henri).
Linard (Pierre).
Martin (Jean).
May (Michel).
Mialet (Jean).
Michaut (Edouard).
Mornet (Robert).
Rivoal (Pierre).
Rousseau (Yves).
Mlle Rozes (Huguette).
Soulcil (Pierre).
Tibi (Bernard).
Touzelet (Roger).

Administration sociale.

MM Beaulieu (Jean), Bon (Claude), Comet (Paul), Deroche (Henri), Lamothe (René), Pavec (André).

Affaires extérieures.

MM. Brien (Pierre), L'Hote (Gérard), Tartas (Robert).

Art. 3. — MM. Delamare (Charles), Jacques (Yves), de La Rosière de Champfeu (Jean), Mamert (Jean), Sibileau (Joël), non affectés à la section de leur choix, sont mis en congé.

Art. 4. — Mlle Auge (Micheline), MM. Frotier de La Coste Messeliere (Louis), Lacombe (Georges), Larrera de Morel (Bertrand), Perrin (Guy), du Pré de Saint-Maur (Jean), Renard (François), admis au premier concours du 2 octobre 1950 et mis en congé sont autorisés à entrer à l'école et à suivre l'enseignement de la promotion issue des concours du 1er octobre 1951 dans les sections suivantes, auxquelles ils ont été affectés par l'arrêté du 28 février 1951.

Section d'administration économique et financière.

MM. Frotier de La Coste Messelière, Lacombe, Larrera de Morel, du Pré de Saint-Maur, Renard.

Section « Administration sociale ».

Mlle Auge, M. Perrin.

Art. 5. — M. Chazeau (Yves) et M. Vallet (Georges) admis au second concours, respectivement les 2 octobre 1950 et 3 octobre 1949, dans la section économique et financière et mis en congé, sont admis à suivre l'enseignement de la promotion issue des concours du 1er octobre 1951.

Art. 6. — MM. Alegre de La Soujeole (Henri), Antoine (Serge), Coton (Denis), Daumard (Jacques), Eldin (Gérard), Fries (Jean), Mayer (Pierre), Moreaux (Claude), Pagniez (Yves), Sallebert (Paul), placés en position sous les drapeaux par arrêté du 28 janvier 1951, sont admis à suivre l'enseignement de la promotion issue des concours du 1er octobre 1951 dans les sections suivantes auxquelles ils ont été affectés par ledit arrêté.

Section « Administration générale ».

M. Daumard.

Section « Economique et financière ».

MM. Antoine, Coton, Eldin, Fries, Mayer, Moreaux, Sallebert.

Section « Administration sociale ».

M. Alegre de La Soujeole.

Section « Affaires extérieures ».

M. Pagniez.

Art. 7. — MM. Barthelemy (Serge), Benard (Pierre), Blanc (Laurent), Boutet (Jacques), Caries (François), Cazes (Bernard), Dangeard (Alain), Denis (Bernard), Depardon (Jacques), Esperou (Robert), Frotier de La Coste Messelière (Louis), Lagache (Michel), Lathière (Bernard), Mangenot (Michel), Martin (Ivan), Massiani (Jean), Masson (Gilbert), Menier (Jacques), Mettas (Jean-Pierre), Mirat (Bernard), Perrin (Guy), Pouget (Jean), Schneider (Henry), Thomas (René), Toutain (Jacques) seront mis en position « sous les drapeaux ».

Art. 8. — Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à dater du 1er janvier 1952.

Fait à Paris, le 29 janvier 1952.

Pour le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL
MINISTERE D'ETAT

Cabinet du vice-président du conseil, ministre d'Etat.

Le vice-président du conseil, ministre d'Etat,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du vice-président du conseil, ministre d'Etat:

Directeur du cabinet.

M. Guy Boursiac, trésorier-payeur général honoraire.

Chef de cabinet.

M. Jacques Juillet, sous-préfet hors classe et hors cadres.

Conseiller technique.

M. René Plas, directeur adjoint au ministère des affaires économiques.

Chef adjoint du cabinet.

M. Guy Canteloube, administrateur civil à l'office des changes.

Attachés.

MM. Victor Clerc, Charles Grisoni.

Chef du secrétariat particulier.

M. Jules Chabrat.

Chargés de mission.

M. Georges Maury, diplômé de l'institut d'études politiques.
M. Aziz Benamor, licencié en droit.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet du 20 janvier 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

HENRI QUEUILLE.

MINISTERES D'ETAT

Cabinet d'un ministre d'Etat.

Le ministre d'Etat,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés au cabinet du ministre d'Etat:

Chefs adjoints de cabinet.

M. Georges Beauchamp, ex-conseiller à l'O. N. U.
M. André Colin, professeur.

Conseillers techniques.

M. le général d'armée du cadre de réserve Paul Legentilhomme.
M. Jean Legaret, auditeur au conseil d'Etat.

Chargés de mission.

M. Jean-Paul Martin, sous-préfet.
M. Pierre Brunon, secrétaire général de préfecture.
M. Robert Danger, journaliste.

Fait à Paris, le 29 janvier 1952.

FRANÇOIS MITTERRAND.

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret du 25 janvier 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.

Par décret en date du 25 janvier 1952 pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 18 décembre 1951 portant que les promotions et nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil:

Au grade d'officier.

MM.

Bloch (Jules), professeur au Collège de France. Chevalier du 30 juillet 1935.

Coedes (Georges), directeur honoraire de l'école française d'Extrême-Orient. Chevalier du 13 janvier 1926.

Au grade de chevalier.

MM.

Demieville (Paul-Henri), professeur au Collège de France, membre de l'Institut; 20 ans 2 mois 25 jours de services.

Gaspardone (Emile), professeur d'histoire et philologie indochinoise au Collège de France; 44 ans 6 mois 19 jours de services, dont 2 ans 6 mois 7 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 5 ans de majoration pour mobilisation.

Mallenet (Louis-Marius), directeur de l'école française d'Extrême-Orient; 38 ans 6 mois 22 jours de services, dont 6 ans 4 mois 5 jours de majoration pour services civils hors d'Europe.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 21 août 1951 modifiant le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères:

Directeur du cabinet.

M. Bernard Dufournier, secrétaire des affaires étrangères de 1re classe.

Chef de cabinet.

M. Philippe Farine.

Attachés.

M. Fernand Chaussebourg, Mlles Blanche Leroux, Jeannine Lavergne.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1952.

MAURICE SCHUMANN.

Décret du 29 janvier 1952 portant avancement des contrôleurs civils et des contrôleurs civils adjoints de Tunisie.

Par décret en date du 29 janvier 1952:

M. Foissy (Pierre), contrôleur civil de 2e classe, est élevé à la 1re classe, 1er échelon, de son grade (indice 570) à compter du 1er novembre 1951.

M. Bouteille (Jacques), contrôleur civil de 3e classe, est élevé à la 2e classe de son grade (indice 540) à compter du 31 décembre 1951.

M. Laurent (Henri), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, est promu contrôleur civil de 3e classe (indice 500) à compter du 1er décembre 1951.

M. Fleury (Jean), contrôleur civil adjoint de 2e classe, est élevé à la 1re classe, 1er échelon, de son grade (indice 420) à compter du 1er octobre 1951.

M. Lunet (Pierre), contrôleur civil adjoint de 2e classe, est élevé à la 1re classe, 1er échelon, de son grade (indice 420) à compter du 1er octobre 1951.

M. Dumont (Pierre-André), contrôleur civil adjoint de 2e classe, est élevé à la 1re classe, 1er échelon, de son grade (indice 420) à compter du 1er décembre 1951.

M. Leca (Antoine), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, est élevé à la 2e classe de son grade (indice 380) à compter du 1er septembre 1951.

Décret du 29 janvier 1952 portant nomination d'un contrôleur civil adjoint en Tunisie.

Par décret en date du 29 janvier 1952:

M. Catherine (Jean), licencié en droit, diplômé de l'école nationale de la France d'outre-mer, attaché de cabinet à la résidence générale de France à Tunis, est nommé, à titre provisoire, contrôleur civil adjoint en Tunisie et rangé en cette position dans la 3e classe, 1er échelon, de ce grade (indice 300).

Pour être définitivement intégré dans le corps du contrôle civil en Tunisie, M. Catherine devra, après avoir accompli un stage de deux années dans le contrôle civil en Tunisie, avoir satisfait à la fin du stage, aux épreuves d'un examen professionnel dont le règlement et le programme seront fixés par arrêté résidentiel.

Décret du 29 janvier 1952 maintenant dans la position de disponibilité un contrôleur civil adjoint en Tunisie.

Par décret en date du 29 janvier 1952, M. Martin (Jacques), contrôleur civil adjoint, est maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans solde pour une nouvelle période d'une année, à compter du 20 décembre 1951.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 29 janvier 1952 chargeant deux magistrats des fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 29 janvier 1952 pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

M. Gross, juge au tribunal de première instance de Saverne, est chargé, pour trois ans, des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Hertz, qui reprend, sur sa demande, ses fonctions de juge au siège au tribunal de première instance de Saverne.

M. Carron, juge au tribunal de première instance de Belley, est chargé, pour trois ans, des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Desvaux, qui reprend, sur sa demande, ses fonctions de juge au siège au tribunal de première instance de Belley.

Décret du 29 janvier 1952 portant attribution de fonctions à un magistrat.

Par décret en date du 29 janvier 1952 pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Cotxet de Andreis, vice-président au tribunal de première instance de la Seine, est désigné pour exercer, pendant une période de trois ans, les fonctions de président du tribunal pour enfants, en remplacement de M. Chadefaux, qui est, sur sa demande, déchargé desdites fonctions.

Décret du 29 janvier 1952 chargeant des magistrats des fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 29 janvier 1952 pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont chargés, pour trois ans, des fonctions de l'instruction dans les tribunaux de première instance ci-après désignés:

Alençon. — Mme Ricci, épouse Salmon, juge audit tribunal, en remplacement de M. Metenier, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Meaux.

Bourges. — M. Monnot, juge audit tribunal, en remplacement de M. Filippi, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Valenciennes.

Cayenne. — M. Veaux, juge audit tribunal, en remplacement de M. Emeyriat, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Mâcon.

Nancy. — M. Four-Gobert, juge audit tribunal, en remplacement de M. Pinguet, qui a été nommé vice-président au tribunal de première instance de Versailles.

Saint-Dié. — M. Wagner, juge audit tribunal, en remplacement de M. Noirot, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Strasbourg.

Décret du 29 janvier 1952 portant attribution des fonctions de juge de paix.

Par décret en date du 29 janvier 1952 pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont chargés des fonctions de juge de paix des cantons de:

Coulommiers (Seine-et-Marne), Mlle Cremieux, juge au tribunal de première instance de Coulommiers.

Rambouillet (Seine-et-Oise), M. Mathecovitsch, juge au tribunal de première instance de Rambouillet.

Tournon et Saint-Félicien (Ardèche), M. Arnaud, juge au tribunal de première instance de Tournon.

Décret du 29 janvier 1952 portant acceptation de la démission d'un juge de paix.

Par décret en date du 29 janvier 1952 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, la démission de M. Ploix, juge de 2e classe, mis à la disposition du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, est acceptée à compter du 1er janvier 1949.

Décret du 29 janvier 1952 rapportant les dispositions d'un précédent décret portant nomination d'un juge suppléant.

Par décret en date du 29 janvier 1952 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature:

Sont rapportées les dispositions du décret du 18 décembre 1951 par lesquelles M. Bonnefont, porté comme juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Dijon, a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Chambéry.

M. Bonnefont est maintenu dans ses fonctions de juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Rouen.

Décret du 29 janvier 1952 portant nomination d'un suppléant de juge cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Par décret en date du 29 janvier 1952, M. Duranton (Joannès-Marius) est nommé suppléant du juge cantonal d'Ars-sur-Moselle, en remplacement de M. Hemmer, décédé.

Décret du 29 janvier 1952 portant mutation d'un greffier.

Par décret en date du 29 janvier 1952, M. Junod (Jacques), greffier du régime transitoire au tribunal cantonal de Sarreguemines, est muté, par intérêt de service, en la même qualité, au tribunal cantonal de Metz en remplacement de M. Oberle, commis greffier, qui a été nommé à Hirsingue.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 29 janvier 1952 approuvant la vente par l'Etat d'un terrain domanial situé au douar Gueroha, commune mixte de Frenda (département d'Oran).

Par décret en date du 29 janvier 1952, est approuvé, aux clauses et conditions qui y sont stipulées, l'acte administratif en date du 13 juin 1951 aux termes duquel l'Etat vend à M. Hernandez (Jean-Antoine), moyennant le prix de 2.722.000 F, un terrain domanial, d'une contenance de 101 hectares 45 ares 10 centiares, formant le lot n° 1 du plan de l'enquête partielle n° 5358 effectuée au douar Guercha, commune mixte de Frenda (département d'Oran).

Décret du 30 janvier 1952 portant homologation de décisions adoptées par l'Assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de novembre-décembre 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les avis du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre de la santé publique et de la population;

Vu les articles 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret n° 48-1145 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947;

Vu les transmissions en date des 12 et 17 décembre 1951 faites par le président de l'Assemblée algérienne au gouverneur général de l'Algérie,

Décrète:

Art. 1er. — Sont homologuées les décisions suivantes adoptées par l'Assemblée algérienne:

Décision relative au regroupement d'emprunts émis par l'Algérie;

Décision portant extension à l'Algérie du décret n° 51-391 du 31 mars 1951 abrogeant le deuxième alinéa de l'article 5 du décret du 30 octobre 1948 fixant certaines caractéristiques des valeurs mobilières;

Décision relative à l'adoption, en faveur du régime de sécurité sociale des militaires en Algérie, des dépenses fiscales applicables au régime de sécurité sociale des fonctionnaires civils;

Décision ayant pour objet d'étendre à l'Algérie la loi métropolitaine du 9 août 1950 relative à l'exercice de la profession de sage-femme.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Modification à l'arrêté du 18 novembre 1947 fixant la composition et le fonctionnement du conseil national des services publics départementaux et communaux.

Le ministre de l'intérieur,

Vu les articles 5 et suivants de l'ordonnance du 24 février 1945, créant un conseil national des services publics départementaux et communaux;

Vu l'arrêté du 18 novembre 1947 fixant la composition et le fonctionnement du conseil national des services publics départementaux et communaux.

Arrête:

Art. 1er. — Par modification aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté susvisé du 18 novembre 1947, M. Georges Michel, président de section au conseil d'Etat, vice-président du conseil national, peut, s'il le juge nécessaire, présider en outre de la section de législation, chacune des autres sections du conseil national.

Art. 2. — L'article 16 de l'arrêté susvisé du 18 novembre 1947 est ainsi modifié:

« Au cas où plusieurs sections sont appelées à connaître d'une même affaire, le vice-président du conseil national peut demander au directeur de l'administration départementale et communale de provoquer la réunion des sections intéressées. La présidence des sections réunies appartient au vice-président du conseil national, ou en cas d'empêchement, à un membre du conseil désigné par lui ou, à défaut, par le directeur de l'administration départementale et communale ».

Art. 3. — Le directeur de l'administration départementale et communale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952.

CHARLES BRUNE.

Sûreté nationale.

CONTRÔLEURS GÉNÉRAUX

Par arrêté en date du 5 janvier 1952, M. Clary (Auguste), contrôleur général de 1re classe de la sûreté nationale, est mis en congé de longue durée avec plein traitement pour une nouvelle période de six mois (2e congé).

COMMISSAIRES DIVISIONNAIRES

Par arrêté du 27 décembre 1951, l'honorariat est conféré à M. Porthe (Fernand), commissaire divisionnaire en retraite.

Par arrêté du 28 décembre 1951:

Les arrêtés du 6 juin 1951, plaçant dans la position de congé prévue par la loi du 3 septembre 1947 et admettant à faire valoir ses droits à la retraite, M. Ceccaldi (Félix), commissaire divisionnaire, chef du service des renseignements généraux de Rouen, sont rapportés.

M. Ceccaldi (Félix), commissaire divisionnaire, chef du service des renseignements généraux de Rouen, est affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêté du 30 décembre 1951, M. Ceccaldi (Félix), commissaire divisionnaire de la sûreté nationale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 5 janvier 1952:

M. Garot (Hector), commissaire divisionnaire, est nommé directeur départemental des services de police du département de la Loire. (Intérêt du service.)

M. Bodin (André), commissaire divisionnaire, est muté en qualité de commissaire central à Rennes, chargé des fonctions de directeur départemental des services de police d'Ille-et-Vilaine (intérêt du service).

COMMISSAIRES

Par arrêté du 21 décembre 1951, les commissaires de police dont les noms suivent sont promus commissaires principaux de 3e classe de la sûreté nationale:

MM. Boiron (Roger), Cauvy (Auguste).

Par arrêté en date du 28 décembre 1951:

M. Poulon (Jean), commissaire principal de 2e classe, est muté au service de la sécurité publique à Mulhouse (intérêt du service).

Sont rapportés les arrêtés du 6 juin 1951 plaçant dans la position de congé prévue par la loi du 3 septembre 1947 et admettant à faire valoir leurs droits à la retraite:

MM. Coullerez (Gaston), commissaire principal de 1re classe.
Equilbecq (Lucien), commissaire de 1re classe.
Labarthie (Léon), commissaire de 1re classe.
Canon (Armand), commissaire de 1re classe.
Ravier (Lucien), commissaire de 3e classe.

M. Coullerez (Gaston), commissaire principal de 1re classe, est maintenu dans ses fonctions de chef du service des renseignements généraux de Belfort.

M. Equilbecq (Lucien), commissaire de 1re classe, est muté au service de la sécurité publique à Cherbourg.

M. Labarthie (Léon), commissaire de 1re classe, est maintenu dans ses fonctions au service de la sécurité publique à Marmande.

M. Canon (Armand), commissaire de 1re classe, est maintenu dans ses fonctions au service de la sécurité publique à Bruay-en-Artois.

M. Ravier (Lucien), commissaire de 3e classe, est muté au service de la sécurité publique à Harnes.

Par arrêtés du 2 janvier 1952, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Bruneteau (André), commissaire de 1re classe, au service régional de police judiciaire à Clermont-Ferrand.

M. Prades (Paul), commissaire de 1re classe, au service de la sécurité publique à Clermont-Ferrand.

M. Joveniaux (Anselme), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Tarbes.

M. Mallet (René), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Narbonne.

M. Berail (Jean), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Autun.

M. Mouget (Maurice), commissaire de 3e classe, au service de la sécurité publique à Carvin.

Par arrêtés du 4 janvier 1952, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Ringenbach (Joseph), commissaire de 1re classe, au service de la sécurité publique à Strasbourg.

M. Gribot (Casimir), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Besançon.

M. Toucome (Gérard), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Châteauroux.

Par arrêté du 5 janvier 1952:

M. Soubeaux (Jacques), commissaire principal de 2e classe, est chargé des fonctions de commissaire central à Toulouse (intérêt du service).

M. Rivière (Gabriel), commissaire principal de 3e classe, est mis en congé de longue durée avec plein traitement, pour une nouvelle période de six mois (4e congé).

M. Chalvet (Henri), commissaire de 1re classe, est mis en congé de longue durée avec plein traitement pour une période de trois mois (1er congé).

M. Truffinet (René), commissaire de 2e classe, est mis en congé de longue durée, pour une nouvelle période, avec plein traitement de six mois (4e congé).

M. Houssait (André), commissaire de 2e classe, est mis en congé de longue durée avec plein traitement, pour une nouvelle période de six mois (7e congé).

Par arrêté du 5 janvier 1952, pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944, relative à l'épuration administrative sur le territoire métropolitain libéré:

L'arrêté du 1er août 1945, portant révocation sans pension de M. Bouquin (Jean), commissaire de 3e classe à la direction de la police judiciaire, est rapporté.

M. Bouquin (Jean), commissaire de 3e classe, est radié des cadres de la sûreté nationale.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 décembre 1950: page 12999, 1re colonne, au lieu de: « Roger (Victor-Pierre-Louis), capitaine, 3e région; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1936 », lire: « Roger (Victor-Pierre-Louis), capitaine, 3e région; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 novembre 1951: page 11167, 2e colonne, au lieu de: « Chochon La Touche (Marie-Eugène-Henri-Olivier) », lire: « Chochon La Touche (Marie-Eugène-Henry-Olivier-Pascal) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 décembre 1951:

Page 12894, 1re colonne, rayer: « Semidei (Antoine-Come), colonel, 1re région militaire; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 juin 1917 ». — Motif: Déjà promu officier par arrêté du 17 septembre 1940 (*Journal officiel* du 27 septembre 1940) et promu commandeur au titre « Résistance » par décret du 8 mai 1945 (*Journal officiel* du 21 juin 1945).

Page 12895, 2e colonne, au lieu de: « Deaire (Omer-Henri-François-Joseph) », lire: « Delaire (Omer-Henri-François-Joseph) »; au lieu de: « Nauroy (Georges-Louis) », lire: « Mauroy (Georges-Louis) ».

Page 12896, 1re colonne, au lieu de: « Villemey (Edmond-Georges) », lire: « Villemey (Edouard-Georges) »; au lieu de: « Perceul (Eugène-François) », lire: « Perceval (Eugène-François) »; au lieu de: « Seres (André-Jean), lieutenant-colonel », lire: « Seres (André-Jean-François), lieutenant-colonel »; 2e colonne, au lieu de: « Faget (Louis-Clovis-Henri) », lire: « Paget (Louis-Clovis-Henri) ».

Page 12897, 1re colonne, au lieu de: « Terre Rousse (Lucien-Marius-Rosin-Césaire) », lire: « Terrerousse (Lucien-Marius-Rosin-Césaire) »; 2e colonne, au lieu de: « Baniere (Jean-Joseph-Henri) », lire: « Baniere (Jean-Joseph-Antoine) ».

Page 12899, 1re colonne, au lieu de: « Polliéro de Luna (Jean-Marie-Félix) », lire: « Folliéro de Luna (Jean-Marie-Félix) »; au lieu de: « Mizzi (Louis-Marie-Edmond), lieutenant, 1re région militaire; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé », lire: « Mizzi (Louis-Marie-Edmond), lieutenant, 1re région militaire; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité ».

Page 12900, 2e colonne, au lieu de: « Labbe (Henri-Emile-Jean-Marie), capitaine, 3e région militaire; 33 ans de services, 3 campagnes. A été cité », lire: « Labbe (Henri-Emile-Jean-Marie), capitaine, 3e région militaire; 33 ans de services, 3 campagnes. A été cité (pour prendre rang du 5 septembre 1951) ».

Page 12901, 1re colonne, au lieu de: « Merland (Antoine-Marc), chef d'escadron, 5e région militaire; 33 ans de services, 2 campagnes. A été cité », lire: « Merland (Antoine-Marc), chef d'escadron, 5e région militaire; 33 ans de services, 2 campagnes. A été cité (pour prendre rang du 24 novembre 1951) ».

Page 12902, 1re colonne, au lieu de: « Le Peltier (Alfred-Eugène) », lire: « Lepeltier (Alfred-Eugène) »; 2e colonne, au lieu de: « Le Prieur (Emile-Auguste) », lire: « Leprieur (Emile-Auguste) ».

Page 12903, 2e colonne, au lieu de: « Oudot (Marius-Jules), lieutenant, 1re région; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé », lire: « Oudot (Marius-Jules), lieutenant, 1re région; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité ».

Page 12904, 2e colonne, au lieu de: « Le Clerc (Alphonse-Georges) », lire: « Le Clerc (Adolphe-Georges) ».

Page 12905, 1re colonne, au lieu de: « Djemri Mohamed ben Hamara », lire: « Djemri Mohamed ben Hamana »; 2e colonne, au lieu de: « Delaeter (Louis-René-Eugène) », lire: « Delaeter (Louis-Rémi-Eugène) ».

Page 12906, 1re colonne, au lieu de: « Dagnan (Charles-Auguste) », lire: « Dagnan (Charles-Augustin) »; au lieu de: « Pouzet (André-Georges-Maurice) », lire: « Pouzet (André-Georges-Daniel) »; au lieu de: « Urcum (Henri-Yves) », lire: « Urcun (Henri-Yves) »; 2e colonne, au lieu de: « Bremard (Pierre-Henri) », lire: « Bremard (Pierre-Henry-Frédéric) »; au lieu de: « Mugnier (Maurice-Claude-Auguste), sous-lieutenant », lire: « Mugnier (Maurice-Claude-Auguste), lieutenant »; au lieu de: « Gautier (André-Marie-Louis) », lire: « Gautier (Adrien-Marie-Louis) ».

Page 12907, 1re colonne, au lieu de: « Bourg (René-Jean-Louis-Gérald-Léopold) », lire: « Bourg (Jean-Louis-Géraud-Léopold-René) ».

Page 12908, 1re colonne, au lieu de: « Lafont (Raoul-André) », lire: « Lafon (Raoul-André) »; 2e colonne, au lieu de: « Wickers (Marie-Louis) », lire: « Wicker (Marie-Louis) »; au lieu de: « Chabanat (Marcel-René) », lire: « Chabana (Marcel-René) »; au lieu de: « Pinot (André-Alphonse) », lire: « Pinot (André-Adolphe ».

Page 12909, 1re colonne, au lieu de: « Albeisen (Armand-Eugène) », lire: « Halbeisen (Armand-Eugène) »; au lieu de: « Duvilliers (Paul-Jules-Edouard-Emile) », lire: « Duvillier (Paul-Jules-Edouard-Emile) ».

Page 12914, 2e colonne, au lieu de: « Viallefont (Philippe-Xavier-Henri) », lire: « Viallefont (Philippe-Xavier-Louis)»; au lieu de: « Levy (Robert-Jean), médecin capitaine », lire: « Levy (Robert-Jean), médecin commandant ».

Page 12915, 1re colonne, au lieu de: « Bry (Pierre-Charles), lieutenant d'administration », lire: « Bry (Pierre-Charles), capitaine d'administration ».

Page 12918, 1re colonne, au lieu de: « Auboire (Octave), lieutenant-colonel (troupes coloniales, infanterie) », lire: « Auboire (Octave), lieutenant-colonel (infanterie métropolitaine) ».

Page 12920, 1re colonne, au lieu de: « Serre (Jean-Maurice) », lire: « Sere (Jean-Maurice) ».

Page 12921, 1re colonne, au lieu de: « Saval (Henri-Pierre) », lire: « Daval (Henri-Pierre) ».

Page 12922, 1re colonne, au lieu de: « Gajon (Eugène-Pierre) », lire: « Gojon (Eugène-Pierre) »; 2e colonne, au lieu de: « Goenaca (Roger-Charles) », lire: « Goenaga (Roger-Charles) ».

Page 12923, 1re colonne, au lieu de: « Bressot-Perrin (René-Louis) », lire: « Bressot-Perrin (Pierre-Louis-Marie) ».

Page 12924, 2e colonne, au lieu de: « Rayne (Eugène-Jean), sous-lieutenant », lire: « Rayne (Eugène-Jean), lieutenant »; au lieu de: « Gaillard (Marcel) », lire: « Gayard (Marcel) ».

Page 12927, 1re colonne, au lieu de: « Fauvergne (Henri-Louis-Joseph) », lire. « Fauvergue (Henri-Louis-Joseph) ».

Décret portant nomination, promotion et régularisation de situation (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1952, page 712:

TROUPES COLONIALES

4e RÉGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BORDEAUX

Artillerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

Au lieu de: « M. Lauthere (Fernand-Henri-Gaston) », lire: « M. Lauthere (Fernand-Henri-Gaston) ».

Remise de débet.

Par arrêté du 7 janvier 1952, sous réserve du versement de la somme de 80.915 F, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Canals, épouse Robert, demeurant à Châteauroux (Indre), 19, rue Passageon, d'une somme 116.915 F indûment perçue au titre de la délégation de solde.

Cabinet du secrétaire d'Etat à l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 janvier 1952: page 1140, dernière ligne de l'article 1er de l'arrêté du 21 janvier 1952, au lieu de: « M. Guy Douriet, journaliste (attaché parlementaire) », lire: « M. Guy Douriet, journaliste, attaché parlementaire (Assemblée nationale) ».

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 17 janvier 1952, sont titularisés dans les cadres complémentaires de bureau des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la guerre les employés auxiliaires du service de la mécanographie dont les noms suivent, à compter du 1er juillet 1951.

Agent de bureau de 1e classe.

MM. Bienvenu (Albert), 10e région.
Piccirillo (François), 10e région.
Mlle Maréchal (Marie), 10e région.

Agent de bureau de 5e classe.

MM. Raby (Robert), 4e région.
Bonnet (Marcel), 4e région.
Mme Pasquier, née Punière (Marie), 10e région.

Agent de bureau de 6e classe.

Mlle Westelinck (Christiane), 1re région.
Mmes Mijoule (Raymonde), 1re région.
Bonca, née Demester (Claudia), 1re région.
M. Terle (Emile), 6e région.
Mlle Schmit (Carmen), 6e région.

Mise en position « hors cadres » (mission) d'un officier de l'armée de l'air (active).

Par arrêté du 23 janvier 1952, est placé « hors cadres » (mission) à la disposition du haut commissaire de France en Indochine et commandant en chef, à compter du 1er janvier 1952, l'officier d'active de l'armée de l'air dont le nom suit:

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Cadre navigant.

M. le lieutenant Gabillon (Robert-Gabriel), né le 30 août 1917.

Nominations dans le corps des sous-officiers (armée de l'air, réserve).

Par décision du 23 janvier 1952:

I. — Les élèves officiers de réserve désignés ci-après, titulaires du brevet de préparation militaire supérieure (liste n° 1), sont nommés:

Au grade d'aspirant de réserve.

(Rang du 16 octobre 1951.)

M. Maillard (Arsène-Joseph-Marie), base école n° 706.

(Rang du 4 novembre 1951.)

M. Deroide (Yves-Pierre-Jean), base école n° 706.

(Rang du 12 novembre 1951.)

M. Pommé (Bernard-Paul-Jacques), base école n° 706.

(Rang du 13 novembre 1951.)

M. Urien (Roger), base école n° 706.

(Rang du 14 novembre 1951.)

M. Destelle (Jean-René), base école n° 706.
M. Goepp (Louis-Charles), base école n° 706.

(Rang du 16 novembre 1951.)

M. Berger (Marcel-Yves-Marie-Joseph), base école n° 706.

II. — Les élèves officiers de réserve désignés ci-après, titulaires du brevet de préparation militaire supérieure (liste n° 2), sont nommés:

Au grade de sergent de réserve.

(Rang du 4 novembre 1951.)

M. Adam (André-Marcel-Fernand), base école n° 706.

(Rang du 5 novembre 1951.)

M. Wagret (Jean-Michel), base école n° 706.

(Rang du 6 novembre 1951.)

M. Bottero (Charles-Louis), base école n° 706.

(Rang du 8 novembre 1951.)

M. Maurouzel (Jean-Louis), base école n° 706.

(Rang du 9 novembre 1951.)

M. Stolz (Robert-Eugène-Régis), base école n° 706.

(Rang du 12 novembre 1951.)

M. Gallard (Henri-Germain), base école n° 706.

(Rang du 15 novembre 1951.)

M. Sernin (Jean-Pierre-Léon-Louis), base école n° 706.

(Rang du 16 novembre 1951.)

M. Baudet (Claude-Paul-Jean), base école n° 706.
M. Brisson (Michel-Marcel-Georges), base école n° 706.
M. Caisso (Jules-Joseph-David-Jean), base école n° 706.
M. Damotte (Bernard-Pierre-Marie), base école n° 706.
M. Ducastin (Roland-Edmond), base école n° 706.
M. Gâchiniard (Maurice-Michel), base école n° 706.
M. Gautier (Dominique-Georges-Elie), base école n° 706.
M. Giraud (Jacques-Roland-Roger), base école n° 706.
M. Giry (Jean-Henri-Julien), base école n° 706.
M. Guislain (Henri-Charles), base école n° 706.
M. Lévi (Jacques), base école n° 706.
M. Lochard (Jean-André), base école n° 706.
M. Ruegger (Jean-François-Marcel), base école n° 706.

(Rang du 17 novembre 1951.)

M. Beaucher (Jean-Paul-Alfred), base école n° 706.

(Rang du 21 novembre 1951.)

M. Hartmann (André), base école n° 706.
M. Trilha (Michel-Paul-François-Eugène), base école n° 706.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 30 janvier 1952 portant nomination de professeurs titulaires à titre personnel (enseignement supérieur).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 1er août 1931 portant création du professorat à titre personnel;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 fixant les conditions de nomination des professeurs des facultés;

Vu les propositions du comité consultatif des universités — division des sciences — séance du 30 novembre 1951;

Vu les propositions de la faculté des sciences de l'université de Paris,

Décrète:

Art. 1er. — Les maîtres de conférences de la faculté des sciences de l'université de Paris dont les noms suivent sont nommés, à compter du 1er janvier 1951, professeurs à titre personnel:

Mlle Cauchois, MM. Drach, Gautheret, Kastler, Thomas.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

ANDRÉ MARIE.

Modification à l'arrêté du 17 septembre 1951 portant institution d'un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 17 septembre 1951 portant institution d'un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire,

Arrête:

Art. 1er. — Il est ajouté à l'arrêté du 17 septembre 1951 susvisé un article 3 *bis* ainsi rédigé:

« *Art.* 3 bis. — Les candidats qui ne justifient pas des conditions de titres ou de services énumérées aux articles 2 et 3 ci-dessus, pourront être admis à se présenter à l'examen s'ils ont obtenu la moyenne à une épreuve spéciale probatoire de culture générale ».

Art. 2 — L'administrateur général de la Bibliothèque nationale, directeur des bibliothèques de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet au 1er janvier 1952.

Fait à Paris, le 15 janvier 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Institution d'une commission du français élémentaire.

Le ministre de l'éducation nationale

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué une commission chargée de donner son avis sur l'établissement d'un vocabulaire et d'une grammaire d'un français élémentaire et de leur utilisation.

Art. 2. — La commission du français élémentaire est composée comme suit:

MM.

Abraham, inspecteur général chargé du service de coordination de l'enseignement outre-mer.

Emile Benveniste, directeur d'études à l'école pratique des hautes études, professeur au Collège de France.

Beslais, directeur général de l'enseignement du premier degré.

Bizos, inspecteur général de l'enseignement français à l'étranger.

Ch. Bruneau, professeur d'histoire de la langue française à la faculté des lettres de Paris.

Canac, directeur adjoint de l'école normale supérieure de Saint-Cloud.

Albert Dauzat, directeur d'études honoraire à l'école des hautes études.

Debayle, inspecteur général de l'enseignement et de la jeunesse au ministère de la France d'outre-mer.

Denis, inspecteur général de l'éducation nationale.

Le gouverneur Deschamps, sous-directeur à l'office de la recherche scientifique outre-mer.

Fouche (Pierre), professeur à la faculté des lettres de Paris, directeur de l'institut de phonétique.

Gaston, inspecteur général de l'instruction publique, directeur de la maison des étudiants de la France d'outre-mer.

Gougenheim, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg.

Landré, professeur à la Sorbonne, président de la fédération des professeurs de langues vivantes.

Matore, doyen de la faculté des lettres de Besançon.

Fernand Mosse, directeur d'études à l'école pratique des hautes études.

Renaudeau, directeur de l'école normale supérieure de l'enseignement technique.

Sauvageot, professeur à l'école nationale des langues orientales vivantes.

Senghor, professeur agrégé, président de la sous-commission d'éducation de base de la commission française de l'Unesco.

Variet, instituteur de la Seine.

Vettier, directeur de l'école normale supérieure de Saint-Cloud.

Wagner, professeur à la faculté des lettres de Paris.

Waringhem, professeur au lycée Lakanal.

Art. 3. — La commission désigne en son sein une section permanente de huit membres qui se réunira une fois par mois.

Art. 4. — L'inspecteur général chargé du service de coordination de l'enseignement outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 janvier 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Par arrêté du 16 janvier 1952, M. Gougenheim, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg, est chargé, sous le contrôle de la commission instituée par arrêté du 16 janvier 1952, de l'établissement d'un vocabulaire et d'une grammaire d'un français élémentaire.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1223 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 fixant la composition des cabinets de secrétaires d'Etat,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique, de la jeunesse et des sports:

Directeur du cabinet.

M. Marcel Reverdy, inspecteur principal de l'enseignement technique.

Chef de cabinet.

M. Christian Dussedat, directeur des services administratifs, politiques et parlementaires.

Chef adjoint de cabinet.

M. Roland Dissler, sous-préfet.

Conseiller technique.

M. André Dartigues, docteur en médecine, professeur d'éducation physique, médecin départemental de l'hygiène scolaire, de la jeunesse et des sports.

Attachés.

M. Harris Puisais, professeur d'enseignement technique.

M. Raymond Bonnet, instituteur.

Chef du secrétariat particulier.

M. Edmond Léger, censeur de lycée.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 20 janvier 1952.

Fait à Paris, le 29 janvier 1952.

JEAN MASSON.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 47-223 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique, de la jeunesse et des sports;

Vu le décret n° 52-111 du 26 janvier 1952 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique, de la jeunesse et des sports,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Marcel Reverdy, directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel Reverdy, la délégation prévue à l'article 1er ci-dessus sera exercée par M. Christian Duesedat, chef de cabinet du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique, de la jeunesse et des sports.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 20 janvier 1952.

Fait à Paris, le 29 janvier 1952.

JEAN MASSON.

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 52-114 du 30 janvier 1952 portant transfert de crédits au titre du budget de la défense nationale pour l'exercice 1951.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du ministre du budget,

Vu la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951, et fixant les modalités de leur financement, et notamment son article 9, 2e alinéa;

Vu la loi n° 51-651 du 2 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (défense nationale);

Vu l'avis conforme exprimé par les commissions des finances et de la défense nationale de l'Assemblée nationale et l'avis des commissions des finances et de la défense nationale du Conseil de la République;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre du budget général pour l'exercice 1951, en addition aux crédits alloués par la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 14.078.000.000 de francs répartis par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale, au titre du budget général pour l'exercice 1951, par la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, une somme totale de 14.078.000.000 de francs est définitivement annulée, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Etat A. — *Tableau des crédits accordés au titre du budget de la défense nationale.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	Section Air.	
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
9120	Matériel de série de l'armée de l'air	10.191.000.000
9121	Matériel de série de l'armée de l'air	1.000.000.000
	Total pour la section Air	11.191.000.000
	Section Guerre.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
3005	Alimentation	1.346.000.000
3235	Carburants	623.000.000
	Total pour la section Guerre	1.969.000.000
	Section Marine.	
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
9051	Travaux maritimes. — Travaux et installations	918.000.000
	RECAPITULATION	
	Section Air	11.191.000.000
	Section Guerre	1.969.000.000
	Section Marine	918.000.000
	Total pour l'état A	14.078.000.000

Etat B. — *Tableau des crédits annulés au titre du budget de la défense nationale.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Section commune.	
	TITRE Ier *bis*. — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
7002	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres. — Guerre	69.000.000
7042	Militaires rapatriés d'Extrême-Orient, blessés ou malades en instance de démobilisation. — Guerre	1.900.000.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
9040	Construction de logements militaires	49.000.000
9041	Construction de logements militaires	17.000.000
	Total pour la section commune	2.035.000.000
	Section Guerre.	
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
9121	Matériel lourd et armement	12.043.000.000
	RECAPITULATION	
	Section commune	2.035.000.000
	Section Guerre	12.043.000.000
	Total pour l'état B	14.078.000.000

Décret n° 52-41 portant transfert d'autorisations de programme et de crédits de payement au titre du budget de la défense nationale pour l'exercice 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1952: page 527, colonne de droite, section Guerre, Dépenses d'investissement, au lieu de: « 9130. — Munitions, 860.000 », lire: « 9130. — Munitions, 860.000.000 ».

Réorganisation de la régie d'avances de la direction générale des prix et du contrôle économique (service du contrôle économique).

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 7 (premier alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental maintenant provisoirement en application l'acte dit arrêté du 28 février 1941 instituant une régie d'avances auprès du service central du contrôle des prix, modifié par les actes dits arrêtés des 18 septembre 1941, 18 mars 1942 et 29 avril 1943 et par les arrêtés des 3 mai 1945, 27 juillet 1945 et 15 avril 1946;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances instituées pour le payement de dépenses imputables au budget de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès de la direction générale des prix et du contrôle économique (service du contrôle économique) une régie d'avances pour le payement des menues dépenses et le remboursement des frais de déplacement des agents de ce service.

Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 800.000 F. Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 3. — Le régisseur, désigné par arrêté du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, est assujetti à un cautionnement de 80.000 F qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 2.400 F, payable par trimestre.

Art. 4. — L'acte dit arrêté du 28 février 1941 susvisé, modifié par les actes dits arrêtés des 18 septembre 1941, 18 mars 1942 et 29 avril 1943 et par les arrêtés des 3 mai 1945, 27 juillet 1945 et 15 avril 1946, est abrogé.

Art. 5. — Le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques et le directeur adjoint chargé de l'administration générale au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1952.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES LE PORTZ.

Cours moyens de certaines eaux-de-vie pendant le quatrième trimestre 1951 et les nouveaux taux de la redevance prévue à l'article 384 du code général des impôts.

Le ministre du budget,

Sur le rapport du directeur général des impôts,

Vu les articles 382 et 384 du code général des impôts;

Vu l'arrêté du 9 avril 1951 relatif aux prix de cession de l'alcool,

Arrête:

Art. 1er. — Les cours moyens des eaux-de-vie de Cognac, d'Armagnac, des esprits de cognac, des rhums et tafias naturels, des kirschs, tels qu'ils ressortent des prix pratiqués, pour ces diverses catégories d'alcools, respectivement sur les places de Cognac, Condom, Marseille, Bordeaux, le Havre, Strasbourg et Fougerolles, pendant le quatrième trimestre 1951, sont arrêtés ainsi qu'il suit:

Eaux-de-vie de Cognac	54.610 F.
Esprits de cognac	51.610
Eaux-de-vie d'Armagnac	24.664
Rhums et tafias naturels	25.706
Kirschs	134.500

Ces prix s'entendent à l'hectolitre d'alcool à 100 degrés Gay-Lussac et à la température de 15 degrés centigrades.

Art. 2. — Pour les eaux-de-vie et alcools visés à l'article précédent et servant aux usages énumérés à l'article 384 du code général des impôts, la redevance prévue à ce dernier article comporte les taux suivants, fixés par hectolitre d'alcool pur:

1° Eaux-de-vie ayant droit à l'appellation contrôlée « Cognac » utilisées à la fabrication de liqueurs ou apéritifs: Néant;

2° Eaux-de-vie ayant droit à l'appellation contrôlée « Esprit de cognac » utilisées à la préparation de vins mousseux: Néant;

3° Eaux-de-vie ayant droit à l'appellation contrôlée « Armagnac » utilisées à la fabrication de liqueurs ou apéritifs: 7.436 F;

4° Rhums et tafias naturels entrant dans la composition de grogs ou punchs: 6.394 F;

5° Kirschs entrant dans la composition de grogs ou punchs: Néant.

Art. 3. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 1952.

PIERRE COURANT.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les décrets du 28 juillet 1948 et du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics:

Directeur du cabinet.

M. Deshusses (Victor), sous-préfet hors classe, hors cadre.

Conseiller technique.

M. René Terrel, conseiller référendaire à la cour des comptes, secrétaire général adjoint du conseil supérieur des transports.

Chef de cabinet.

M. Raymond Arnaud, sous-préfet hors classe.

Chef adjoint de cabinet.

M. André Hervieu, directeur de caisse nationale de retraites.

Chargé de mission.

M. Pierre Vignes, administrateur civil au ministère des finances.

Attaché parlementaire.

M. Max-Henry Jalade, journaliste.

Chef du secrétariat particulier.

M. Robert Rollet.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 21 janvier 1952 sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

LUCIEN BÉGOUIN.

Décret du 25 janvier 1952 portant cessation de fonctions d'un directeur du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme et conférant l'honorariat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu l'article 139 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 49-1036 du 20 juillet 1949 fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Cazes (Pierre), inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des bases aériennes à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), est appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — M. Cazes est nommé directeur honoraire à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et qui prendra effet du 1er janvier 1952.

Fait à Paris, le 25 janvier 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

ANTOINE PINAY.

Décret du 25 janvier 1952 portant nomination d'un directeur au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu l'article 139 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 49-1036 du 20 juillet 1949 fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bonnenfant (Jean-Louis), ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées, est nommé directeur des bases aériennes à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), en remplacement de M. Cazes, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et qui prendra effet du 1er janvier 1952.

Fait à Paris, le 25 janvier 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

ANTOINE PINAY.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 24 janvier 1952, M. Cerneau (Marcel), ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, a été chargé, à compter du 1er janvier 1952, d'assurer les fonctions de chef du service des ponts et chaussées de la Réunion.

Par arrêté du 24 janvier 1952, M. Massat (Jean), ingénieur des ponts et chaussées de 3e classe à Niort, a été chargé, à compter du 1er janvier 1952, en sus de ses fonctions habituelles, de l'intérim de l'arrondissement Nord du service des ponts et chaussées des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Delaunay, appelé à un autre poste.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret n° 52-115 du 30 janvier 1952 autorisant des changements de raison sociale et portant transfert d'autorisation spéciale d'importation de produits dérivés du pétrole.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie et du ministre du budget,

Vu les lois du 10 janvier 1925 et du 30 mars 1928, modifiées par la loi du 14 avril 1932, relatives au régime d'importation du pétrole;

Vu le décret du 1er février 1950 portant renouvellement et attribution d'autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole;

Vu les décrets du 18 octobre 1950 relatifs à l'attribution d'autorisations spéciales d'importation de pétrole brut, dérivés et résidus;

Vu les lettres du Comptoir français du commerce extérieur en date du 12 juin 1950, des Etablissements J. Pressner en date du 18 juillet 1950, de la Standard française des pétroles en date du 2 juillet 1951, demandant l'autorisation de changer de dénomination sociale;

Vu les lettres de M. Léon Korfan, en date du 13 juin 1951, et de la Continentale et maritime des pétroles, en date du 15 juin 1951, sollicitant le transfert au nom de cette dernière société de l'autorisation spéciale d'importation de produits dérivés du pétrole dont M. Léon Korfan est titulaire;

Vu les avis de la commission interministérielle d'examen prévue à l'article 2 de la loi du 30 mars 1928;

Le conseil d'Etat (sections réunies des travaux publics et des finances) entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les sociétés suivantes, titulaires d'autorisations spéciales d'importation de produits pétroliers sont autorisées à changer de raison sociale, conformément au tableau ci-après:

ANCIENNE RAISON SOCIALE	NOUVELLE RAISON SOCIALE
Comptoir français du commerce extérieur, 70 *bis*, rue d'Amsterdam, Paris (9e).	Miroline (C. F. C. E.), 70 *bis*, rue d'Amsterdam, Paris (9e).
Etablissements J. Pressner, 1, rue Mondétour, Paris (1er).	Société Urbaine des pétroles, 1, rue Mondétour, Paris (1er).
Standard française des pétroles, 82, avenue des Champs-Elysées, Paris.	Esso Standard, société anonyme française, 82, avenue des Champs-Elysées, Paris.

Art. 2. — Est prononcé le transfert de l'autorisation spéciale d'importation de produits dérivés du pétrole dont M. Léon Korfan, à Ecouen (Seine-et-Oise), est titulaire, au profit de la Continentale et maritime des pétroles, 118, boulevard Haussmann, Paris (8e).

En conséquence, l'autorisation spéciale d'importation d'essence de cette dernière société est portée à 6.400 tonnes.

Art. 3. — Le ministre des finances, le ministre de l'industrie et de l'énergie et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Prorogation de la validité d'un permis d'exploitation de mines.

Par arrêté du 28 janvier 1952, est prorogée jusqu'au 10 juillet 1954 la validité du permis d'exploitation de mines de houille portant sur le territoire des communes de Buxières et de Tortezais (Allier), accordé à la Société d'exploitation minière de la Basse-Aumance, par arrêté ministériel du 7 juillet 1948, publié au *Journal officiel* du 10 juillet 1948.

Rejet d'une demande de prorogation de permis d'exploitation de mines.

Par arrêté du 28 janvier 1952, a été rejetée la demande présentée par la Société des mines du bassin de l'Aumance à l'effet d'obtenir la prorogation, jusqu'au 12 janvier 1955, de la validité du permis d'exploitation de mines de houille portant sur le territoire de la commune de Buxières (Allier), qui lui a été accordé par arrêté ministériel du 6 janvier 1949, publié au *Journal officiel* du 12 janvier 1949.

Délégation de pouvoirs.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée au directeur des industries mécaniques et électriques pour exercer, en ce qui concerne les métaux non ferreux, les pouvoirs conférés par la loi du 19 janvier 1943 aux répartiteurs.

Art. 2. — Le directeur des industries mécaniques et électriques peut, sous sa responsabilité et par décision expresse, déléguer lesdits pouvoirs, à l'exception du pouvoir réglementaire, à tout fonctionnaire ou agent placé sous ses ordres.

Fait à Paris, le 28 janvier 1952.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Délégation de signature.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu l'ordonnance n° 45-1851 du 20 août 1945 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leurs pouvoirs en ce qui concerne la signature des arrêtés de débet et des états exécutoires;

Vu la loi du 25 octobre 1946 portant création d'un centre national de la cinématographie, et le décret du 28 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour son application;

Vu le décret du 13 novembre 1947 transférant au ministre de l'industrie et du commerce les attributions concernant la cinématographie;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie délègue les attributions prévues par l'article 55 de la loi du 31 décembre 1942 au directeur général du centre national de la cinématographie.

Art. 2. — Outre les dispositions de l'article 1er ci-dessus, délégation générale et permanente est donnée à M. Fourré-Cormeray (Michel), directeur général du centre national de la cinématographie, à l'effet de conférer, au nom du ministre de l'industrie et de l'énergie, la force exécutoire aux états de recouvrement du centre national de la cinématographie.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 1952.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 décembre 1951: page 12263, 1re colonne, au lieu de: « Par arrêté en date du 29 novembre 1951, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 10 novembre 1951 », lire: « Par arrêté en date du 29 novembre 1951, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 10 octobre 1951 » (le reste sans changement).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 28 janvier 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels des anciens combattants de Levallois-Perret, n° 75-3755, à Levallois-Perret, avec la société mutualiste dite L'Emulation mutualiste, n° 75-2700, à Paris.

Approbation du règlement du régime de prévoyance et des modifications aux statuts de la caisse métropolitaine de retraites par repartition des travailleurs métropolitains expatriés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1952: au sommaire et au titre, page 890, 1re colonne, au lieu de: « Approbation du règlement du régime de prévoyance et des modifications aux statuts de la caisse métropolitaine de retraites », lire: « Approbation du règlement du régime de prévoyance et des modifications aux statuts de la caisse métropolitaine de retraites par répartition des travailleurs métropolitains expatriés ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 52-65 portant transformation d'emplois à l'administration centrale du ministère de l'agriculture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1952: page 723, 1re colonne, à l'article 2, après « 1 dessinateur », lire: « 22 agents de bureau ».

Décret n° 52-94 portant règlement d'administration publique fixant certaines règles statutaires relatives au corps des chefs de travaux des écoles nationales vétérinaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1952, page 957:

Au lieu de: « Vu les lois du 5 juillet 1941 et 12 juillet 1943 portant organisation de l'enseignement agricole public, ensemble l'acte dit décret du 22 juillet 1943 portant organisation des écoles nationales vétérinaires provisoirement applicables », lire: « Vu les lois du 5 juillet 1941 et 12 juin 1943 portant organisation de l'enseignement agricole public, ensemble l'acte dit décret du 22 juillet 1943 portant organisation des écoles nationales vétérinaires provisoirement applicables ».

Article 5 (dernier alinéa), au lieu de: « Il sera désigné comme membres suppléants d'un jury trois professeurs ou maîtres de conférence, à raison d'un par école », lire: « Il sera désigné comme membres suppléants du jury trois professeurs ou maîtres de conférence, à raison d'un par école ».

Article 10 (deuxième alinéa), au lieu de: « Peuvent être promus au choix les chefs de travaux ayant au moins trois ans de service dans leur échelon, le nombre de propositions au choix est égal à 30 p. 100 du nombre des fonctionnaires susceptibles d'être promus », lire: « Peuvent être promus au choix les chefs de travaux ayant au moins trois ans de service dans leur échelon. Le nombre de propositions au choix est égal à 30 p. 100 du nombre des fonctionnaires susceptibles d'être promus ».

Application à l'administration centrale de l'agriculture des dispositions du décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales.

Le ministre de l'agriculture, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 n° 51-598 du 24 mai 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions prévues par le décret n° 50-196 du 6 février 1950 susvisé sont applicables aux fonctionnaires titulaires ci-dessous énumérés occupant régulièrement des emplois perma-

nents dans les cadres de l'administration centrale du ministère de l'agriculture:

Directeurs généraux, directeurs, directeurs adjoints et sous-directeurs n'appartenant pas au corps des administrateurs civils.
Administrateurs civils.
Agents supérieurs.
Secrétaires d'administration.
Personnels des services extérieurs des eaux et forêts mis à la disposition de l'administration centrale.
Adjoints administratifs.
Secrétaires sténodactylographes.
Sténodactylographes.
Employés de bureau.
Personnels divers administratifs d'exécution ou personnels de service.
Commis du cadre provisoire.
Agents du service intérieur.

Toutefois, ces indemnités ne peuvent être allouées aux fonctionnaires qui bénéficient, par ailleurs, en raison de leurs fonctions ou de leur grade, de primes de rendement ou d'indemnités de même nature.

En aucun cas les attributions faites au titre du présent arrêté ne peuvent excéder au total un crédit calculé à raison de 5 p. 100 des traitements budgétaires des personnels intéressés.

Art. 2. — Le chef du service de l'administration générale et du personnel au ministère de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 30 décembre 1951.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur de cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

Budget initial de la caisse nationale de crédit agricole pour l'exercice 1952.

Aux termes d'un arrêté en date du 4 janvier 1952, pris sous la signature du ministre de l'agriculture et du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, les prévisions du budget de la caisse nationale de crédit agricole pour 1952 ont été fixées, en recettes, à la somme de 4.325.214.600 F et, en dépenses, à celle de 4.253.490.550 F.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 25 janvier 1952, les agents supérieurs dont les noms suivent ont été promus, à compter du 1er janvier 1952:

A la 1re classe.

MM. Gautron, Porcheron.

A la 2e classe.

Mlle Fanton, Mme Terrien.

Eaux et forêts.

Par arrêtés en date des 10 janvier et 16 janvier 1952, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, aux dates ci-après:

Les chefs de district des eaux et forêts dont les noms suivent:

1er mai 1952. — M. Peterschmitt (Joseph), à Ottrott (Bas-Rhin), maison forestière de Vorbruck.

1er mars 1952. — M. Cuvillier (Lucien), à Fontainebleau (Seine-et-Marne), maison forestière de la route de Fleury.

1er mai 1952. — M. Gangloff (Louis), à Oderen (Haut-Rhin).

Les agents techniques des eaux et forêts dont les noms suivent:

1er février 1952. — M. Spiess (Ignace), à Mauvages (Meuse).

10 février 1952. — M. Foucher (Gaston), à Cruzy-le-Châtel (Yonne).

18 février 1952. — M. Medy (Charles), à Aillevillers (Haute-Saône).

23 février 1952. — M. Rousselot (Marie), à Provenchères-les-Darney (Vosges).

1er mars 1952. — M. Bourdin (Eugène), à Rahon (Doubs).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 22 janvier 1952 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 22 janvier 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Pompéi (Paul), président de chambre de la cour d'appel mixte de Hanoï, est nommé premier président de ladite cour d'appel.

Rémunération de l'agent comptable de l'office de la recherche scientifique outre-mer.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer et le ministre du budget,

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel sont provisoirement maintenus en application les actes dits:

Loi du 11 octobre 1943 portant création d'un office de la recherche scientifique coloniale;

Décret du 14 octobre 1943 portant règlement sur le fonctionnement de l'office de la recherche scientifique coloniale;

Vu l'arrêté du 4 juin 1951 relatif à la rémunération de l'agent comptable de l'office de la recherche scientifique coloniale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant de l'indemnité pour rémunération de services allouée à l'agent comptable de l'office de la recherche scientifique outre-mer est porté à:

285.000 F par an pour la période du 1er mars au 9 septembre 1951;
318.000 F par an à compter du 10 septembre 1951.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 janvier 1952.

Pour le ministre de la France d'outre-mer et par délégation:
Le secrétaire d'Etat à la France d'oute-mer,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Tableau d'avancement du personnel des bureaux des secrétariats généraux.

Par arrêté en date du 29 décembre 1951, sont inscrits au tableau d'avancement du personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies, pour compter du 1er juillet 1951:

Pour le grade de chef de bureau de 1re classe.

MM. Tamby (Robert), Pech (Fernand), Bros (Jean), Macresy (Louis), Robin (Joseph).

Pour le grade de chef de bureau de 2e classe.

M. Cassier (Raymond).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 30 janvier 1952 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 21 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à:

MM. Pierard (André) et Paoli (Robert), conseillers techniques;

Mlle Dissard (Françoise) et M. Sabatier (Henri), chefs adjoints du cabinet,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 53 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 Vendémiaire an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinés à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

EDGAR FAURE,

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Admission d'une société coopérative au bénéfice de la législation sur les habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 7 janvier 1952, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, les statuts de la société coopérative Construire, dont le siège est, 41, rue Laffitte, à Paris, tels qu'ils sont annexés audit arrêté.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Délégations de signature.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'article 24 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Vu le décret n° 48-555 du 3 avril 1948;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1948 fixant la compétence territoriale des délégués interdépartementaux du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, modifié par arrêté du 31 décembre 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Sont maintenues en vigueur toutes les dispositions contenues dans l'arrêté du 26 octobre 1950 donnant délégation de signature à certains fonctionnaires en service au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 2. — Le directeur des pensions et des services médicaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1952.

EMMANUEL TEMPLE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862 et les textes subséquents portant règlement général sur la comptabilité;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. le général d'armée aérienne Houdemon (Jean-Paul-Marie), commandant l'institution nationale des invalides, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de l'institution nationale des invalides.

Art. 2. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Ribière (Henri), directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions intervenant en application des lois et règlements régissant l'office national, les offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, écoles de rééducation professionnelle, foyers, établissements rattachés et collectivités subventionnées.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Perries (Fernand), directeur des pensions et des services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

a) Les décisions relatives aux affaires suivantes, entrant dans les attributions de la direction:

1° Demandes de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services;

2° Demandes relatives à la retraite du combattant;

3° Demandes de secours;

4° Suppressions ou réductions de pensions prononcées par application des dispositions relatives à la revision des pensions abusives;

5° Exonération ou reversement des sommes indûment perçues au titre d'allocations provisoires d'attente par les veuves, orphelins ou ascendants;

6° Demandes d'emplois réservés;

b) Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la concession, la revision ou l'annulation des pensions, rentes ou allocations — ainsi que de leurs accessoires — dont la liquidation ou la revision au titre de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires incombent au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

c) Tous actes, arrêtés et décisions concernant des concessions ou des rejets de demandes afférents aux pensions visées à l'article 24 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre;

d) Tous arrêtés et décisions relatifs aux demandes d'allocations spéciales présentées au titre de la loi n° 48-1088 du 8 juillet 1948 par les aveugles enrôlés dans la résistance;

e) A l'exception des arrêtés, tous actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (expertises médicales, appareillage, soins gratuits) du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

f) Les arrêtés prévus aux articles 5, 15 et 52 et les listes de classement prévues à l'article 32 du décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. Perries (Fernand), directeur des pensions et des services médicaux, chargé provisoirement des services de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exception des décrets:

a) Tous actes et toutes décisions concernant les services de l'administration générale, toutes ordonnances de payement et de délégation, tous avis d'émission de chèques, tous chèques et ordres de payement, ainsi que tous ordres de recette et autres pièces comptables;

b) Tous actes, décisions et pièces visées aux articles 2 et 4 du décret n° 51-1249 du 29 octobre 1951.

Art. 5. — Délégation permanente est donnée à M. Mattei (Alexandre), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements dont la direction est chargée d'assurer l'application.

Art. 6. — Délégation permanente est donnée à M. le médecin colonel Laurens (Jean), président de la commission consultative médicale, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de la commission consultative médicale.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le général d'armée aérienne Houdemon, commandant l'institution nationale des invalides, délégation est donnée à M. le médecin lieutenant-colonel Labrousse (Jean-Louis), médecin chef de l'institution nationale des invalides, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les pièces visées à l'article 1er ci-dessus.

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Perries, M. Regnier (Jacques), administrateur civil de 1re classe, chef du bureau du budget et de la comptabilité, est autorisé à signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les ordonnances de payement et de délégation, les avis d'émission de chèques, les chèques, les ordres de payement ainsi que toutes pièces de comptabilité relatives au département des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Perries et de M. Regnier, M. Hautcœur (Emile), administrateur civil de 2e classe au bureau du budget et de la comptabilité, est autorisé à signer les différentes pièces énumérées à l'article 8 ci-dessus.

Art. 10. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Perrics, M. Salomon (Robert), chef du bureau des litiges, est autorisé à signer les pièces visées à l'article 4, alinéa *b*, ci-dessus.

Art. 11. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et prendra effet du 26 janvier 1952.

Fait à Paris, le 25 janvier 1952.

EMMANUEL TEMPLE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Sources d'eaux minérales.

Par arrêté du 22 janvier 1952, la société Les Successeurs d'Alfred Gounelle, à Vichy, a été autorisée à procéder à l'installation d'une pompe à fourreau sur la source « Régina », située sur le territoire de la commune de Cusset (Allier), à l'intérieur du périmètre de protection des sources domaniales de Vichy.

Par arrêté du 22 janvier 1952, la société Les Successeurs d'Alfred Gounelle, à Vichy, a été autorisée à procéder au recaptage de la source « Dubois », située sur le territoire de la commune de Vichy, à l'intérieur du périmètre de protection des sources domaniales.

Par arrêté du 22 janvier 1952, la Compagnie des Grandes Sources minérales, à Vichy, a été autorisée à procéder au comblement de la source « du Globe », située sur le territoire de la commune d'Hauterive (Allier), à l'intérieur du périmètre de protection des sources domaniales de Vichy.

Par arrêté du 22 janvier 1952, la Société commerciale d'eaux minérales du bassin de Vichy, a été autorisée à procéder à l'installation d'une pompe à fourreau sur le forage dénommé « La Jade », situé sur le territoire de la commune de Saint-Priest-Bramefant (Puy-de-Dôme), à l'intérieur du périmètre de protection des sources domaniales de Vichy.

Par arrêté du 22 janvier 1952, la Société commerciale d'eaux minérales du bassin de Vichy a été autorisée à procéder à l'installation d'une pompe à fourreau sur la source « La Perle », située sur le territoire de la commune de Saint-Priest-Bramefant (Puy-de-Dôme) à l'intérieur du périmètre de protection des sources domaniales de Vichy.

Par arrêté du 22 janvier 1952, la Société commerciale d'eaux minérales du bassin de Vichy a été autorisée à procéder à l'installation d'une pompe à fourreau sur la source « Réputée », située sur le territoire de la commune de Saint-Priest-Bramefant (Puy-de-Dôme) à l'intérieur du périmètre de protection des sources domaniales de Vichy.

Par arrêté du 22 janvier 1952, la Société commerciale d'eaux minérales du bassin de Vichy a été autorisée à procéder à l'installation d'une pompe à fourreau sur la source « Rousset », située sur le territoire de la commune de Saint-Priest-Bramefant (Puy-de-Dôme) à l'intérieur du périmètre de protection des sources domaniales de Vichy.

Par arrêté du 22 janvier 1952, la Société commerciale d'eaux minérales du bassin de Vichy a été autorisée à procéder à l'installation d'une pompe à fourreau sur la source « Bossuet », située sur le territoire de la commune de Saint-Priest-Bramefant (Puy-de-Dôme) à l'intérieur du périmètre de protection des sources domaniales de Vichy.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 18 janvier 1952, M. le docteur Bourdeix, mis à la disposition du préfet de l'Allier, en vue d'assurer le fonctionnement des dispensaires de ce département, est nommé médecin adjoint au sanatorium interdépartemental de femmes à Hauteville (Ain), en remplacement de M. le docteur Perrus, appelé à d'autres fonctions.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 5 février 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de résolution (n° 2051) de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à suspendre l'application de la loi n° 48-809 du 13 mai 1948 relative aux réévaluations foncières des propriétés non bâties jusqu'au 1er janvier 1953. (N° 2158. — M. Lucien Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de résolution (n° 338) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 51-239 du 28 février 1951 en ce qui concerne les adjoints forestiers. (N° 2269. — M. Loustau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi édictant les mesures de contrôle, les règles des contentieux et les pénalités des régimes de sécurité sociale, de mutualité sociale agricole et des accidents du travail en Algérie. (N° 1557. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi (n° 1058) portant création d'une justice de paix à compétence étendue à Touggourt (Algérie). (N° 2150. — M. Jules Valle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi (n° 1112) de M. Souquès, tendant au maintien en activité, au delà de la limite d'âge applicable à leur emploi, de certains fonctionnaires et agents titulaires des services publics de l'Etat. (N° 2151. — M. Guthmuller, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi (n° 1271) relatif aux pouvoirs des contrôleurs des lois sociales en agriculture d'Algérie. (N° 2179. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues (n° 532) tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi aux agents, employés et ouvriers des administrations de l'Etat et des services publics qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre, d'accident ou de maladie; 2° de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues (n° 1094) tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi, aux agents, employés et ouvriers des administrations de l'Etat et des services publics qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre, d'accident ou de maladie. (N° 2216. — M. Cristofol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de résolution de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues (n° 391) tendant à inviter le Gouvernement à appliquer strictement le décret n° 45-2233 du 2 octobre 1945 fixant les conditions de recrutement et le statut des agents des cadres complémentaires créés en application de l'ordonnance du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires temporaires de l'Etat et à faire reviser la situation de tous les agents intégrés dans les cadres complémentaires depuis la mise en application du reclassement des fonctionnaires: *a*) en ce qui concerne leur traitement; *b*) en ce qui concerne leur ancienneté dans l'échelon. (N° 2219. — M. Cristofol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Vote du projet de loi (n° 1791) complétant le paragraphe 1er de la section VII du titre II du livre III du code pénal par un article 367. (N° 2120. — M. Delos du Rau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Vote, en nouvelle délibération à la demande de M. le Président de la République, du projet de loi autorisant la ratification de la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique Nord. (N° 2291. — M. Midol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

12. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Rosenblatt et plusieurs de ses collègues (n° 372) tendant à compléter l'article 45 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 concernant les Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht rentrés dans leur foyer après le 1er juin 1945; 2° de M. Wolff et plusieurs de ses collègues (n° 1773) tendant à modifier l'article 45 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 remplaçant l'article 6 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. (N° 2137. — M. Rosenblatt, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

13. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Pierre Garet (n° 1080) tendant à modifier la loi n° 50-639 du 7 juin 1950 concernant la réparation des dommages de guerre intéressant les betteraves industrielles, sucres et alcools de betteraves; 2° de M. Prot et plusieurs de ses collègues (n° 1231) tendant à l'indemnisation des pertes de betteraves industrielles causées par faits de guerre ou consécutives au faits de guerre. (N° 1739. — M. Penoy, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

14. — Vote de la proposition de résolution (n° 1036), de M. Juglas et plusieurs de ses collègues tendant à la nomination d'une commission spéciale chargée de tirer les conclusions de l'enquête menée en 1950 en Côte d'Ivoire sur les événements survenus dans ce territoire. (N° 226). — M. Defos du Rau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

15. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (dans sa première législature) tendant à rétablir dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, l'article 248 du code pénal dans le texte arrêté par la loi du 7 juillet 1948 réprimant la remise ou la sortie irrégulière de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques destinés aux détenus ou provenant des détenus. (N°s 30-2149). — M. Caillavet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

16. — Vote du projet de loi (n° 973) autorisant le Président de la République à ratifier la Convention entre la France et le Conseil de l'Europe sur l'application de la législation française de sécurité sociale au personnel dudit Conseil. (N° 2277. — M. Duquesne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

17. — Vote du projet de loi (n° 1275) autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la Belgique, la France et l'Italie tendant à étendre et à coordonner l'application aux ressortissants des trois pays des législations belge et française sur la sécurité sociale et de la législation italienne sur les assurances sociales et les prestations familiales. (N° 22-0. — M. Duquesne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

18. — Vote du projet de loi (n° 1278) autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale entre la France et le Danemark sur la sécurité sociale, intervenue le 30 juin 1951. (N° 2281. — M. Duquesne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

19. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi modifiant l'article 31 *x* du livre Ier du code du travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers. (N°s 2112, 2245. — M. Robert Coutant, rapporteur.)

20. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (dans sa première législature) relatif aux entreprises de crédit différé. (N°s 1027, 2353. — M. Minjoz, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi (n° 1725) de M. Hénault et plusieurs de ses collègues tendant: 1° à célébrer dignement le centenaire de la création de la médaille militaire; 2° à créer un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur à des médaillés militaires; 3° à exonérer de taxes et impôts les manifestations, kermesses, etc., organisées au profit des œuvres sociales des médaillés militaires; 4° à émettre un timbre commémoratif; 5° à prévoir un crédit de cent millions pour l'organisation de ces manifestations. (N°s 2195, 2319. — M. Max Lejeune, rapporteur.)

22. — Discussion du projet de loi sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés. (N° 1749. — M. Maurice Frédet, rapporteur.)

23. — Discussion du projet de loi relatif aux radioéléments artificiels. (N° 1973. — M. Barrot, rapporteur.)

24. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. (N°s 1841, 2403. — M. Minjoz, rapporteur.)

Convocation de commission.

La réunion de la commission du travail et de la sécurité sociale, suspendue le mercredi 23 janvier 1952, sera reprise le vendredi 1er février 1952, à quatorze heures trente (local n° 264):

Rapport de M. Coutant sur le projet de loi relatif à l'échelle mobile du salaire minimum garanti.

Réunion de commission du jeudi 31 janvier 1952.

Commission de la presse (sous-commission du cinéma), à quinze heures quinze. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 31 janvier 1952.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Décision sur la demande de discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à l'ouverture d'un crédit de 1 milliard 600 millions de francs, en vue du rétablissement des communications interrompues à la suite des calamités publiques survenues dans les départements du Sud-Est au mois de novembre 1951 et de la réfection des ouvrages de défense contre les eaux et des ouvrages hydrauliques. (N° 33, année 1952. — M. N..., rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 252, année 1947, 179, année 1948, 313, 823, année 1951, et 35, année 1952. — M. Henri Lafleur, rapporteur; et n° 819, année 1951. — Avis de la commission des finances. — M. Saller, rapporteur; et n°s 850, année 1951, et 32, année 1952. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. Dassaud, rapporteur; et n° 31, année 1952. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Boivin-Champeaux, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. N..., rapporteur.)

Documents mis en distribution le jeudi 31 janvier 1952.

N° 698 (année 1951). — Proposition de loi de M. Lassalle-Séré relative à l'importation des boissons alcooliques dans les Etablissements français de l'Océanie.

N° 699 (année 1951). — Proposition de loi de M. Lassalle-Séré concernant la suppression du conseil privé des Etablissements français de l'Océanie.

N° 717 (année 1951). — Proposition de loi de Mme Marcelle Devaud tendant à compléter l'article 335 du code civil.

N° 839 (année 1951). — Rapport de M. Franck-Chante sur les propositions de résolution tendant à venir en aide aux victimes des inondations.

N° 876 rectifié (année 1951). — Proposition de loi de M. Georges Pernot tendant à modifier l'article 195 du code général des impôts pour le calcul de la surtaxe progressive des chefs de famille ayant plusieurs enfants majeurs.

N° 894 (année 1951). — Proposition de résolution de M. Le Basser tendant à l'établissement d'une communauté politique et militaire européenne.

N° 27. — Proposition de résolution de M. Bertaud tendant à commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la tentative de traversée de l'Atlantique-Nord par l'équipage Nungesser-Coli.

N° 28. — Proposition de résolution de M. Bertaud tendant à modifier les conditions d'admission des pensionnaires payants dans les hospices publics.

N° 31. — Avis de M. Boivin-Champeaux sur le projet de loi instituant un code du travail dans les territoires d'outre-mer.

N° 32. — Avis supplémentaire de M. Dassaud sur le projet de loi instituant un code du travail dans les territoires d'outre-mer.

N° 33. — Projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit en vue du rétablissement des communications interrompues à la suite des calamités publiques dans les départements du Sud-Est.

N° 34. — Projet de loi tendant à l'envoi à la Grèce et à la Turquie d'une invitation à accéder au traité de l'Atlantique-Nord.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 30 janvier 1952.

Présents. — M. Brizard, Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), MM. Carcassonne, Chaintron, Hamon (Léo), Jacques-Destrée, Lelant, Léonetti, Moutet (Marius), Pernot (Georges), Petit (Général), Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Réveillaud, Southon, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Torrès (Henry), Yver (Michel).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Maroger (au titre de la commission des finances), de Maupeou (au titre de la commission de la défense nationale).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 30 janvier 1952.

Présents. — MM. Alric, Aubé (Robert), Barré (Henri), Boivin-Champeaux, Bousch, Choehoy, Coupigny, Gouyon (Jean de), Madelin (Michel), Maupeou (de), Namy, Petit (Général).

Excusé. — M. Héline.

Délégué. — M. de Montullé (par M. Schleiter).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 30 janvier 1952.

Présents. — Mmes Broesolette (Gilberte Pierre-), MM. Deutschmann, Dubois (René), Le Basser, Le Guyon (Robert), Mathieu, Réveillaud, Vourch.

Excusé. — M. Landry.

Suppléant. — M. Coupigny (de M. Leccia).

Convocation de commission.

La commission des affaires étrangères se réunira le jeudi 31 janvier 1952, à dix heures (salon de la commission):

Premier rapport de M. Carcassonne sur le projet de loi (n° 617, année 1951) instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

Convocation de bureau.

Le 6e bureau se réunira le mardi 5 février 1952, à quinze heures (local n° 221):

Examen des opérations électorales du territoire du Tchad (2e section): élection de M. Saoulba (Gonichame).

Réunions de commissions du jeudi 31 janvier 1952.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local n° 201.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 274

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 31 janvier 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, attribuant, à titre provisoire, à la société agricole de la Kotto une concession de terrain rural dans le territoire de l'Oubangui-Chari (nos 481 et 332, année 1951. — M. Carelles, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à ériger en territoire distinct de Madagascar, les terres australes et antarctiques françaises (nos 245, année 1951, et 48, année 1952. — M. Boisdon, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Cornet, rapporteur. — Avis de la commission des relations extérieures. — M. Gorse, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Laurin, Delmas, Foccart, Lhuillier, Oudard et des membres du groupe du rassemblement du peuple français, tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires et les militaires retraités, ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A. et soumis soit au régime général des pensions, soit au régime de la caisse intercoloniale des retraites, d'un indice de correction tenant compte de la valeur du franc C. F. A. par rapport au franc métropolitain et du coût de la vie dans ces territoires (nos 233 et 335, année 1951. — M. Sylvestre, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Begarra, rapporteur; et n° 38, année 1952. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Cortinchi, rapporteur.)

4. — Discussion: *a*) De la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Joseph Dumas, député, sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer; *b*) de la proposition de résolution de MM. Barrey, Momo Touré, et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi réglementant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer; *c*) de la proposition de résolution de M. Paul Catrice et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à demander à l'Assemblée nationale de voter une loi concernant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle (nos 247, année 1951, 238, année 1950, 20, année 1951, et 17, année 1952. — M. Begarra, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Michard-Pellissier, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 31 janvier 1952.

N° 4. — Proposition de M. Jean Scelles tendant à inviter le Gouvernement à autoriser d'urgence l'ouverture d'une ligne aérienne desservant les oasis d'Algérie (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

N° 5. — Proposition de M. Paul Catrice tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures efficaces, en particulier en utilisant les services d'information des missions diplomatiques françaises à l'étranger, pour que l'Union française puisse être plus exactement connue dans les pays étrangers (renvoyée à la commission des relations extérieures).

N° 6. — Proposition de résolution de M. Paul Catrice tendant à demander à l'Assemblée nationale de soumettre pour avis à l'Assemblée de l'Union française, conformément à la Constitution, le projet de loi n° 12906 (1re législature) sur les territoires du Sud de l'Algérie (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 29. — Avis, par M. Griaule, au nom de la commission des affaires culturelles, sur: 1° la demande d'avis (n° 246, année 1951) sur le projet de loi (Assemblée nationale, n° 1315), 2° la demande d'avis (n° 179, année 1951) sur la proposition de loi (Assemblée nationale, n° 89) de M. Saller, sénateur, et plusieurs de ses collègues, 3° la demande d'avis (n° 211, année 1951) sur la proposition de loi (Assemblée nationale, n° 481) de M. Conombo, député, et plusieurs de ses collègues, 4° la demande d'avis (n° 248, année 1951) sur la proposition de loi (Assemblée nationale, n° 891) de M. Razac, sénateur, et plusieurs de ses collègues, transmises par M. le président de l'Assemblée nationale; 5° la proposition de résolution (n° 121, année 1950) de M. Momo Touré, relative au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo.

N° 30 (1). — Proposition de M. Montrat tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 50-484 du 26 avril 1950 (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 38. — Avis, par M. Cortinchi, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la proposition (n° 233, année 1951) de M. Laurin tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires et les militaires retraités, ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A. et soumis soit au régime général des pensions, soit au régime de la caisse intercoloniale des retraites, d'un indice de correction tenant compte de la valeur du franc C. F. A. par rapport au franc métropolitain et du coût de la vie dans ces territoires.

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 29 janvier 1952.

Commission des affaires économiques.

Séance du mardi 29 janvier 1952.

Présents. — MM. Aubert, Gaignard, Meyer, Schmitt, Thémia.

Excusés. — MM. Bocher, Bentchicou, Boussenot, Charlier, Egretaud, Gaudart, Georges, Gueye Momar Djim, Lhuillier, Mignot, Montrat, Nguyen Huu Thuan, Ouedraogo, Piéri, Reverbori, Sim Var, Souvannavong Pheng, Tétau, Tran Van Thi, Tran Thien Vang, Vanier, Léon (Robert).

Suppléants. — MM. Schmitt (de M. René Moreux), Meyer (de M. Rosfelder).

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 30 janvier 1952.

Présents. — MM. Albrand, Bégarra, Borrey, Catrice (Paul), Gervain, Guyard, La Gravière, Mlle Le Ber, MM. Michalet, Perier, Ton That Can.

Excusés. — M. Alard, Mlle Autissier, M. Boiteau, Mme Caffot, MM. Chekkal Daho, Coulibaly, Donnat, Lapart, Mme Moreau,

MM. Roclore, Sar Diawar, Scelles, Soppo Priso, Thomas, Mmes Tran Van Chuong, Marianne Verger.

Suppléants. — MM. Bégarra (de Mme Malroux), Borrey (de M. Zinsou), Michalet (de M. Milhe-Pontingon).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Randretsa.

Commission de l'agriculture, élevage, chasses, pêches et des forêts.

Séance du mercredi 30 janvier 1952.

Présents. — MM. Boiteau, Bour (Alfred), Cazelles, Le Brun Kéris, Le Guénédal, Ramampy, Roclore, Roulleaux-Dugage, Schock.

Excusé. — M. Monnet.

Suppléants. — MM. Junillon (de M. Belabed), Schock (de M. Bouda), Boiteau (de M. Carroué), Rosenfeld (de M. Gueye Momar Djim), Cazelles (de M. Mademba).

Commission du plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 30 janvier 1952.

Présents. — MM. Albrand, Charlier, Cianfarani, Jacobson, Junillon, Longuet, Meyer, Moreux (René), Plagne (Général), Schmitt, Schock, Touré.

Excusés. — MM. Alduy, Reverbori.

Suppléants. — MM. Cianfarani (de M. Delmas), Jacobson (de M. Bilavarn), Junillon (de M. Tétau), Longuet (de M. Sylvestre).

Commission des relations extérieures.

Séance du mercredi 30 janvier 1952

Présents. — MM. Bidet, Buu Kinh, Coubèche Saïd Ali, Dumas, Gorse, Le Brun-Kéris, Mme Lefaucheux, MM. Moullec (contre-amiral), de Peretti, Savi de Tové.

Excusé. — M. Morel.

Suppléants. — MM. Bidet (de M. Rosenfeld), Gorse (de M. Soppo-Priso), Gaudart (de M. Riond [Georges]), Le Brun-Kéris (de M. Vignes), Mme Lefaucheux (de M. Esnault), M. de Peretti (de M. Dumas).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 6 février 1952, à dix heures trente (local n° 120):

I. — Discussion du rapport de M. Schmitt sur la proposition (n° 30, année 1952) de M. Montrat tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 50-484 du 26 avril 1950 (liberté du transport de l'or dans les territoires d'outre-mer).

II. — Fin de la discussion du rapport de M. René Moreux sur la proposition (n° 306, année 1949) de M. Cianfarani sur l'organisation de l'économie de l'Union française.

III. — Communication de M. Gaignard sur le problème des oléagineux dans les territoires d'outre-mer, et éventuellement création d'une sous-commission chargée d'étudier cette question.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le jeudi 31 janvier 1952, à quatorze heures (local n° 219):

Attribution d'une concession de terrain rural à la Société de la Kotto, dans le territoire de l'Oubangui (demande d'avis, n° 181, année 1951), sur un projet de décret du ministre de la France d'outre-mer). — Rapport supplémentaire de M. Cazelles. — Nouvelle discussion. — Audition du représentant du ministre.

La commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles se réunira le mardi 5 février 1952, à quatorze heures quinze (local n° 217):

I. — Examen de la proposition (n° 15, année 1952) présentée par MM. Longuet, Charlier et Ramampy et tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant l'article 15 de la loi du 27 octobre 1946. — Désignation d'un rapporteur.

II. — Examen de la proposition (n° 6, année 1952) présentée par M. Alfred Bour et quelques-uns de ses collègues et tendant à demander à l'Assemblée nationale de soumettre à l'Assemblée de l'Union française, conformément à la Constitution, le projet de loi n° 476 sur les territoires du Sud de l'Algérie. — Désignation d'un rapporteur.

III. — Examen d'une demande de voyage.

IV. — Examen d'une pétition.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays.

L'avis aux exportateurs du 31 octobre 1951 a notamment contingenté l'exportation des bois qui, précédemment, pouvaient être exportés hors contingent. De ce fait, des contingents de bois divers sont ou seront inclus dans les nouveaux accords commerciaux. Les précisions suivantes sont apportées à ce sujet:

1° Les licences d'exportation délivrées hors contingent sous l'empire de la précédente réglementation seront éventuellement renouvelées suivant les dispositions ci-après:

a) Celles qui visent les exportations vers des pays avec lesquels ont été conclus, antérieurement au 31 octobre 1951, des accords commerciaux prévoyant des postes de bois jusqu'alors non contingentés, seront renouvelées dans les mêmes conditions que les licences concernant les produits contingentés;

b) Celles qui visent des exportations vers des pays avec lesquels les accords commerciaux ne comportent pas de postes de bois jusqu'alors non contingentés ne seront plus renouvelées désormais après l'expiration d'un délai de six mois à dater de la délivrance de la licence initiale.

2° Il ne peut être donné suite aux demandes de licences d'exportation qui ont été déposées en dehors de tout avis aux exportateurs pour des bois non contingentés avant le 31 octobre 1951. Ces demandes seront retournées aux intéressés comme étant sans objet.

Avis aux importateurs d'abricots secs originaires et en provenance d'Espagne.

(Poste 24 de l'accord commercial franco-espagnol du 17 novembre 1951.)

Conformément aux dispositions du titre VII de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Espagne, publié au *Journal officiel* du 25 novembre 1951, les importateurs sont informés qu'un contingent de 75 millions de francs d'abricots secs originaires et en provenance d'Espagne est ouvert à l'importation à partir du dixième jour suivant l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Cette importation sera réalisée sous le régime de la procédure dite « des certificats d'importation », telle qu'elle est définie par le titre III, section I, paragraphe II, A, B, C, et le titre IV de l'avis n° 483 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation modèle C. I, établi en double exemplaire.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phytosanitaire pour l'importation des végétaux, tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 1er décembre 1949, publié au *Journal officiel* du 13 décembre 1949.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après la réalisation des importations. Toutefois, les importateurs ont, dans les conditions fixées par l'article 90 de l'instruction 420 aux intermédiaires agréés, la possibilité d'ouvrir des accréditifs ou crédits documentaires en faveur du fournisseur étranger.

Un avis publié ultérieurement au *Journal officiel* fera connaître aux importateurs l'épuisement du contingent.

L'indice de codification statistique à indiquer sur les exemplaires du certificat d'importation ainsi que sur la déclaration de douane sera: 14 (quatorze).

Avis aux importateurs de poissons de mer frais et congelés d'origine et en provenance d'Islande.

(Postes n°s 1, 2 et 3 de l'accord franco-islandais du 6 décembre 1951.)

Les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres, en vue de la répartition des contingents indiqués ci-après, ouverts par l'accord commercial franco-islandais du 6 décembre 1951 pour des importations de produits de la mer:

Numéro de poste.			
1	Poissons de mer frais et congelés	1.000	tonnes.
2	Harengs frais, congelés ou salés	300	—
3	Saumons frais ou congelés	10	—

Les importations seront effectuées sous le couvert de licences individuelles.

Les demandes d'autorisation d'importation établies sur formules réglementaires, modèle A.C., et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire délivrée par l'exportateur islandais,

devront parvenir à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant le trentième jour (à midi) suivant l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les règles d'attribution des licences seront déterminées après avis du comité technique d'importation intéressé.

En outre, les importations seront soumises aux conditions suivantes:

1° L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce;

2° Tout importateur sera tenu d'adresser au ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes), 3, place de Fontenoy, à Paris), un relevé détaillé (espèces, quantités, prix unitaire et gobal caf) des importations effectuées par ses soins;

3° Indépendamment du contrôle qui sera exercé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, les marchandises en cause pourront être soumises au contrôle qualitatif exercé après le dédouanement par les soins du ministère de la marine marchande, en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Pérou.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achats 1952, d'un crédit utilisable selon les modalités prévues par l'avis n° 480 de l'office des changes (Relations financières avec le Pérou) publié au *Journal officiel* du 1er décembre 1950.

Ce crédit est destiné au financement des importations de produits divers originaires et en provenance du Pérou, à l'exception du cuivre, du minerai de zinc et du coton brut.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927, du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules modèle A. C., seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Ces demandes ne pourront être satisfaites qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avis favorable, non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Portugal.

L'accord commercial franco-portugais du 1er décembre 1950, prorogé jusqu'au 31 janvier 1952 par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 15 décembre 1951, est prorogé jusqu'au 29 février 1952.

Les contingents d'importation mis en répartition par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 29 juillet 1951 (page 8274) majorés de deux douzièmes par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 15 décembre 1951, sont majorés d'un nouveau douzième.

Les modalités d'importation des produits repris à la liste B de l'accord, fixées par l'avis du 29 juillet 1951, sont maintenues.

Avis aux importateurs de biens non essentiels originaires et en provenance du Royaume-Uni (année civile 1952).

Le comité mixte franco-britannique chargé de la fixation des contingents pour les échanges de marchandises entre la France et la Grande-Bretagne au cours de l'année civile 1952 s'est réuni à Londres les 29 et 30 novembre et 20 et 21 décembre 1951.

Le présent avis a pour objet de préciser aux importateurs de biens non essentiels originaires et en provenance de Grande-Bretagne:

1° En son titre I, la nature des contingents « non essentiels » pour l'année civile 1952;

2° En son titre II, les conditions générales de réalisation de ces importations et la date de recevabilité des demandes de licences correspondantes.

TITRE Ier

LISTE DES CONTINGENTS POUR L'ANNÉE CIVILE 1952

Des contingents d'importation ont été prévus pour les produits suivants:

Numéro de poste	
1	Brosserie.
6	Plateaux d'étain.
10	Produits d'instruments dentaires.
11	Films pour amateurs.
12	Epingles et pinces à cheveux.
15	Meubles de bureaux en métal.
16	Whisky.
21	Chapeaux de feutre.
25	Gin.
29	Armes de sport et munitions.
37	Pipes et articles pour fumeurs.
38	Rasoirs, lames et affûteurs.
39	Chaussures en caoutchouc et en toile.
41	Tondeuses à gazon.
42	Bières.
46	Articles de sport.
50	Motocyclettes et pièces détachées.
63	Coutellerie.
64	Appareils photographiques.
65	Jeux et jouets.
67	Outils à main.
75	Appareils de surdité.
79	Tissus de rayonne.
83	Savons pour selles.
85	Semelles en caoutchouc crêpe.
90	Plumes à écrire en acier.
95	Poudres à lever pour pâtisserie.
102	Poissons frais.
102 *bis*	Bigorneaux.
103	Tissus de laine (autres que les articles libérés).
104	Tissus de coton (autres que les articles libérés).
106	Aiguilles à main à usage domestique.
110	Lampes à pétrole et pièces détachées, lampes tempête et fourneaux domestiques à pression et combustion d'huile.
113	Petit appareillage électrique.
115	Burettes à huile.
116	Machines à laver et pièces détachées.
117	Boutons pressions.
119	Pièces détachées de réfrigérateurs domestiques.
122	Aspirateurs et pièces détachées.
124	Accessoires divers pour photographie.
125	Thé.
128	Chevilles pour cloisons.
130	Tissus de soie huilés.
132	Cristallerie de table et verrerie de fantaisie.
140	Biscuits et biscottes.
142	Confiserie de sucre et de chocolat.
143	Pâtés de poissons.
145	Tissus de rayonne et nylon huilés.
147	Poste de T. S. F.
148	Machines ménagères électriques et pièces détachées (autres que frigidaires, machines à laver et aspirateurs).
150	Crochets et aiguilles à tricoter.
151	Cuisinières à gaz, réchauds et radiateurs.
153	Papiers de tentures.
155	Semelles, talons et bouts en caoutchouc.
157	Epingles domestiques.
159	Crayons en bois.
160	Verrerie résistante à la chaleur et autre verrerie décorée ou non.
161	Gants à usage industriel (en matière plastique).
162	Câbles en acier.
165	Appareils d'enregistrement du son.
175	Chewing-gum.
177	Tubes en verre pour jauges.
178	Confitures et marmelades.
179	Lampes et tubes électriques à décharge.
181	Tissus moleskine.
182	Vêtements imperméables en matière plastique.
183	Boutons en corne.
184	Œillets.
186	Soufflets électriques industriels.
187	Meubles en bois non garnis.
188 *a*)	Cuirs non corroyés.
188 *b*)	Cuirs corroyés.
189	Préparations alimentaires pour petits déjeuners.
190	Christmas puddings.
191	Poudre de cacao.
192	Jus de fruit.
193	Essences de fruits et autres essences pour l'industrie alimentaire.
195	Parquets en matière plastique.
196	Presse-pantalons.
197	Porte-manteaux.
198	Aspirateurs (non électriques).
200	Agrafes pour courroies de transmission.
201	Calandres et essoreuses à main.
203	Savons.
204	Articles de ménage en porcelaine.
205	Fleurs coupées d'été.
206	Articles de papeterie en matière thermo-durcissable.
207	Epingles de sûreté.

TITRE II

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉALISATION DE CES CONTINGENTS ET DATES DE RECEVABILITÉ DES DEMANDES DE LICENCES

Les modalités de réalisation de ces contingents, précisées ci-après, sont différentes selon que les crédits correspondants font l'objet d'une gestion des services britanniques ou des services français.

A. — *Contingents gérés en Grande-Bretagne.*

Les crédits afférents aux contingents énumérés ci-après sont répartis entre les exportateurs britanniques.

La procédure de délivrance des licences d'importation y afférentes est celle qui a été définie au titre II de l'avis aux importateurs de biens non essentiels publié au *Journal officiel* du 15 septembre 1949. Les dossiers présentés par les importateurs devront indiquer, en gros caractères, la mention: « Importations non essentielles de Grande-Bretagne, poste n° .... » et être obligatoirement accompagnés d'une facture *pro forma* ou d'un certificat de quota visé par l'organisme britannique habilité à gérer le contingent correspondant.

La liste de ces organismes britanniques est donnée ci-dessous en regard de chaque contingent.

Par dérogation aux dispositions de l'article III du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences présentées par les importateurs seront examinées au fur et à mesure de leur réception. Elles seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 31 décembre 1952, dernier délai.

Liste des contingents gérés en Grande-Bretagne et des organismes anglais habilités à viser les factures *pro forma* ou certificats de quotas correspondants:

Numéro de poste.	
1	Brosserie. — Brush Export Group (1).
6	Plateaux d'étain. — Board of Trade.
10	Produits dentaires. — Board of Trade.
11	Films pour amateurs. — British Protographic Manufacturers Ass.
12	Epingles et pinces à cheveux. — Pin and Allied Trades As.
15	Meubles de bureaux en métal. — Ass. of British Business. Equipement Manufacturers.
18	Whiskies. — Scotch Whisky Ass.
24	Chapeaux de feutre. — Hat Industry Export Group.
25	Gin. — Gin Rectifiers and Distilers Ass.
29	Armes de sport et de munitions. — Gunmakers Association (Inc. 1912 ltd).
37	Pipes et articles fumeurs. — The Briar Pipe Trade Ass.
38	Rasoirs, lames et affuteurs. — Safety Razor and Blades Export Group.
39	Chaussures en caoutchouc et en toile. — Rubber Footwear Manufacturers Ass.
41	Tondeuses à gazon. — British Lawn Mower Maker federation.
42	Bières. — The Brewers Society.
46	Articles de sport. — Federation of British Manufacturers of sports and Games.
63	Coutellerie. — Cutlery export Group.
64	Appareils photographiques. — British photographic Manufacturers Ass.
65	Jeux et jouets. — British Toy Manufacturers Ass.
79	Tissus de rayonne. — Silk and rayon Users Ass.
83	Savons pour selle. — Boot and floor Polish Manufacturers Ass.
85	Semelles crêpe. — Board of Trade.
95	Poudres à laver. — Food Manufacturers Fed.
103	Tissus de laine. — Wool Export Group.
104	Tissus de coton. — The Cotton Board.
106	Aiguilles à main. — Needlemakers Ass.
115	Burettes à huile. — Board of Trade.
116	Machines à laver. — The British Electrical and Allied Manufacturers Ass.
117	Boutons pression. — The pin and Allied Trades Ass.
119	Pièces détachées de réfrigérateurs. — British réfrigérator Ass.
124	Accessoires divers pour photographie. — The British Photographic Manufacturers Ass.
125	Thé. — Tea Buyer's Ass.
128	Chevilles pour cloison. — Hardware trade Alliance.
130	Tissus de soie huilés. — The Silk and Rayon Users Ass.
132	Cristallerie de table. — The Glass Manufacturers Fed.
140	Biscuits et biscottes. — Cake and Biscuit Manufacturers Export Group.
142	Confiserie de sucre et de chocolat. — Board of Trade.
143	Pâtés de poisson. — Food Manufacturers Fed.
145	Tissus de rayonne et de nylon huilés. — The Silk and Rayon Users Ass.
147	Postes de T. S. F. — British Radio Equipment Manufacturers Ass. (1).
148	Machines ménagères électriques autres. — British Electrical and Allied Manufacturers Ass.
153	Papiers de tentures. — Wallpaper Manufacturing Employer's Ass.
155	Semelles en caoutchouc. — Rubber Sole and Heel Manufacturers Ass.
157	Epingles domestiques. — The Pin and Allied Trade Ass.
160	Verreries résistantes. — Glass Manufacturers Fed.
161	Gants matière plastique. — National Association of Glove Manufacturers.
175	Chewing gum. — The Cocoa, Chocolate and Confectionery Alliance Ltd.
177	Tubes en verre. — Glass Manufacturers Fed.
178	Confitures, marmelades. — Food Manufacturers Ass.
179	Lampes et tubes à décharge. — Board of Trade — Electric Lamp Export Group.
181	Tissus moleskine. — The Leathercloth Industry.
182	Vêtements en matière plastique. — British Plastics Fed.
183	Boutons en corne. — British Button Manufacturers Association.
184	Œillets. — Office Appliante Trade Ass. of Great Britain and Ireland.
186	Soufflets industriels. — Board of Trade.
187	Meubles en bois non garnis. — Board of Trade.
188 *a* et *b*	Cuir. — Lesther Footwear and Allied Industries Export Corp. Ltd.
189	Préparations alimentaires pour déjeûners. — The Cereal Breakfast food Manufacturers.
190	Christmas Puddings. — The Food Manufacturers Federation (Inc.)
191	Poudre de Cacao. — Board of Trade.
192	Jus de fruits. — Food Manufacturers Fed.
194	Essences de fruits. — Essence Export Group.
195	Parquets en matières plastiques. — British Plastics Fed.
196	Presse-pantalons. — Board of Trade.
197	Porte-manteaux. — Board of Trade.
198	Aspirateurs non électriques. — Board of Trade.
200	Agrafes pour courroies. — Machinery Belting Fastener Export Group.
201	Calandres et essoreuses à main. — Board of Trade.
203	Savons. — Soap Makers Fed.
204	Articles de ménage en porcelaine. — British Pottery Manufacturers, Federation.
206	Articles de papeterie en matière thermo-durcissables. — Board of Trade.
207	Epingles de sûreté. — Safety Pin Ass.

(1) Organismes britanniques.

B. — *Contingents gérés en France.*

Les postes repris ci-après sont gérés en France. Les importations correspondantes seront réalisées selon la procédure normale appliquée pour les importations en provenance de la zone sterling: les demandes de licences d'importation, qui seront reçues dans les conditions indiquées ci-dessous, seront examinées par l'office des changes et la direction technique compétente; les factures *pro forma* jointes à ces dossiers n'auront pas à être revêtues du visa d'un organisme britannique.

I. — Produits importés sous licences individuelles pour lesquelles les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les demandes d'autorisation d'importation des produits suivants, établies en six exemplaires sur formules modèle AC, ne seront valablement reçues par l'office des changes qu'à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 31 décembre 1952. Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation:

Numéro de poste.	
50	Motocyclettes et pièces détachées.
67	Outils à main.
75	Appareils de surdité et pièces détachées.
110	Lampes à pétrole, etc.
113	Petit appareillage électrique.
122	Aspirateurs et pièces détachées.
150	Crochets et aiguilles à tricoter.
151	Cuisinières à gaz, réchauds et radiateurs.
162	Câbles en acier.
165	Appareils d'enregistrement du son.

(1) Organismes britanniques.

II. — Produits importés sous licences individuelles examinées simultanément (appels d'offres).

Une première tranche des contingents prévus pour les produits suivants est mise immédiatement en répartition. Les demandes de licences ne seront valablement reçues par l'office des changes que jusqu'au trentième jour suivant la date d'insertion du présent avis. A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

La deuxième tranche sera mise en répartition pour le deuxième semestre. Un avis sera publié, à cet effet, au *Journal officiel*.

Numéro de poste	
90	Plumes à écrire en acier.
159	Crayons en bois.

III. — Contingents ouverts par avis séparés.

Les postes suivants feront l'objet d'avis séparés qui en préciseront les modalités d'utilisation.

Numéro de poste	
102	Poissons frais.
102 *bis*	Bizorneaux.
205	Fleurs coupées d'été.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Yémen.

(Programme d'importation de l'année 1952.)

Les importateurs sont informés de l'ourverture, au titre du plan d'achats de l'année 1952, de contingents pour l'importation des produits originaires et en provenance du Yémen repris ci-après.

Le règlement financier des importations réalisées dans le cadre de ce plan d'achat devra se faire exclusivement par l'intermédiaire des comptes étrangers yéménites en francs, selon les dispositions prévues par l'avis n° 481 de l'office des changes publié au *Journal officiel* du 5 décembre 1950.

Les autres conditions dans lesquelles pourront être effectuées ces importations sont fixées ainsi qu'il suit:

TITRE Ier. — *Produits importés par des groupements ou des organismes assimilés.*

Poste n° 2: Cuirs et peaux bruts (ovins et caprins). Groupement d'importation et de répartition des cuirs et peaux bruts.

TITRE II. — *Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur dépôt.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules modèle A. C., seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Numéro de poste	
1	Café vert.
3	Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement des importations de produits originaires et en provenance du Yémen, non repris nommément au présent avis. Les demandes d'autorisation d'importation susceptibles d'être imputées sur ce contingent ne seront satisfaites qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avis favorable, non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone internationale de Tanger.

Les importateurs sont informés de l'ouverture au titre de l'exercice 1952 d'un crédit destiné au financement des importations de produits divers originaires et en provenance de la zone internationale de Tanger.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la publication du présent avis et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Chaque demande devra être accompagnée d'une facture *pro forma* visée par l'attaché commercial de France à Tanger.

Les demandes ne seront satisfaites que dans la mesure où elles donneront lieu à un avis favorable non seulement de la part du ministère technique compétent mais encore de la part du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Avis aux importateurs de grumes et sciages originaires et en provenance de la zone dollar.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du programme d'achats de l'exercice 1951-1952, de crédits en dollars destinés au financement d'importations de bois en grumes et sciages originaires et en provenance des Etats-Unis ou d'Amérique centrale.

Ces produits seront importés sous le couvert de licences individuelles délivrées après examen simultané des demandes (appel d'offres).

En conséquence, les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formule modèle A. C., devront être parvenues à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames (3e sous-direction), avant le vingtième jour (à midi), suivant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, les demandes déposées feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents afin de répartir le contingent ouvert.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar.

Les importateurs sont informés de l'ouverture de crédits en dollars pour le financement de diverses importations de biens d'approvisionnement et d'équipement repris dans la liste ci-dessous.

Par dérogation aux articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation concernant les produits ci-après pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès la publication du présent avis au *Journal officiel*. Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Soufre. — Etats-Unis et Canada (1).
Razorite. — Etats-Unis et Canada.
Borax. — Etats-Unis et Canada.
Produits anticryptogamiques. — Etats-Unis et Canada.
Autres produits de la chimie minérale. — Etats-Unis et Canada.
Matières plastiques. — Etats-Unis et Canada.
Plastifiants. — Etats-Unis et Canada.
Solvants. — Etats-Unis et Canada.
Produits chimiques à usage pharmaceutique. — Etats-Unis et Canada.
Autres produits de la chimie organique. — Etats-Unis et Canada.
Abrasifs. — Etats-Unis et Canada.
Peintures et vernis. — Etats-Unis et Canada.
Autres produits de la parachimie. — Etats-Unis et Canada.
Ipéca. — Etats-Unis, Nicaragua, Colombie.
Produits pharmaceutiques. — Etats-Unis.
Produits végétaux. — Etats-Unis.
Caoutchouc synthétique. — Etats-Unis et Canada.
Ingrédients et articles en caoutchouc. — Etats-Unis et Canada.
Gilsonite. — Etats-Unis et Canada.
Electrodes graphitées. — Etats-Unis et Canada.
Brai de goudron de houille. — Etats-Unis et Canada.
Divers minerais, métaux non ferreux et minéraux (mineral de germanium, stellite, Arkansac Stone, silosel et diverses). — Etats-Unis
Matériaux réfractaires spéciaux. — Etats-Unis et Canada.
Chanvre de Manille. — Philippines.
Pièces de rechange et appâtaux de navires. — Etats-Unis et Canada.
Pièces de rechange et demi-produits, à l'exception des pièces détachées de matériel agricole. — Etats-Unis et Canada.

(1) Provenance.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 12 janvier 1952, page 512.

Titre III. — Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément (appel d'offres).

Poste n° 84: Machines-outils non libérées, au lieu de: « Numéros du tarif douanier: 1631 à 1618 », lire: « Numéros du tarif douanier: 1611 à 1618 ».

(Le reste sans changement.)

Avis aux importateurs de céréales de semence originaires et en provenance de Hollande.

Modificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 26 janvier 1952.

Les importateurs sont informés que par modification aux dispositions de l'avis concernant les importations des produits originaires et en provenance de Hollande, publié au *Journal officiel* du 26 janvier 1952, les demandes de licences d'importation concernant les produits ci-après, figurant au titre III: « Produits à importer sous licences examinées simultanément (appel d'offres) » devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 4 février 1952, à douze heures:

NUMÉROS de postes de l'accord.	NUMÉROS du tarif douanier français.	PRODUITS
26	Ex. 93	Froment de semence.
27	Ex. 94	Seigle de semence.
28	Ex. 95	Orge de semence.
29	Ex. 96	Avoine de semence.
30	Ex. 98	Maïs de semence.

(Le reste sans changement.)

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Liban.

Rectificatif et additif à l'avis publié au *Journal officiel* du 19 janvier 1952.

Titre II.

Au lieu de: « 104: Chanvre », lire: « 106: Chanvre ».

(Le reste sans changement.)

Titre III. — Produits importés sous le régime du certificat d'importation.

Ajouter au troisième alinéa de ce titre l'indice de codification 26 (vingt-six).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Syrie.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 19 janvier 1952

Titre II.

Poste 108: Coton brut:

Au lieu de:

« Les demandes d'autorisation d'importation de coton brut originaire de Syrie et en provenance de Syrie ou du Liban seront satisfaites sans limitation de quantité et sans consultation du ministère technique compétent. Chaque demande devra être accompagnée: d'une attestation de droit à répartition délivrée par le comité intersyndical de répartition du coton, 60, rue La Boétie, à Paris (8e), sous le contrôle de la direction des industries diverses et des textiles du ministère de l'industrie et de l'énergie; d'une lettre du conseiller commercial de France en Syrie ou au Liban attestant l'origine syrienne du coton ou bien d'une attestation d'origine visée par le consul de France à Alep, à Damas, à Beyrouth et à Tripoli »,

Lire:

« Les demandes d'autorisation d'importation de coton brut originaire de Syrie et en provenance de Syrie ou du Liban seront satisfaites sans limitation de quantité et sans consultation du ministère technique compétent. Chaque demande devra être accompagnée: d'une attestation de droit à répartition délivrée par le comité intersyndical de répartition du coton, 60, rue La Boétie, à Paris (8e), sous le contrôle de la direction des industries diverses et des textiles du ministère de l'industrie et de l'énergie.

« Les importations de coton d'origine syrienne devront donner lieu à la présentation aux bureaux de douane indépendamment de la licence réglementaire, soit d'une lettre du conseiller commercial de France en Syrie ou au Liban attestant l'origine syrienne du coton, soit d'une attestation d'origine visée par le consul de France à Alep, à Damas, à Beyrouth ou à Tripoli ».

Statistique mensuelle des vins.

(Mois de décembre 1951.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1952:

Page 972, sous-titre « Quantités de vins sorties des chais des récoltants, vins à A. O. C. et vins d'Alsace », ligne Gard, colonne Décembre, au lieu de: « 2.905 », lire: « 2.950 ».

Page 975, sous-titre « Quantités de vins soumises au droit de circulation, vins de consommation courante », ligne Seine-et-Oise, colonne Total, au lieu de: « 169.051 », lire: « 269.051 ».

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à l'extension d'une annexe à la convention collective nationale de travail concernant l'industrie des textiles artificiels.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans son champ d'application, l'annexe n° 5 à la convention collective nationale de travail de l'industrie des textiles artificiels, intervenue le 4 décembre 1951 entre le syndicat français des textiles artificiels, d'une part, et le syndicat national des textiles artificiels (C. G. C.), le syndicat national d'ingénieurs et cadres du textile (C. G. T.-F. O.), la fédération française des syndicats de cadres (C. F. T. C.), le syndicat national des ingénieurs et cadres de l'industrie textile (C. G. T.), d'autre part.

L'objet de cette annexe est de définir les droits et obligations particuliers des ingénieurs et cadres de l'industrie des textiles artificiels.

Le texte de l'annexe a été déposé au secrétariat du conseil de prud'hommes de la Seine.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux du département de l'Aveyron.

Un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux est actuellement vacant dans le département de l'Aveyron.

Les candidats doivent remplir les conditions fixées par le décret du 12 juin 1948 relatif au recrutement des médecins des services antituberculeux (médecins de sanatoriums publics, médecins à temps complet déjà en fonctions dans les dispensaires antituberculeux, médecins issus du concours de 1951).

Les candidats devront, avant le 20 février 1952, adresser leur demande, accompagnée d'un exposé de leurs titres, à la direction départementale de la santé de l'Aveyron, 33, avenue Victor-Hugo, Rodez, où ils pourront obtenir tous renseignements utiles.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	29 janv. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	30 janvier 1952 — Cours relevés avant Bourse	30 janvier 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
704 625	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 50 .....
350 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	349 60 .....
1225 25	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1225 75 .....
8027 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8022 50 .....
163 60	.... ..	Côte française des Somalis (100 fr. Djib.)..	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.011.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ALIMENTATION REMOISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 32 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

17, RUE DU TEMPLE ET 4, RUE DOCTEUR-POZZI, A REIMS (MARNE)

Registre du commerce : Reims n° 9933.

Obligations de 5.000 F 4 3/4 0/0 1947.

Cinquième amortissement du 15 mars 1952.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 3/4 0/0 1947 de l'Alimentation rémoise sont informés que la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations, a procédé au rachat en Bourse de la quantité nécessaire d'obligations pour l'amortissement du 15 mars 1952.

En conséquence, le tirage au sort se trouve supprimé.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis antérieurement restant à rembourser.

PAPETERIES DU SENTIER-HERVE ET FILS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 37.200.000 F

SIÈGE SOCIAL : 86 A 92, BOULEVARD DE LA VILLETTE, A PARIS

R. C. : Seine n° 8099.

Liste numérique des 101 obligations 6 3/4 0/0 1951 sorties au premier tirage d'amortissement effectué le 15 janvier 1952.

672 à 772

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 15 février 1952.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 1er avril 1951.*)

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Louis Robert, avoué à Epernay, 4, avenue de Champagne.

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil d'Epernay en date du 17 janvier 1952, rendu sur la requête présentée par Mme Georgette Gondolff, sans profession, demeurant à Mardeuil (Marne), route de Mardeuil, ci-devant et actuellement à Epernay, 12, rue des Jancelins, veuve de M. Jean-Gabriel Clamens, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Jean-Gabriel Clamens, son mari susnommé, en son vivant demeurant à Mardeuil (Marne), route de Mardeuil, décédé à Epernay (Marne), 137, rue de l'Hôpital, où il se trouvait momentanément, le 28 octobre 1950, sans laisser aucun héritier connu au degré successible et, avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait rendue publique, conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Epernay, le 24 janvier 1952.

LOUIS ROBERT, *avoué.*

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture du Morbihan.

PONTS ET CHAUSSÉES

Reconstruction du pont Lorois sur la rivière d'Etel (pont suspendu), route nationale n° 781 (communes de Plouhinec et Belz).

ADJUDICATION RESTREINTE

A VANNES, en l'hôtel de la préfecture.

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Morbihan, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur soumission cachetée, des travaux de reconstruction du pont Lorois, sur la rivière d'Etel (R. N. n° 781, communes de Plouhinec et Belz), comprenant :

Les déblais et démolitions nécessaires à l'exécution du nouvel ouvrage ;

La construction du nouvel ouvrage à l'emplacement même de l'ouvrage ancien : pont suspendu rigide à une seule travée suspendue de 115 m. 20 de portée et de 9 mètres de largeur. L'ossature métallique comporte deux poutres de rigidité à âme pleine de hauteur constante, un longeron central et deux longerons latéraux, ces éléments étant réunis par des pièces de pont espacées de 5 mètres. Les suspentes sont placées au droit des pièces de pont. Les câbles porteurs sont continus d'un ancrage à l'autre ; chaque nappe est composée de 7 câbles de 70,5 mm de diamètre. Les pylônes sont en béton armé, chacun d'eux constitué par deux montants articulés à leur base de 17 m. 47 de hauteur. Les massifs d'ancrage sont en béton armé établis dans le rocher ;

L'élargissement des viaducs d'accès sur une longueur totale de 464 m. 25, partie par encorbellement en béton armé, partie par enrochements à talus extérieurs de 2 pour 3.

Montant du cautionnement définitif : 1 million de francs.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées à M. de Brun, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Vannes, 8, rue du Commerce, où elles devront lui parvenir avant le vendredi 8 février 1952, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture (4e division), de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures, sauf le samedi après-midi;

2° Dans les bureaux de M. Bertin, ingénieur ordinaire, 8, rue du Commerce, à Vannes, de neuf heures à midi et de quatorze heures à dix-huit heures, sauf le samedi après-midi.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise et la description des travaux, accompagné de croquis très sommaires indiquant le plan général des travaux et les dispositions d'ensemble des principaux ouvrages, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Fait à Vannes, le 4 janvier 1952.

Le préfet du Morbihan,
Signé: G. PHILIPSON.

Préfecture du Finistère.

PONTS ET CHAUSSÉES

PORT DE SAINT-GUENOLE-PENMARC'H

Dérocage à la cote — 1,00 CM de la « Petite Passe » servant d'accès au port de Saint-Guénolé-Penmarc'h.

ADJUDICATION RESTREINTE

A QUIMPER, en l'hôtel de la préfecture.

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Finistère, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur soumission cachetée, des travaux définis ci-dessus.

Les travaux comportent l'enlèvement de 10.600 m³ de roche compacte dans un chenal de 316 mètres de long sur 30 mètres de large et dont la cote moyenne est de +0,50 CM.

Montant du cautionnement provisoire: néant.

Montant du cautionnement définitif: 1 million de francs.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées franco à M. Le Port, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et elles devront lui parvenir avant le jeudi 31 janvier 1952, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture (4e division, 1er bureau), de quatorze heures à seize heures, sauf le samedi après-midi;

2° Dans les bureaux de M. Bastard, ingénieur ordinaire, rue Théodore-Le Hars, à Quimper, de neuf heures à midi et de quatorze heures à dix-huit heures, sauf le samedi après-midi.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise et la description des travaux, accompagné de croquis très sommaires indiquant le plan général des travaux et les dispositions d'ensemble des principaux ouvrages, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Fait à Quimper, le 4 janvier 1952.

Le préfet du Finistère,
LAPORTE.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Romieu.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, la Romieu.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Berck-Plage.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: Etoile de la Mer, rue de Lhomel, Berck-Plage.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, 131, rue Jean-Jaurès, Trappes.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Union des œuvres laïques du groupe Vaillant-Couturier.** But: éducation scolaire, périscolaire ou postscolaire, loisirs culturels. Siège social: 7, rue de l'Abbé-Fleury, Argenteuil.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Champs de Lageon** (école privée de filles). But: gestion, fonctionnement, développement et soutien de l'école. Siège social: école libre de filles Notre-Dame-des-Champs de Lageon.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Société athlétique de Senan.** But: gymnastique et basket-ball. Siège social: mairie de Senan.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école de la Jubaudière.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, au bourg de la Jubaudière.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Laurent-des-Autels.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Saint-Laurent-des-Autels.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Laurent-des-Autels.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Saint-Laurent-des-Autels.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association des parents d'élèves de l'école libre Notre-Dame-de-Lourdes de Donnay.** But: apporter un soutien à l'école et une entr'aide familiale pour l'organisation de tous services et de toutes œuvres scolaires. Siège social: école privée de Donnay.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc,** à Courcy. But: soutenir et gérer l'école primaire chrétienne. Siège social: rue de l'Eau, Courcy.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Sauvessanges.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de garçons, Sauvessanges.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Sauvessanges.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles, Sauvessanges.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: rue Delhaye, Flines-les-Râches.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Michel.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: boulevard des Alliés, Flines-les-Râches.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Marsac-en-Livradois.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles, Marsac-en-Livradois.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Hélène,** à Gramat. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Hélène, Gramat.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons dite Pensionnat Sainte-Marie de Chagny.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, rue des Halles, Chagny.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Club Espoir.** But: diffusion de la culture par le film. Siège social: 8, avenue Mathurin-Moreau, Paris.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Comité d'action laïque du canton de Varennes-en-Argonne.** But: défense de la laïcité. Siège social: chez M. Gaspard (Victor), Varennes-en-Argonne.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Le Brochet de la Meuse.** But: réglementation locale de la pêche et repeuplement des cours d'eau. Siège social: école d'Ourches.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Viricelles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Viricelles.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Antoine,** à Pouldergat. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Antoine, Pouldergat.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Amicale laïque de Loguivy-les-Lannion.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique mixte, Loguivy-les-Lannion.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Ecole du Sacré-Cœur,** à Montsurs. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, 10, rue de Gesnes, Montsurs.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Forcé dite du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Forcé.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Bazouges,** rue de Laval. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, rue de Laval, Bazouges.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Joseph,** à Montsurs, au lieudit le Marchis. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, au Marchis, Montsurs.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves du cours Pierre-Termier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 23, rue des Alouettes, Lyon.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 12, rue Saint-Maurice, Lyon.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons et de filles de la Société lyonnaise de textiles,** à Decines-Charpieu. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: bâtiments de l'école privée de garçons et de filles de la Soie, avenue Jean-Jaurès, Decines-Charpieu.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Anse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, route de Lucenay, Anse.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Anse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, ancienne Grande-Rue, Anse.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Association de parents d'élèves de l'école libre de Vourles.** But: entr'aide entre les familles, constitution de bourses ou prêts, collaboration entre maîtres et parents. Siège social: école libre, Vourles.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Briec-de-l'Odet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons, 28, rue de la Résistance, à Briec-de-l'Odet.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Clarté,** à Beuzec, Cap-Sizun. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Notre-Dame-de-la-Clarté, Rosco-Beuzec, Cap-Sizun.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Amicale laïque de Saulcy-sur-Meurthe Les Cours.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque; étudier et réaliser toute organisation péri et postscolaire; représenter les parents auprès des pouvoirs publics et les documenter sur tout ce qui concerne la vie et l'orientation de l'enfant. Siège social: école des Cours, Saulcy-sur-Meurthe.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association dees parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Nizier-d'Azergues.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Nizier-d'Azergues.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Cantine scolaire de Vitry-en-Charollais.** But: repas de midi, éducation ménagère. Siège social: école de garçons, Vitry-en-Charollais.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-l'Ile,** Luzech. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-l'Ile, Luzech.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Messimy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Messimy.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Mulatière.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 56, rue S.-Dechant, la Mulatière.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Mulatière.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 56, rue S.-Dechant, la Mulatière.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école libre de garçons de Cusset.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, 252, rue du 4-Août, Villeurbanne.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Etienne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Etienne de Chavagnes-les-Redoux.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Thomas-d'Aquin d'Oullins.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Saint-Thomas-d'Aquin, 56, rue du Perron, Oullins.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons de Sainte-Foy-lès-Lyon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 107, rue Commandant-Charcot, Sainte-Foy-lès-Lyon.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Jean-Roure.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Jean-Roure.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Etienne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 14, rue des Vases, Toulouse.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Beauvais. **Ciné-Club de Beauvais.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 63, rue de Calais, à Beauvais.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves du jardin d'enfants,** 212, rue de Vendôme, Lyon. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: jardin d'enfants, 212 rue de Vendôme, Lyon.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association des certifiés** transfère son siège social du 14, avenue Paul-Appell, Paris, au 3, rue de la Parfumerie, à Asnières.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Charmille** (école libre de filles). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, la Tour-de-Salvagny.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. La **Société amicale des sous-officiers de réserve de la région de Vincennes** modifie ses statuts et transfère son siège social du 10, avenue de Paris, à Vincennes, au 43, rue Raymond-du-Temple, à Vincennes (annexe de la mairie).

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale d'entr'aide féminine (A. N. E. F.).** But: soutenir et coordonner l'action de tous ceux qui, en dehors de toute préoccupation politique ou confessionnelle, s'occupent de la réadaptation sociale des jeunes filles n'ayant pas atteint vingt-cinq ans, sorties officiellement des internats de rééducation ou de semi-liberté. Siège social: 6, rue Ampère, Paris.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bréhand-Moncontour.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, Bréhand-Moncontour.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons dite Ecole Saint-Joseph de Craon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Craon.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Bréhand-Moncontour.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école Saint-Yves, Bréhand-Moncontour.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves du cours Anne-de-Guigné.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 123, cours A.-Thomas, Lyon.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Joseph de Saint-Genis-Laval.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat Saint-Joseph, chemin de Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de la Providence de Craon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école de la Providence, 35, rue du Pavé, Craon.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de l'Immaculée-Conception de Craon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel de l'école, des familles et des maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école de l'Immaculée-Conception, 40, rue de Pantigny, Craon.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Amicale de l'école publique d'Attigneville.** But: défendre les institutions scolaires existantes; établir un lien entre les familles et l'école, afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels, et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social: école d'Attigneville.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école libre de filles,** 54, rue Servient, Lyon. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 54, rue Servient, Lyon.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Charles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 59, avenue de la République, Tassin-la-Demi-Lune.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons de l'Arbresle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, l'Arbresle.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue Joseph-Bergier, Saint-Genis-Laval.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Villechenève.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: dans les bâtiments de ladite école, au bourg de Villechenève.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Condrieu.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: Grande-Rue, Condrieu.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'institution Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue du Lieutenant-Audras, Tassin.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école libre de garçons,** 189, rue de Vendôme, Lyon. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 189, rue de Vendôme, Lyon.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue Gaudinière, Saint-Genis-Laval.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Sainte-Blandine.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, 31, rue Smith, Lyon.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons de Condrieu.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 1, rue des Granges, Condrieu.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Amicale des anciens élèves des écoles publiques et des cours professionnels de Mouzon.** But: éducation sociale post et périscolaire. Siège social: école publique de garçons, Mouzon.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Caisse médicale de prêts d'honneur de la société Saint-Luc.** Modifications aux statuts. Siège social: 21, rue d'Assas, Paris.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Amicale laïque de Meslan.** But: défendre l'école et développer l'idée laïque. Siège social: école publique de garçons, Meslan.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Amicale laïque de Ploulec'h.** But: éducation scolaire, périscolaire et post-scolaire. Siège social: école publique de garçons, Ploulec'h.

7 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école libre Sainte-Bernadette (filles) de Pougues-les-Eaux.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 5, rue Docteur-Mignot, Pougues-les-Eaux.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles de la Tremblade.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, 25, rue de la Seudre, la Tremblade.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de la Tremblade.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, 51, quai de l'Atelier, la Tremblade.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de Chirols.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée primaire, Chirols.

7 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque de Pouxeux.** Modifications apportées au titre de la société, dénommée antérieurement Section locale du conseil des parents d'élèves et amis de l'école de Pouxeux, au siège, aux statuts et dans la composition du conseil d'administration. Siège social: école de filles, Pouxeux.

8 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles Ecole Sainte-Anne,** Châtres-la-Forêt. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, Châtres-la-Forêt.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Louis-de-Gonzague,** 6, rue Volney, Château-Gontier. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, 6, rue Volney, Château-Gontier.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Athée.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Athée.

8 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale des parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école laïque de Couleuvre.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école de garçons, Couleuvre.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame,** à Vendôme. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école Notre-Dame, rue du Change, Vendôme.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Joseph,** à Vendôme. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école Saint-Joseph, rue de Lislette, Vendôme.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Coulommiers-la-Tour.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre de Coulommiers-la-Tour.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Marie de Savigny-sur-Braye.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre de filles, Savigny-sur-Braye.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Firmin-des-Prés.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre de filles, Saint-Firmin-des-Prés.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Meslay.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre, Meslay.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école de filles et maternelle,** au Tertre de Sougé-sur-Braye. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école de filles, au Tertre, Sougé-sur-Braye.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école mixte d'Azé.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre mixte, Azé.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Thoré-la-Rochette.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre de filles, Thoré-la-Rochette.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Souday.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre des filles, Souday.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Montoire-sur-Loir.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre des filles, rue Saint-Laurent, Montoire-sur-Loir.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre d'Authon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre, Authon.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Jeanne-d'Arc,** à Vendôme. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école Jeanne-d'Arc, rue de la Grève, Vendôme.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Amicale laïque de Buhulien.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Buhulien.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Saint-Guen.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique mixte, Saint-Guen.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Ecole Saint-Joseph,** Renazé. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue Victor-Fourcault, Renazé.

8 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association de pêche de Vazerac.** But: lutte contre le braconnage, repeuplement des rivières. Siège social: café Verdié, Vazerac.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Saint-Romain-le-Désert.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école mixte de Saint-Romain-le-Désert.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Amicale des anciens prisonniers des deux guerres et des déportés de Berneval-le-Grand.** But: perpétuer la solidarité et l'esprit d'union qui furent la règle formelle de tous les camps de prisonniers. Siège social: mairie de Berneval-le-Grand.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Besse-Vors.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, la Besse-Vors.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Denis-de-Gastines.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Saint-Denis-de-Gastines.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Denis-de-Gastines.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Denis-de-Gastines.

9 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. L'Association amicale des anciens élèves et amis de l'école laïque a pris le nom d'**Amicale laïque.** Siège social: patronage Jean-Jaurès, à Romans.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Amicale des supporters de l'A. S. A.** (Association sportive audincourtoise). But: soutenir moralement et pécuniairement le but sportif de l'Association sportive audincourtoise. Siège social: 75, Grande-Rue, Audincourt.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Lhommaize.** But: gestion matérielle de l'école, son fonctionnement et son développement. Siège social: école libre de Lhommaize.

9 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Landes. **Amicale laïque de Lauret.** But: éducation péri et postscolaire. Siège social: école publique mixte de Lauret.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Samson.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Samson.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Saint-Gelven.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Saint-Gelven.

9 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie,** à Caudebec-en-Caux. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 52, Grande-Rue, Caudebec-en-Caux.

9 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de la Chèze.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée mixte, la Chèze.

9 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Noyal.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de Noyal.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. L'association dite Association d'éducation populaire de l'école Sainte-Thérèse est modifiée et devient **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Elisabeth.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Sainte-Elisabeth, l'Hôpital-le-Mercier.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Société d'éducation populaire laïque de Chaumont-Porcien.** But: éducation scolaire, post et périscolaire. Siège social: école de Chaumont-Porcien.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Valgorge.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Valgorge.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Roche-Bernard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de la Roche-Bernard.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des meuniers sinistrés de droit commun.** But: défense des intérêts des meuniers sinistrés de droit commun. Siège social: 5 *bis*, rue du Louvre, Paris.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **La Grand'Voile.** But: initiation aux sports nautiques et populaires. Siège social: château des Eucalyptus, route nationale n° 7, Antibes.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte d'Etiau,** commune de Jové-Etiau. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre mixte, Etiau, par Gonnord.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles des Mathes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles des Mathes.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de la Poitevinière.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, route de la Salle-Aubry, la Poitevinière.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Amicale laïque de Bruère-Allichamps.** But: établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvement d'éducation populaire; diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: école publique, Bruère-Allichamps.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Chaumont-d'Anjou.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre mixte, Chaumont-d'Anjou.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des parents des élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: aide morale et matérielle à l'école. Siège social: 3, rue Emile-Zola, Noyelles-Godault.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Petits Chanteurs de Vincennes.** But: pratique du chant choral. Siège social: 21, rue Daumesnil, Vincennes.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **Association des propriétaires et chasseurs de Bury.** But: pratique de la chasse, repeuplement, protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie de Bury.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive des arts et des armes.** But: enseignement de l'escrime. Siège social: 60, rue de Verneuil, Paris.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Amicale laïque de Plumelin.** But: défendre l'école et développer l'idée laïque. Siège social: école publique de garçons, Plumelin.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association sportive de la caisse d'allocations familiales 59-7.** But: pratique du volley-ball, du ping-pong et éventuellement d'autres sports. Siège social: 7, Grande-Rue, Roubaix.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Gabriel de Sanxay.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Saint-Gabriel, Sanxay.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Coopérative scolaire de Chaudenay.** But: formation intellectuelle et morale des élèves avec organisation des loisirs. Siège social: école de Chaudenay.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Musique municipale d'Azay-le-Rideau.** But: pratique de la musique, formation de jeunes musiciens, participation aux fêtes communales et toutes autres manifestations musicales. Siège social: mairie d'Azay-le-Rideau.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Sanxay.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Notre-Dame, Sanxay.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association de parents d'élèves, d'anciens élèves et amis de l'école publique.** But: soutenir et aider les œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires. Siège social: école publique, Ballore.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne, Usine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, usine, boulevard Loreau, Briare.

12 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. Association **Caisse de secours du mouvement de la paix.** But: secours aux amis vendeurs et aux familles des amis vendeurs du mouvement de la paix (mariage, maladie, accident, décès). Siège social: chez Mme Dubernet (Lucette), 51, rue du 14-Juillet, Rochefort-sur-Mer.

12 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association familiale départementale des parents d'élèves des écoles laïques de Tarn-et-Garonne.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque et activités éducatives. Siège social: école de l'ancien collège, Montauban.

12 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Mèze.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, rue Ronzier, Mèze.

12 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Joseph (orphelinat).** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'orphelinat Saint-Joseph, rue Michel-Rabouan, Beaupréau.

12 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons du Fief-Sauvin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, au bourg du Fief-Sauvin.

12 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Amicale laïque de Cavan.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons, Cavan.

12 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Mâcon. La société Etoile de Trivy s'appellera désormais **Société d'éducation populaire Etoile de Trivy.** But: formation physique, intellectuelle et morale des jeunes qui appartiennent à cette société. Siège social: au presbytère, Trivy.

12 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Gommenec'h.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons, Gommenec'h.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **L'Union d'Eperlecques.** But: entraînement, organisation de concours. Siège social: rue de la Gare, Eperlecques.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'externat Sainte-Anne.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 701, avenue de Dunkerque, au bourg, Lomme.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'externat du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 25, rue de la Milterie, au bourg, Lomme.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Agnès.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 10, rue Sainte-Catherine, Lille.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Marie-Madeleine.** But: soutien matériel et morgl à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 23, rue de Thionville, Lille.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 28, rue du Général-Leclerc, la Bassée.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 14, place de la Liberté, Croix.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent-de-Paul.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 165, rue Kléber, Croix.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de la Gare, Tressin.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 16, rue Négrier, Mouvaux.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 25, rue de Londres, Mouvaux.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Léon-Gambetta, Provin.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Léon-Gambetta, Provin.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Conseil des parents d'élèves des écoles laïques de Saint-Loubès.** But: permettre aux parents d'élèves de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux des écoles laïques. Siège social: mairie de Saint-Loubès.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 49, rue Sadi-Carnot, Rouchin.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Landes. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Perquie.** But: groupement des parents d'enfants fréquentant l'école, destiné à lui apporter un soutien matériel et moral. Siège social: école libre de Perquie.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, le Mont-Dore.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Plougras.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Plougras.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Dinan.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Dinan.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque d'Hémonstoir.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons, Hémonstoir.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. Association **Art et Musique.** But: enseigner, développer et entretenir l'art musical, théâtral, artistique ou littéraire en mettant à la disposition de ses membres tous les moyens matériels et moraux possédés par le groupement. Siège social: 27, rue des Buisses, Lille.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'Association amicale des anciens élèves de l'école primaire supérieure Paul-Louis-Courier de Tours a apporté des modifications à ses statuts ainsi qu'à son titre, qui devient **Association amicale des anciens de Paul-Louis-Courier de Tours.** Siège social: 2, place Grégoire, Tours.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Saint-Rieul.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Saint-Rieul.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale laïque et conseil de parents d'élèves de Baudrières.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Baudrières.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 163, rue du Maréchal-Foch, Santes.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 152, rue du Maréchal-Foch, Santes.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 106, rue Inkermann, Roubaix.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 36, boulevard de Mulhouse, Roubaix.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de la Marlière.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de la Marlière, Tourcoing.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 17, rue de la Poste, Erquinghem-Lys.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Honoré.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 20, rue Florimond-Delemer, Mons-en-Baroeul.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pierre.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 5, rue Lamartine, Loos-lez-Lille.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale laïque des parents d'élèves et des anciens élèves de l'école du Tartre.** But: diffuser la culture populaire. Siège social: école mixte, le Tartre.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 25, place Carnot, Loos.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Geneviève.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 65, rue Meurein, Lille.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Tournai, Grand-Boisieux.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Tournai, Grand-Boisieux.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel.** But: soutien matériel à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Warneton, Quesnoy-sur-Deule.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 48, rue Jean-Fiévet, Neuville-en-Ferrain.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Immaculée-Conception.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Saint-Vincent, Quesnoy-sur-Deule.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale des parents d'élèves et des anciens élèves de l'école publique de Pourlans.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Pourlans.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. Association dite **Comité d'aide aux vieux de Saint-Marc.** But: organiser des repas et des goûters pour les vieux. Siège social: 121, rue de Verdun, Brest-Saint-Marc.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Association éducative des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Condal.** But: diffuser la pensée laïque. Siège social: école publique, Condal.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association jeunesse et sport de l'école de filles F.-Buisson de Juvisy.** But: grouper les élèves et les anciennes élèves en vue de leur donner un complément à l'étude des programmes par des activités d'éducation populaire et sportive. Siège social: école de filles F.-Buisson, 1, rue Carnot, Juvisy-sur-Orge.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale des anciens et anciennes élèves de l'école publique de Montcony.** But: continuer l'œuvre éducative et sociale de l'école publique. Siège social: école publique, Montcony.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Dinan.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école Duguesclin, impasse Garaye, Dinan.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque d'Yvignac.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons, Yvignac.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale laïque de Marcilly-la-Gueurce.** But: éducation scolaire. Siège social: mairie de Marcilly-la-Gueurce.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Pern.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école privée de filles de Saint-Pern.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Irodouer.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école privée de garçons d'Irodouer.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Irodouer.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école privée de filles d'Irodouer.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Blois. **Association départementale des sections d'anciens combattants de Verdun de Loir-et-Cher.** But: défense des intérêts matériels et moraux des membres actifs ou de leur famille. Siège social: 6, rue du Grain-d'Or, Blois.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale des anciens élèves de l'école publique de Saint-Quentin-de-Chalais.** But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse et des enfants d'âge scolaire. Siège social: mairie de Saint-Quentin-de-Chalais.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. Association dite « du Rocher », à Gramat. But: création et fonctionnement d'établissements d'enseignement ménager et professionnel féminins. Siège social: école ménagère, avenue de la Gare, Gramat.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 12 *bis*, avenue Pottier, Lambersart.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Fièvres.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: avenue Anatole-France, Hallunin, Colbras.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Gruson.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 44, rue de Cysoing, Gruson.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Robersart.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: école Robersart, Wambrechies.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Pierre.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 40, rue des Champs, Toufflers.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 68, rue de Barbieux, Roubaix.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 78, rue Descartes, Roubaix.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Alexandre.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 10, rue Bourdaloue, Roubaix.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Immaculée-Conception.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Achille-Pinteaux, Wavrin.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: au bourg, Bois-Grenier.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue à Pois, Camphin-en-Pévèle, par Baisieux.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Treille.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: place Fénelon, Mons-en-Baroeul.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de la Providence.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Marquette, Wambrechies.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Eloi.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 71, rue du Riez, Tourcoing.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 16 *bis*, rue de la Gare, Forest-sur-Marque.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 110, rue Manuel, Lille.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 83, boulevard Zola, Croix.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 36, rue du Bourg, Aubers.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue du Docteur-Ducroquet, Marcq-en-Baroeul.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 25, rue Raymond-Derain, Marcq-en-Baroeul.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue du Général-Leclerc, Sainghin-en-Mélantois.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue du Général-Leclerc, Sainghin-en-Mélantois.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Bousbecque.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Linselles, Bousbecque.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue d'Orchies, Templeuve.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marguerite-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 20, rue du Commandant-Driant, Tourcoing.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Consolation.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de l'Ermitage, Tourcoing.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Georges.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 16 *ter*, rue de la Gare, Forest-sur-Marque.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Romillé.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école privée de garçons de Romillé.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Pern.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école privée de garçons de Saint-Pern.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bécherel.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école privée de filles de Bécherel.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Bécherel.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école privée de garçons de Bécherel.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Le Foyer-Ceyreste.** But: former le goût des masses populaires et apprécier les belles choses. Siège social: local particulier, Ceyreste.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Centre culturel laïque des élèves et anciens élèves de l'école publique de garçons de Morigny-Champigny.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: école publique de garçons de Morigny-Champigny.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours secondaire Godechoux.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école; collaboration avec les maîtres; entr'aide familiale; représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: 10, avenue de la Bourdonnais, Paris.

16 janvier 1952 Déclaration à la préfecture de Laval. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Entrammes. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Entrammes.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Bessay.** But: soutien de l'école. Siège social: école libre de filles, Bessay.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **L'Espérance flamanvillaise.** But: enseigner tous les instruments de cuivre et de batterie. Siège social: mairie de Flamanville.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Chapelle-Chaussée.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école privée de filles, la Chapelle-Chaussée.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Miniac-sous-Bécherel.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école privée de garçons, Miniac-sous-Bécherel.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Chapelle-Chaussée.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école privée de garçons, la Chapelle-Chaussée.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Romillé.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école privée de filles, Romillé.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Quillier-Club Benauge.** But: propager le jeu de quilles de six. Siège social: établissements Peyronneau, 112, rue de la Benauge, Bordeaux-Bastide.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Marthe,** Montredon. But: représentation des parents et aide à l'école sous toutes les formes. Siège social: 2, place Eugalière, à Montredon, Marseille.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école Bethléem,** Saint-Barthélemy-d'Anjou. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Bethléem, Saint-Barthélemy-d'Anjou.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale laïque de Viré.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Viré.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque des écoles de Nemexy.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école de garçons, Nemexy.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Solange,** à Aubigny-sur-Nère. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: à l'école, rue Pousse-Panier Aubigny-sur-Nère.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Association des parents d'élèves de l'institution Jehanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 33 *bis*, rue de la Providence, Cognac.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Association des parents d'élèves de l'externat Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: externat Notre-Dame, 19, rue de Magdeleine, Cognac.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Colette.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Colette, 12, rue de l'Isle-d'Or, Cognac.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Amicale laïque éducative de l'école primaire de filles de Barbezieux.** But: diffuser la pensée laïque, défendre les institutions laïques existantes, établir un lien entre les familles et l'école, prolonger l'œuvre scolaire par diverses activités et par l'organisation des loisirs. Siège social: école primaire de filles, 11, rue Trarieux, Barbezieux.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Malo,** à Valognes. But: soutenir la vie de l'école, assurer la collaboration entre parents et maîtres, représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Saint-Malo, Valognes.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Conseil central de la société de Saint-Vincent-de-Paul.** But: coordonner l'activité des conférences ou des œuvres de la société établies ou à établir dans sa région et servir de lien entre ces organismes et le conseil général de la société. Siège social: 26, rue Mazel, Verdun.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale des retraités de Pessac et environs.** But: entr'aide de ses adhérents et sauvegarde de leurs intérêts. Siège social: Grand Café, place de la IVe-République, Pessac.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Union du Centre-Ouest des coiffeurs brevetés de l'Etat.** But: réunir tous les coiffeurs brevetés (patrons et ouvriers) en défendant la profession. Siège social: café de l'Epoque, 9, place Jean-Jaurès, Tours.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Buxières-les-Mines.** But: défendre et développer l'école laïque. Siège social: école publique de garçons, Buxières-les-Mines.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Notre-Dame-des-Pins de Bieuzy-Lanvaux en Pluvigner.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Notre-Dame-des-Pins, Bieuzy-Lanvaux en Pluvigner.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Club des petites cylindrées.** But: pratique du cyclomotorisme. Siège social brasserie Barla, 22, rue Arson, Nice

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association sportive de l'école des filles de Lanester-Kérentrech.** But: sports scolaires. Siège social: école publique des filles, Lanester-Kérentrech.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Foyer rural d'Arrancy-sur-Crusnes.** But: éducation et information technique; émancipation intellectuelle et morale de ses membres; aménagement des locaux nécessaires à la réalisation de ce but. Siège social: école publique, Arrancy-sur-Crusnes.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Société sportive de l'école des garçons de Lanester-Kérentrech.** But: pratique des sports. Siège social: école publique des garçons, Lanester-Kérentrech.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association sportive Marie-Raulet.** But: sports scolaires. Siège social: école publique des filles, bourg de Lanester.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école des Parvenches.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 52, rue du Sergent-Vigné, à Toulouse.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **L'Epave-Club.** But: entr'aide et resserrer les liens de bonne camaraderie entre les membres. Siège social: Sport's-Bar, 1, rue de la République, Beausoleil.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Moto-Club de Saint-Médard-en-Jalles.** But: encourager le sport des motocycles, tels que motocyclettes, sidecars, cyclecars. Siège social: mairie de Saint-Médard-en-Jalles.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Ancienne fondation Péreire.** But: recherche et étude de tous les moyens susceptibles de concourir au développement de centres hospitaliers et de soins, notamment de ceux créés à Levallois par la fondation Isaac Péreire. Siège social: 107, rue Paul-Vaillant-Couturier, Levallois-Perret.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Ciné-Club des étudiants de Rennes.** But: culture cinématographique. Siège social: 14, rue Saint-Yves, Rennes.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association de parents d'élèves de l'école La Marie.** But: représentation des parents et aide à l'école sous toutes les formes. Siège social: route de Château-Gombert, à Saint-Jérôme, Marseille.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des chefs de famille et amis de l'école laïque Saint-Dominique (Terrasses).** But: apporter son appui moral aux maîtres et maîtresses et mettre à la disposition des familles et des enfants des moyens de culture et des services d'entr'aide. Siège social: 2, rue Saint-François-de-Paule, Nice.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents d'élèves de l'école-hospice La Providence-Cessolines.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec les associations semblables. Siège social: école des Cessolines, rue de la Providence, Nice.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents d'élèves de l'école Institut Clavier.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec les associations semblables. Siège social: institut Clavier, rue El-Nouzah, Nice.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents d'élèves de l'école Regina Cœli.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec les associations semblables. Siège social: école Regina Cœli, 5, rue Spitaliéri, Nice.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école de jeunes filles Institut Fénelon.** But: soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: 197, rue de Fontenay, Vincennes.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche. **Association des parents d'élèves de l'école de l'établissement de Pigeon.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'établissement d'enseignement. Siège social: école de l'établissement de Pigeon, Saint-Hilaire-le-Châtel.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour l'établissement des réfugiés étrangers.** But: établissement des réfugiés étrangers. Siège social: 80, rue de Lille, Paris.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents des élèves de l'école de filles,** 63, rue des Meuniers, Paris. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 63, rue des Meuniers, Paris.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Langeais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits; soutien matériel et moral à l'école. Siège social: école Notre-Dame, rue Descartes, Langeais.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

MINISTÈRE DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS (ENREGISTREMENT)

RELEVÉ OFFICIEL

1° Des OBLIGATIONS ÉMISES A L'ÉTRANGER sous le régime des valeurs mobilières étrangères non abonnées :

a) Par les compagnies de chemins de fer françaises *(Loi du 27 mars 1920, arrêté ministériel du 11 septembre 1920);*

b) Par d'autres sociétés françaises *(Loi du 31 décembre 1921, art. 21, décret du 14 mars 1922).*

2° Des VALEURS ETRANGÈRES ABONNÉES pour lesquelles un représentant responsable de la taxe proportionnelle sur le revenu des capitaux mobiliers a été agréé ou un cautionnement versé, et qui acquittent cette taxe.

NOTA. — **Les indications de ce relevé s'arrêtent au 31 décembre 1951. — Les droits sont acquittés à Paris, sauf les exceptions indiquées.**

§ 1er. — Emissions d'obligations françaises à l'étranger (régime des valeurs étrangères non abonnées).

NUMEROS d'ordre	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES et sociétés.	TITRES ÉMIS — Nombre	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR NOMINALE	DATE a) de la déclaration spéciale pour les compagnies de chemins de fer b) de l'autorisation pour les autres sociétés	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7
			a) Compagnies de chemins de fer.			
1	Administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine.	74.800	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 74.800.....	5.000 F français.	Arrêté interministériel du 28 mai 1931.	
2	Compagnie des chemins de fer du Maroc....	13.482	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 13.482.....	1.200 F suisses ou 500 florins.	9 mai 1939.	
		10.259	Obligations 5 p. 100, nos 13.483 à 23.741.....	2.400 F suisses ou 1.000 florins.		
3	Compagnie des chemins de fer du Midi.....	98.000	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 98.000.....	1.000 F français.	12 août 1930.	
		140.000	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 140.000.....	1.000 F français.	4 novembre 1930.	
		750	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 750.....	1.000 liv. sterl.	5 octobre 1935.	
		2.250	Obligations 4 p. 100, nos 751 à 3.000.....	500 liv. sterl.	5 octobre 1935.	
		11.930	Obligations 4 p. 100, nos 3.001 à 14.930.....	100 liv. sterl.	5 octobre 1935.	
4	Compagnie du chemin de fer du Nord.....	2.000	Obligations 6 p. 100, nos 1 à 2.000.....	1.000 liv. sterl.	14 avril 1932.	
		3.500	Obligations 6 p. 100, nos 2.001 à 5.500.....	500 liv. sterl.		
		12.500	Obligations 6 p. 100, nos 5.501 à 18.000.....	100 liv. sterl.		
5	Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans.	450	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 450.....	1.000 liv. sterl.	5 octobre 1935.	
		1.500	Obligations 4 p. 100, nos 451 à 1.950.....	500 liv. sterl.	5 octobre 1935.	
		7.900	Obligations 4 p. 100, nos 1.951 à 9.850.....	100 liv. sterl.	5 octobre 1935.	

NUMEROS d'ordre	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES et sociétés.	TITRES ÉMIS — Nombre	TITRES ÉMIS — Dénomination — Numéros.	VALEUR NOMINALE	DATE a) de la déclaration spéciale pour les compagnies de chemins de fer. b) de l'autorisation pour les autres sociétés.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7
			b) Autres sociétés.			
1	Banque industrielle de Chine, à Paris.....	551.600	Bons de répartition, sans intérêt, nos 500.001 à 1.051.600.	500 F français.	16 mai 1928.	
2	Chambre de commerce internationale (société civile immobilière). (V. *infra*, n° 7.)	»	»	»	»	
3	Compagnie française des pétroles, à Paris...	12.000	Obligations 4,50 p. 100, nos 1 à 12.000.....	2.380 F suisses ou 1.000 florins.	10 mai 1939.	
4	Electricité de Strasbourg (Société l'), à Strasbourg.	5.300	Bons du Trésor 5 p. 100, nos 1 à 5.300.....	1.000 F suisses.	15 avril 1932.	
5	Hydro-électrique de la Cère (Société), Paris...	9.000 72	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 9.000..... Obligations 5 p. 100, nos 9.001 à 9.072.....	1.000 florins. 1.000 florins.	8 mai 1931. 4 août 1932.	
6	Immobilière et agricole de l'Harrach (Société anonyme), à Alger.	250	Obligations 7 p. 100, nos 1 à 250.....	1.000 dollars.	21 juin 1926.	
7	Immobilière de la chambre de commerce internationale (Société civile), à Paris.	170 240 105 215	Obligations 3 p. 100, nos 1 à 170..... Obligations 3 p. 100, nos 171 à 410..... Obligations 3 p. 100, nos 411 à 515..... Obligations 3 p. 100, nos 516 à 730.....	5 liv. sterl. 10 liv. sterl. 50 liv. sterl. 100 liv. sterl.	6 juillet 1926. » » »	
8	Manipulation des liquides (Société de), à Paris.	35	Bons 7 p. 100, nos 1 à 35.....	1.000 florins.	29 janvier 1923.	
9	Messageries maritimes (Société des services contractuels des). (V. *infra*, n° 12.)	»	»	»	»	
10	Minière et métallurgique de Penarroya (Société), à Paris.	120.000	Obligations 6 p. 100, nos 1 à 120.000.....	500 pesetas.	1er août 1922.	
11	Port de Tanger (Société du), à Paris.....	6.700 42.000	Obligations 7 p. 100, nos 1 à 6.700..... Obligations 5 p. 100, nos 1 à 42.000.....	500 florins. 1.000 F français.	21 novembre 1927. 23 février 1931.	
12	Services contractuels des messageries maritimes (Société des), à Paris.	5.000	Obligations 4 1/2 p. 100, nos 1 à 5.000.....	1.000 florins.	12 août 1930.	

§ 2. — Valeurs étrangères abonnées.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Anverpia III (Société d'assurances sur la vie) (1).	250	Actions, nos 1.150 à 1.174, 1.595 à 1.674, 1.695 à 1.704, 1.806 à 1.839, 1.852 à 1.923, 1.944 à 1.948, 1.974 à 1.991, 1.995 à 2.000.	1.000 F belges	13 mars 1933	»	»	»	»
		3.750	Actions, nos 1 à 1.149, 1.175 à 1.594, 1.675 à 1.694, 1.705 à 1.805, 1.840 à 1.851, 1.924 à 1.943, 1.949 à 1.973, 1.992 à 1.994, 2.001 à 4.000.	Idem.	9 nov. 1937				
2	Atlantique de réassurances (2).	100.000	Actions, nos 1 à 100.000.....	1.000 F	19 août 1947				
3	Banque des règlements internationaux.	16.000	Actions, nos 1 à 16.000 (3).....	2.500 F suisses or	20 mai 1930	»	»	»	»
4	Banque hypothécaire du Maroc.	»	»	»	»	5.000	Obligations 5 p. 100 demi-net nos 1 à 5.000.	1.000 F	20 mars 1924

(1) La taxe est acquittée à Roubaix (Nord).

(2) La taxe est acquittée à Alger.

(3) Les 16.000 titres représentent la tranche française du capital de la banque, s'élevant à 500 millions de francs suisses or, équivalant à 145.161.290,32 grammes d'or fin divisé en 200.000 actions chacune d'égale valeur or nominale, soit 725,8064516 grammes d'or fin ou 2.500 F or et au pair, 12.312,25 F français.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
5	Brasserie de Nice.....	»	»	»	»	5.000	Obligations 4 1/2 p. 100, nos 1 à 5.000.	1.000 F	» (4)
6	Brasserie du Maroc.....	»	»	»	»	8.000	Obligations 5 p. 100 demi-net....	1.000 F	10 juin 1930.
7	Canal maritime de Suez (Compagnie universelle du).	800.000	Actions, nos 1 à 800.000 (5).....	250 F	15 mai 1862.				
		»	Actions de jouissance (6).....	»	20 sept. 1880.				
							Obligations 3 p. 100, 2e série:		
		100.000	Parts de fondateur.....	»	20 sept. 1880.	75.000	Nos 73.027 à 148.026.....	500 F	1er sept. 1887
						60.000	Nos 148.027 à 208.026.....	500 F	1er mars 1889
						60.000	Nos 208.027 à 268.026.....	500 F	1er mars 1891
						25.000	Nos 268.027 à 293.026.....	500 F	1er mars 1894
						10.000	Nos 293.027 à 303.026.....	500 F	3 nov. 1900.
						9.000	Nos 303.027 à 312.026.....	500 F	25 nov. 1901

(4) Ces titres n'ont pas été placés par la société étrangère sous le régime de l'abonnement. Mais l'emprunt, qu'ils représentent, ayant été contracté par l'établissement stable français de la société est passible de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières selon les modalités de la loi du 29 juin 1872 (art. 4, § 2, de la convention franco-belge du 16 mai 1931). Les établissements de crédit et autres intermédiaires procédant au payement des coupons n'ont donc pas à effectuer la retenue de l'impôt édicté par la loi du 29 mars 1914 pour les valeurs non abonnées. La taxe est acquittée à Nice.

(5) Ces actions remplacent les actions précédemment abonnées à raison de deux actions nouvelles pour une ancienne. (Assemblée générale du 2 juin 1924.)

(6) Les actions de capital sont remplacées au fur et à mesure des amortissements par des actions de jouissance portant les mêmes numéros que les actions de capital.

NUMEROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination — Numéros	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
8	Chemins de fer Danube-Save-Adriatique (Compagnie des) (Ancienne compagnie des chemins de fer du Sud de l'Autriche. (V. *infra*, n° 12.)	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Chemins de fer du Maroc oriental.	2.000 8.000	Actions A, n°s 1 à 2.000..... Actions B, n°s 1 à 8.000.....	500 F 500 F	15 nov. 1928 15 nov. 1928	40.000 120.000	Obligations 4 1/4 p. 100, n°s 1 à 40.000. Obligations 4 1/4 p. 100, n°s 1 à 120.000.	1.000 F 5.000 F	20 fév. 1931 12 fév. 1947.
10	Chemin de fer de Smyrne-Cassaba et prolongement. (Société ottomane du).	»	»	»	»	113.120 155.000	Obligations 4 p. 100 (7)..... Obligations 4 p. 100, 2e série....	500 F 500 F	1er août 1894 25 mars 1895
11	Chemin de fer de Tanger à Fez (Compagnie franco-espagnole du).	18.000 »	Actions n°s 1 à 18.000..... Actions de jouissance (8).....	500 F Sans valeur nominale	8 août 1916 »	70.000 223.736 44.240 76.671 159.750 37.250 64.000 20.357 1.443 12.000 4.000	Obligations 5 1/2 p. 100, n°s 1 à 70.000 Obligations 5 p. 100, n°s 1 à 223.736 (7e série). Obligations 4 1/2 p. 100, n°s 1 à 44.240 (8e série). Obligations 4 p. 100, n°s 1 à 76.671 (9e série). Obligations 4 p. 100, n°s 76.672 à 236.421 (10e série). Obligations 4 p. 100, n°s 1 à 37.250 (11e série). Obligations 5 p. 100, n°s 1 à 64.000 (12e série). Obligations 5 1/2 p. 100, n°s 1 à 20.357 (13e série). Obligations 5 1/2 p. 100, n°s 20.358 à 21.800 (13e série). Obligations 5 p. 100, n°s 1 à 12.000 (14e série). Obligations 6 p. 100 1950, n°s 1 à 4.000 (15e série).	500 F 1.000 F 1.000 F 1.000 F 1.000 F 1.000 F 1.000 F 1.000 F 5.000 F 10.000 F 100.000 F	22 déc. 1919 1 mai 1929. 3 fév. 1930 25 nov. 1930 19 déc. 1930 14 août 1931. 22 juin 1932 6 déc. 1935 6 déc. 1935 20 oct. 1949. 15 fév. 1951.
13	Chemins de fer du Sud de l'Autriche (Compagnie des).	»	»	»	»	4.187.256	Obligations intérêt variable, n°s 1 à 4.187.256 (9).	sans valeur	15 mai 1924
14	Chemins de fer orientaux (Compagnie d'exploitation des).	100.000	Actions, n°s 1 à 100.000.....	500 F	20 juin 1894	»	»	»	»

(7) Intérêt porté à 4 1/2 en vertu d'un règlement transactionnel du 13 octobre 1921, homologué par jugement du tribunal de la Seine du 21 décembre suivant.
(8) Les actions de capital sont remplacées, au fur et à mesure des amortissements, par des actions de jouissance portant les mêmes numéros.
(9) Ces obligations sont destinées à remplacer toutes les obligations précédemment abonnées (accord international de Rome du 29 mars 1923).

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination — Numéros	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination — Numéros	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
14	Chemin de fer ottoman-jonction Salonique-Constantinople (Compagnie du).	30.000	Actions, nos 1 à 30.000.....	500 F	23 mars 1893	»	»	»	»
15	Chérifienne des peintures et vernis (Société). (V. *infra*, n° 36).	»	»	»	»	»	»	»	»
16	Compagnie des autobus de Monaco (10).	600	Actions, nos 1 à 600.....	1.000 F	1er juin 1943.				
		200	Parts bénéficiaires.....	Sans valeur nominale.	1er juin 1943.				
		600	Actions, nos 601 à 1.200.....	1.000 F	31 mars 1946				
		4.800	Actions, nos 1.201 à 6.000.....	1.000 F	1er juin 1948.				
17	Compagnie royale asturienne des mines.	900.000	Actions, nos 1 à 900.000.....	Sans valeur nominale.	3 juill. 1930.	150.000	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 150.000.	1.000 F	15 avril 1930
		92.000	Actions, nos 900.001 à 992.000..	Sans valeur nominale.	15 juin 1949.				
18	Crédit foncier franco-canadien..	»	»	»	»	30.000	Obligations 3 p. 100, nos 1 à 30.000.	500 F	14 mai 1890.
							Obligations 3,40 p. 100:		
						54.636	Nos 1 à 54.636.....	500 F	30 sept. 1896.
						5.364	Nos 54.637 à 60.000.....	500 F	13 mai 1903.
						10.000	Nos 60.001 à 70.000.....	500 F	10 déc. 1903
						10.000	Nos 70.001 à 80.000.....	500 F	19 août 1905.
						10.000	Nos 80.001 à 90.000.....	500 F	24 nov. 1905.
						10.000	Nos 90.001 à 100.000.....	500 F	7 juin 1906.
						10.000	Nos 100.001 à 110.000.....	500 F	5 déc. 1906.
						10.000	Nos 110.001 à 120.000.....	500 F	29 avril 1907.
						15.000	Nos 120.001 à 135.000.....	500 F	10 août 1907.
							Obligations 3,40 p. 100 différé:		
						30.000	Nos 1 à 30.000.....	500 F	10 janv. 1908.
						20.000	Nos 30.001 à 50.000.....	500 F	17 juin 1909.

(10) La taxe est acquittée à Nice.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
19	Entreprises Boussiron (Société nord-africaine des).	1.000	Actions, nos 1 à 1.000.....	3.000 F (11)	1er mai 1939	»	»	»	»
		2.000	Actions, nos 1.001 à 3.000.....	3.000 F (11)	1er janv. 1942				
		6.000	Actions, nos 3.001 à 9.000.....	3.000 F (11)	17 déc. 1946.				
		3.000	Actions, nos 9.001 à 12.000.....	3.000 F (12)	18 nov. 1948.				
20	European Gas company limited (The).	84.015	Actions, nos 1 à 84.015 (13).....	10 liv. sterl.	14 avril 1893.	»	»	»	»
		16.203	Actions nouvelles, nos 84.016 à 100.218 (13).	10 liv. sterl.	1er juill 1911				
21	Fabrique de moteurs Zedel (14).	800	Actions, nos 1 à 800.....	500 F	1er mai 1909	»	»	»	»
22	Fours à coke de Douai (Société des) (15).	20.000	Actions, nos 1 à 20.000.....	250 F	3 juin 1925	»	»	»	»
23	Franco-néerlandaise de culture et de commerce (Sté). (V. *in fra*, no 41.)	»	»	»	»	»	»	»	»
24	Gaz (Compagnie européenne du). (V. *supra*, no 20.)	»	»	»	»	»	»	»	»
25	Holluminor	900	Actions	1.000 (16) dollars U. S. A.	1er avril 1948	»	»	»	»

(11) Actions créées avec une valeur nominale de 500 F portée successivement à 1.000 F le 23 avril 1948, à 2.000 F le 20 septembre 1949, et à 3.000 F le 26 septembre 1950.
(12) Actions créées avec une valeur nominale de 1.000 F portée à 2.000 F le 20 septembre 1949, et à 3.000 F le 26 septembre 1950.
(13) Ces actions sont actuellement représentées par 9.364 actions de 100 livres sterling et 6.569 actions de 10 livres sterling.
(14) La taxe est acquittée à Pontarlier (Doubs).
(15) La taxe est acquittée à Douai.
(16) Valeur nominale ramenée actuellement à 100 dollars.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
26	I. G. Farbenindustrie A. G.....	12.750	Actions, nos 430.001 à 442.750....	1.000 rm	18 nov. 1941.	»	»	»	»
27	Land Bank of Egypt (The).....	95.000	Actions, nos 1 à 95.000.....	5 liv. st.	3 avril 1905.	25.000	Obligations 3 1/2 p. 100, nos 1 à 25.000.	500 F	23 mai 1905.
		100.000	Actions, nos 95.001 à 195.000....	5 liv. st.	7 déc. 1905.	25.000	Obligations 3 1/2 p. 100, nos 25.001 à 50.000.	500 F	23 mai 1905.
28	Messageries internationales.....	4.000	Actions cap., nos 1 à 4.000.....	100 F belges.	1er mars 1947.				
		1.000	Actions div., nos 1 à 1.000.....	Sans valeur nominale.	1er mars 1947.				
29	Mines de fer de Rouina (17).....	»	»	»	»	12.500	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 12.500.	1.000 F	19 juin 1930.
30	Mines fiscales de l'Etat polonais en Haute-Silésie (Société fermière des).	41.000	Actions, nos 1 à 41.000.....	172 zlotys.	21 oct. 1924.	»	»	»	»
		20.500 (18)	Actions, nos 41.001 à 61.500.....	172 zlotys.	10 janv. 1929				
31	Monaco (Société anonyme des bains de mer et du cercle des étrangers de) (19).	60.000	Actions, nos 1 à 60.000 (20).....	500 F	15 nov. 1917.				
		60.000	Cinquièmes d'actions, nos 300.001 à 360.000 (20).	100 F	15 nov. 1917.				
		20.000	Cinquièmes d'actions, nos 360.001 à 380.000 (20).	100 F	1er avril 1920.				
		95.000	Cinquièmes d'actions, nos 380.001 à 475.000 (20).	100 F	26 janv. 1928				

(17) La taxe est acquittée à Duperré (Algérie).

(18) 10.250 actions ont été remboursées à la suite de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 1935.

(19) La taxe est payée à Villefranche (Alpes-Maritimes).

(20) Ces titres ont été échangés à raison d'une action nouvelle de 500 F (nos 1 à 160.000) contre une action ancienne ou 5 cinquièmes d'action ancienne (assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 juin 1946).

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale.	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
31 (*suite*)	Monaco (Société anonyme des bains de mer et du cercle des étrangers de) (*suite*).	9.000	Actions, nos 60.001 à 69.000 (20).	500 F	1er avril 1929				
		2.968	Actions, nos 60.001 à 71.798 (20).	500 F	26 août 1938.				
		160	Cinquièmes d'actions, nos 520.001 520.160 (20).	100 F	26 août 1938				
		65	Cinquièmes d'actions, nos 535.001 à 535.065 (20).	100 F	15 mai 1939.				
		15.627	Actions, nos 71.968 à 87.595 (20)..	500 F	15 mai 1939.				
		95	Cinquièmes d'actions, nos 613.201 à 613.295 (20).	100 F	5 mai 1940.				
		541	Actions, nos 87.596 à 88.136 (20)..	500 F	5 mai 1940.				
		33.601	Actions, nos 88.137 à 121.737 (20).	500 F	28 sept. 1942.				
		15.995	Cinquièmes d'actions, nos 616.001 à 631.995 (20).	100 F	28 sept. 1942.				
		840.000	Actions, nos 160.001 à 1.000.000..	500 F	14 juin 1947.				
32	Moteurs Zedel (Fabrique de). (V. *supra*, n° 21.)	»	»	»	»	»	»	»	»
33	New Callao Gold Mining Company limited.	50.000	Actions, nos 4.008 à 54.007.....	1 liv. st. (21)	20 avril 1914	»	»	»	»
		50.000	Actions, nos 1 à 4.007 et 54.008 à 100.000.	1 liv. st. (21)	5 janv. 1928				
		50.000	Actions, nos 100.001 à 150.000...	1 liv. st. (21)	20 janv. 1928				
34	Nord-Africaine des entreprises Boussiron. (V. *supra*, n° 19.)	»	»	»	»	»	»	»	»
35	Pêcheries et de conserves alimentaires (Société anonyme des).	4.382	Actions, nos 1 à 4.382.....	500 F	20 sept. 1941.	»	»	»	»
		5.618	Actions, nos 4.383 à 10.000.....	500 F	1er juill. 1942.				
		20.000	Actions, nos 10.001 à 30.000.....	500 F	1er déc. 1946.				
		60.000	Actions, nos 30.001 à 90.000.....	500 F	25 août 1949.				
36	Peintures et vernis (Société chérifienne des).	1.000	Actions, nos 1 à 1.000.....	500 F	1er juill. 1937	»	»	»	»

(21) Valeur nominale réduite à 5 shillings depuis le 1er juin 1933.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
37	Prévoyance des travailleurs (La) (Prévoyance et prospérité) (22).	1.500 500	Actions, nos 1 à 1.500..... Actions nouvelles, nos 1.501 à 2.000.	100 F 100 F	1er juin 1902. 1er janv. 1906.	»	»	»	»
38	Rapides du Littoral (Les) (23)...	35.000	Actions, nos 1 à 35.000.....	50 F	7 février 194				
39	Ritz Hôtel (The) limited.....	30.000	Actions, nos 1 à 30.000 (24).....	5 liv. steri.	1er avril 1900.	»	»	»	»
40	Roumano-Française de participations « Soroufra ».	4.500	Actions, nos 1 à 4.500.....	2.000 F	1er déc. 1947.	»	»	»	»
41	Société franco-néerlandaise de culture et de commerce.	20 000 40 000 160 000 110.000	Parts de fondateur: Nos 24 501 à 44 500..... Nos 1 à 24.500 et 44 501 à 60.000. Actions, nos 110.001 à 270 000.... Actions, nos 1 à 110.000.....	» » 10 florins hollandais. 10 florins hollandais.	10 janv 1910 5 janv 1911. » (25) 15 juin 1936.				
42	Solvay et Ce (Société en commandite simple) (26).	319.193	Parts d'associés commanditaires.	Sans val. nominale.	1er juin 1950.				
43	Tramways et autobus de Casablanca (Compagnie des).	30.000 30.000	Actions nos 1 à 30.000..... Actions, nos 30.001 à 60.000.....	100 F 100 F	15 juin 1925. 5 sept. 1932.	»	»	»	»
44	Tramway d'Oran à Hammamhou-Hadjar et extensions (Compagnie du) (27).	12.000	Actions privilégiées, nos 1 à 12.000.	100 F	31 janv. 1912.	»	»	»	»

(22) La taxe est acquittée à Valenciennes (Nord).

(23) La taxe est acquittée à Nice.

(24) A la suite d'une réduction de capital (assemblée générale du 3 avril 1933), ces titres ont été échangés contre 90.000 actions d'une livre sterling chacune portant les nos 1 à 30.525, 35.926 à 72.159, 73 060 à 87.765 et 88 666 à 97.200.

(25) Ces titres représentent les 64.000 actions précédemment abonnées, savoir: 1° 105 actions, série A, nos 1 à 105, de 5.000 florins hollandais abonnées depuis le 24 juin 1910, 120 actions, série A, nos 106 à 225, de 5.000 florins abonnées depuis le 16 avril 1908, 975 actions, série B nos 226 à 1.200, de 5.000 florins, abonnées depuis le 16 décembre 1909, lesquels titres ont été échangés contre 25.000 actions de 25 florins hollandais chacune portant les nos 1 à 30 000 à la suite d'une réduction de capital (assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1934); 2° 30.000 actions, nos 30.001 à 60.000 de 25 florins hollandais, abonnées depuis le 5 septembre 1934 et 4.000 actions, nos 60.001 à 64.000, de 25 florins, abonnées depuis le 1er mai 1936. — Tous ces titres ont été échangés contre 160.000 actions de 10 florins chacune, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 1935, et d'une délibération du conseil d'administration du 4 mars 1936

(26) La taxe est acquittée à Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle).

(27) La taxe est acquittée à Oran.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
45	Tramways de Reims (Compagnie des) (28).	5.000	Actions, nos 13, 37, 53, 75, 89, 90, 98, 99, 226, 231, 248, 506, 698, 699, 775 à 778, 840, 859, 863, 878, 925, 940, 964, 966, 969, 970, 973, 982, 983, 1.048, 1.049, 1.275, 1.290, 1.595, 1.655, 1.663, 1.999, 2.351 à 2.355, 2.876 à 2.880, 2.946 à 2.950, 2.976 à 2.980, 3.176 à 3.180, 3.211 à 3.215, 3.416 à 3.420, 3.491 à 3.495, 3.651 à 3.655, 3.796 à 3.800, 3.826 à 3.850, 3.861 à 3.880, 3.926 à 3.935, 3.951 à 3.955, 3.961 à 3.980, 4.011 à 4.015, 4.241 à 4.245, 4.636 à 4.640, 4.646 à 4.655, 4.871 à 4.875, 4.881 à 4.890, 4.996 à 4.015, 4.956 à 4.965.	50 F	1er avril 1899.	»	»	»	»
			Nos 5.031 à 5.040, 5.046 à 5.075, 5.506 à 5.510, 5.861 à 5.935, 6.081 à 6.090, 6.426 à 6.445, 6.466 à 6.495, 6.621 à 6.635, 6.829, 6.851 à 6.885.						
			Nos 7.271 à 7.275, 7.361 à 7.370, 7.546 à 7.550, 7.706 à 7.710, 7.766 à 7.770, 7.841 à 7.845, 7.901 à 7.905, 9.171 à 9.175.						
			Nos 12.028, 12.029, 12.044, 12.226, 12.295, 12.306, 12.332, 12.336 à 12.340, 12.433, 12.600, 12.630 à 12.635, 12.722, 12.754, 12.792 à 12.795, 12.822, 12.823, 12.825, 12.826, 12.828, 12.845, 12.846, 12.848, 12.977, 12.982, 13.140, 13.454, 13.214, 14.191 à 14.195, 14.211 à 14.215, 14.246 à 14.250, 14.281 à 14.285, 14.701 à 14.705, 14.716 à 14.720.						
			Nos 16.321 à 16.325, 16.706 à 16.710, 16.796 à 16.800, 16.981 à 16.985, 17.041 à 17.100, 17.201 à 17.255, 18.576 à 18.580, 18.971 à 18.975.						
		»	Nos 22.501 à 26.800.....	»	»				
		3.000	Actions nouvelles, nos 35.001 à 38.000.	50 F	1er août 1905.	»	»	»	»
46	Union (L') et le Phénix espagnol (Compagnie d'assurances réunies).	45.000	Actions 1re émission, nos 1 à 45.000.	200 pesetas.	15 janv. 1881.	»	»	»	»
		15.000	Actions 2e émission, nos 45.001 à 60.000.	200 pesetas.	8 sept. 1881.				
		30.000	Actions 3e émission, nos 60.001 à 90.000.	200 pesetas.	1er juin 1951.				

(28) La taxe est acquittée à Reims (Marne).

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination — Numéros	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination — Numéros	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
47	United Railways of the Havana and Regla Warehouses limited (The).	»	»	»	»	50.000	Obligations 4,50 p. 100, nos 1 à 50.000.	500 F	8 juill. 1911
48	Usines de Landrecies (29).....	15.000	Actions, nos 1 à 15.000.....	500 F	23 août 1950.				
		15.000	Parts de fondateur, nos 1 à 15.000	Sans val. nominale.	23 août 1950.				
49	Ville de Budapest.....	»	»	»	»	250.000	Obligations 4 p. 100 1911, nos 1 à 250.000.	400 kr. ou 420 F	25 avril 1911
50	Ville de Copenhague.....	»	»	»	»	55.620	Obligations 3 1/2 p. 100 emprunt 1902, nos 1 à 55.620.	500 F	3 nov. 1902
			Actions nouvelles:						
51	Wagons-lits et des grands express européens (Compagnie internationale des).	150.000	Actions privilégiées, nos 1 à 150.000 (30).	100 F	20 janv. 1902.	40.000	Obligations 5 1/2 p. 100, 1re série, nos 1 à 40.000.	500 F	1er oct. 1919
		350.000	Actions ordinaires, nos 1 à 350.000 (30).	100 F	15 mai 1902.	40.000	Obligations 5 1/2 p. 100 net, nos 1 à 40.000.	10.000 F	1er juin 1948
		62.500	Actions ordinaires, nos 350.001 à 412.500 (30).	100 F	28 déc. 1906.	8.505	Obligations 6 p. 100 1950, nos 1 à 8.505.	10.000 F	10 mars 1950.
		62.500	Actions ordinaires, nos 412.501 à 475.000 (30).	100 F	28 déc. 1908.	11.495	Obligations 6 p. 100 1950, nos 8.506 à 20.000.	10.000 F	12 avril 1950.
		62.500	Actions ordinaires, nos 475.001 à 537.500 (30).	100 F	12 déc. 1911	10.000	Obligations 6 1/2 p. 100 1950, nos 1 à 10.000.	10.000 F	22 mai 1950.
		171.875	Actions ordinaires, nos 537.501 à 709.375 (30).	100 F	21 fév. 1921.				
		290.625	Actions ordinaires, nos 709.376 à 1.000.000 (30).	100 F	4 août 1924.				
		1.150.000	Actions ordinaires, nos 1.000.001 à 2.150.000.	100 F	1er juin 1927				
		2.300.000	Actions ordinaires, nos 2.150.001 à 4.450.000.	100 F	29 déc. 1931				
		1.533.333	Actions ordinaires, nos 4.450.001 à 5.983.333.	100 F	26 janv. 1938				

(29) La taxe est acquittée à Landrecies (Nord).

(30) Les 150.000 actions privilégiées nos 1 à 150.000 et les 1.000.000 d'actions ordinaires nos 1 à 1.000.000 remplacent 400.000 actions ordinaires et 60.000 actions privilégiées d'une valeur nominale de 250 F chacune précédemment abonnées, contre lesquelles elles ont été échangées dans la proportion de cinq actions nouvelles contre deux anciennes. (Délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 1925.)

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE

AU COURS DU TROISIÈME TRIMESTRE 1951 [a]

Résultats provisoires, pour 90 départements, établis par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Nuptialité. — Le nombre des mariages est inférieur à celui qui avait été enregistré au cours du troisième trimestre 1950; la baisse de la nuptialité continue donc à se manifester. Quant au rythme saisonnier, la modification qui était apparue en 1950 se répète en 1951: en effet, contrairement à ce qu'on observait avant la guerre, les résultats au troisième trimestre sont supérieurs à ceux du deuxième trimestre; il semble d'ailleurs que cette augmentation de la nuptialité du troisième trimestre se soit faite au dépens de la nuptialité au cours du quatrième trimestre.

Le nombre des divorces continue également à diminuer.

Natalité. — Le nombre des naissances est inférieur de 1,9 p. 100 à celui du trimestre correspondant de 1950; rappelons que les diminutions, par rapport à 1950, étaient de 6,5 p. 100 au premier trimestre et de 3,1 p. 100 au deuxième trimestre, il est donc possible que la baisse de la natalité, qui s'était produite assez brusquement en 1950, connaisse un certain ralentissement; les résultats du quatrième trimestre montreront si cette hypothèse se confirme.

La baisse, par rapport au deuxième trimestre, est la diminution saisonnière normale.

Mortalité. — La mortalité atteint au troisième trimestre son niveau le plus bas de l'année. Par rapport aux années antérieures on ne relève aucune évolution sensible; les faibles accroissements du taux de mortalité que l'on note sont dus surtout au vieillissement de la population qui accroît le nombre de personnes les plus soumises aux risques de mort.

Mortalité infantile. — Sans accuser une variation aussi importante que de 1949 à 1950, le taux de mortalité infantile est un peu inférieur à celui du troisième trimestre 1950 et atteint le niveau de 36 décès de moins d'un an pour 1.000 naissances, c'est le taux le plus faible qui ait été enregistré en France.

Caractéristiques de l'évolution démographique au cours de l'année 1951.

A partir des statistiques des trois premiers trimestres, on peut évaluer les nombres des mariages, naissances et décès de l'année 1951:

Mariages	320.000
Naissances	820.000
Décès	560.000

On peut en déduire les caractéristiques essentielles de l'évolution démographique.

Le fait saillant est la diminution de la natalité, qui a succédé assez brusquement à une période de plusieurs années de stabilité; cette baisse est apparue au deuxième trimestre 1950 et s'est accentuée depuis, mais les résultats des deuxième et troisième trimestres 1951 semblent indiquer un ralentissement du mouvement, comme les résultats du troisième trimestre semblent le montrer.

Un autre fait caractéristique est la diminution de la mortalité infantile, dont le taux sera d'environ 45 décès de moins d'un an pour 1.000 naissances vivantes, contre 47 en 1950 et 66 avant la guerre.

La mortalité générale peut sembler n'avoir pas suivi la même évolution; en fait, la mortalité est, dans l'ensemble, stationnaire depuis 1946 et soumise d'une année à l'autre à des fluctuations aléatoires qui se traduisent en général par des pointes de mortalité pour les vieillards pendant les mois d'hiver.

Compte tenu de ces résultats, on peut évaluer la population de la France, au 1er janvier 1952, à environ 42.400.000 habitants.

Aperçu rétrospectif du mouvement de la population.

PÉRIODES	NOMBRES ABSOLUS (en milliers)								PROPORTIONS pour 10.000 habitants.			DÉCÈS d'enfants de moins d'un an pour 1.000 nés vivants.
	Population moyenne	Mariages	Divorces transcrits	Naissances vivantes	Mort-nés.	Décès de tous âges	Décès de moins d'un an.	Excédent de naissances sur les décès	Nouveaux mariés.	Nés vivants.	Décédés	
1936-1938.												
1er trimestre	41.900	55,2	5,03	160,4	5,69	186,2	11,72	— 25,8	107	155	180	76
2e trimestre	41.900	78,0	6,31	159,6	5,70	161,6	11,36	— 2,0	149	152	172	72
3e trimestre	41.900	70,1	6,05	155,0	5,09	135,9	8,96	+ 19,1	134	148	130	57
1949.												
1er trimestre	41.500	58,8	9,26	223,2	5,83	197,8	14,27	+ 25,4	115	218	193	67
2e trimestre	41.500	96,6	10,25	225,6	5,68	123,7	11,86	+ 101,9	187	218	119	57
3e trimestre	41.600	96,4	9,68	214,2	5,16	112,3	11,48	+ 101,9	184	204	107	52
4e trimestre	41.700	87,4	9,99	202,2	5,31	134,1	10,84	+ 68,2	166	192	128	54
1950.												
1er trimestre	41.800	54,8	8,25	222,8	5,65	148,3	13,01	+ 74,5	106	216	144	61
2e trimestre	41.900	94,6	8,98	221,3	5,92	130,7	11,00	+ 90,6	181	212	125	51
3e trimestre	42.000	97,5	8,87	210,2	5,34	112,8	8,03	+ 97,4	184	199	107	37
4e trimestre	42.100	83,0	9,04	199,5	5,39	134,5	8,23	+ 65,0	156	188	127	39
1951.												
1er trimestre	42.100	60,3	7,56	208,4	5,66	178,7	11,28	+ 29,7	116	201	172	55
2e trimestre	42.200	86,2	8,57	214,4	5,69	134,7	10,67	+ 79,7	164	204	128	51
3e trimestre	42.300	91,0	8,50	206,3	5,06	113,3	7,53	+ 92,0	172	194	107	36

(a) Résultats précédents: voir Annexe administrative au *Journal officiel* du 7 octobre 1951.

Mouvement de la population de la France au cours du troisième trimestre 1951.

(Résultats provisoires avec rappel des nombres correspondants de 1950.)

DÉPARTEMENTS	POPULATION le 10 mars 1946 (Nombres en milliers)	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants		MORT-NÉS		DÉCÈS				EXCÉDENT (+) ou déficit (—) des naissances.	
										Au total.		Enfants de moins d'un an.			
		3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.
Ain	307	538	561	36	45	1.246	1.332	32	30	853	919	42	56	+ 393	+ 413
Aisne	453	1.140	1.228	122	113	2.839	2.907	71	75	1.349	1.254	143	106	+ 1.490	+ 1.643
Allier	373	640	705	69	78	1.623	1.718	33	39	1.165	1.155	58	58	+ 458	+ 563
Alpes (Basses-)	82	146	134	12	16	318	340	4	15	250	255	7	15	+ 68	+ 85
Alpes (Hautes-)	85	132	162	9	13	378	391	6	15	249	265	12	17	+ 129	+ 126
Alpes-Maritimes	449	856	875	138	141	1.546	1.604	48	57	1.333	1.342	68	48	+ 213	+ 262
Ardèche	255	433	437	19	25	965	1.069	32	20	719	783	41	58	+ 246	+ 286
Ardennes	245	621	629	46	56	1.660	1.651	50	36	728	696	85	66	+ 932	+ 955
Ariège	146	264	255	23	32	551	565	15	18	506	473	25	34	+ 45	+ 92
Aube	235	519	589	67	66	1.341	1.309	27	27	682	579	55	43	+ 662	+ 730
Aude	269	390	397	31	41	1.093	1.162	28	31	680	769	38	40	+ 413	+ 393
Aveyron	308	519	622	25	34	1.267	1.313	34	36	802	928	43	66	+ 465	+ 385
Bouches-du-Rhône	972	2.218	2.334	288	291	4.383	4.551	100	108	2.511	2.630	160	170	+ 1.872	+ 1.921
Calvados	400	1.025	1.036	104	70	2.766	2.699	71	68	1.189	1.081	104	88	+ 1.577	+ 1.618
Cantal	187	305	287	13	20	850	932	13	20	538	527	34	50	+ 312	+ 405
Charente	311	666	740	50	59	1.464	1.525	42	38	943	965	43	45	+ 551	+ 620
Charente-Maritime	446	955	1.078	78	76	2.321	2.307	57	54	1.192	1.125	65	57	+ 1.129	+ 1.182
Cher	296	538	639	40	43	1.179	1.235	28	27	958	943	37	47	+ 221	+ 292
Corrèze	255	465	513	19	18	985	1.047	17	24	749	790	18	55	+ 236	+ 257
Corse	268	319	313	26	30	743	746	14	21	532	485	62	59	+ 211	+ 261
Côte-d'Or	336	696	821	41	55	1.828	1.844	42	42	1.012	970	68	69	+ 816	+ 874
Côtes-du-Nord	527	1.073	1.172	60	35	2.566	2.504	47	72	1.629	1.648	98	91	+ 937	+ 856
Creuse	189	253	308	16	21	630	651	10	17	631	641	22	17	— 4	+ 10
Dordogne	388	819	758	57	55	1.583	1.636	21	41	1.103	1.127	47	55	+ 480	+ 509
Doubs	298	701	699	54	36	1.700	1.742	35	50	863	847	75	79	+ 837	+ 895
Drôme	268	486	520	50	40	1.291	1.213	34	28	775	763	46	40	+ 516	+ 450
Eure	316	764	834	74	92	1.814	1.902	44	61	868	869	59	62	+ 946	+ 1.033
Eure-et-Loir	258	568	582	40	34	1.463	1.479	21	32	698	675	40	51	+ 765	+ 804
Finistère	725	1.642	1.740	48	53	3.458	3.673	87	100	1.976	1.979	136	132	+ 1.482	+ 1.694
Gard	381	635	712	65	53	1.778	1.881	40	45	1.120	1.140	71	114	+ 658	+ 741
Garonne (Haute-)	512	1.010	1.082	96	102	2.175	2.311	31	46	1.427	1.452	116	89	+ 748	+ 859
Gers	190	314	310	22	28	759	845	16	24	596	588	30	42	+ 163	+ 257
Gironde	858	1.934	2.010	177	199	4.221	4.214	63	75	2.353	2.399	127	130	+ 1.868	+ 1.815
Hérault	461	648	772	89	97	1.999	2.100	38	44	1.248	1.305	83	86	+ 751	+ 795
Ille-et-Vilaine	578	1.247	1.250	54	53	3.171	3.282	96	93	1.686	1.762	114	154	+ 1.485	+ 1.520
Indre	252	472	466	24	36	1.066	1.124	26	33	731	757	35	36	+ 335	+ 367
Indre-et-Loire	350	742	854	71	83	1.858	1.904	50	56	968	963	52	53	+ 890	+ 941
Isère	574	1.259	1.270	97	94	2.669	2.763	72	70	1.658	1.664	90	106	+ 1.011	+ 1.099
Jura	216	420	402	23	28	1.010	1.058	26	24	634	688	36	46	+ 376	+ 370
Landes	248	424	455	15	20	977	1.064	18	21	790	850	46	54	+ 187	+ 214
Loir-et-Cher	242	491	573	45	45	1.245	1.194	27	16	725	687	35	47	+ 520	+ 507
Loire	632	1.231	1.211	110	116	3.000	3.300	111	94	1.699	1.772	122	143	+ 1.301	+ 1.528
Loire (Haute-)	228	320	310	12	24	899	948	21	20	733	680	43	43	+ 166	+ 268
Loire-Inférieure	665	1.595	1.690	82	67	4.075	4.039	86	83	1.989	1.966	131	135	+ 2.086	+ 2.073
Loiret	347	695	822	63	67	1.769	1.801	45	41	976	972	64	60	+ 792	+ 829

DÉPARTEMENTS	POPULATION le 10 mars 1946. (Nombres en milliers.)	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS Au total.		DÉCÈS Enfants de moins d'un an.		EXCÉDENT (+) ou déficit (—) des naissances.	
		3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.	3e trim. 1951.	3e trim. 1950.
Lot	155	309	250	18	12	646	587	15	15	504	515	23	21	+ 142	+ 72
Lot-et-Garonne	265	486	522	50	50	1.238	1.293	18	23	697	747	32	36	+ 541	+ 546
Lozère	91	118	147	4	5	371	388	4	12	270	281	23	17	+ 101	+ 107
Maine-et-Loire	496	1.053	1.202	62	57	2.981	2.846	55	61	1.390	1.479	83	91	+ 1.591	+ 1.367
Manche	435	1.067	1.075	35	50	2.584	2.605	51	68	1.277	1.265	100	113	+ 1.307	+ 1.340
Marne	387	965	1.026	92	120	2.353	2.296	79	52	1.075	1.046	97	89	+ 1.278	+ 1.250
Marne (Haute-)	182	386	407	35	25	1.122	1.067	18	21	516	530	53	44	+ 606	+ 537
Mayenne	256	520	517	11	23	1.420	1.408	23	48	751	715	62	64	+ 669	+ 693
Meurthe-et-Moselle	529	1.497	1.527	139	129	3.370	3.367	78	80	1.467	1.430	109	158	+ 1.903	+ 1.937
Meuse	189	396	442	36	25	1.093	1.045	24	20	547	518	53	54	+ 546	+ 527
Morbihan	507	954	1.004	29	38	2.603	2.714	81	77	1.603	1.608	134	132	+ 1.000	+ 1.106
Moselle	622	1.653	1.807	96	113	3.921	3.945	102	112	1.606	1.612	146	199	+ 2.315	+ 2.333
Nièvre	249	506	488	36	50	1.083	1.188	34	30	816	847	33	36	+ 267	+ 341
Nord	1.917	5.090	5.669	407	456	11.713	11.764	287	354	5.756	5.631	563	547	+ 5.957	+ 6.133
Oise	397	1.015	1.026	100	107	2.381	2.387	55	53	1.095	1.122	92	96	+ 1.286	+ 1.265
Orne	273	556	612	40	43	1.545	1.585	28	37	860	853	63	66	+ 685	+ 732
Pas-de-Calais	1.169	3.162	3.549	236	198	8.096	8.132	222	212	3.311	3.250	459	431	+ 4.785	+ 4.882
Puy-de-Dôme	479	844	883	74	66	2.041	2.161	56	51	1.497	1.492	65	65	+ 544	+ 669
Pyrénées (Basses-)	416	753	753	39	39	1.883	1.951	31	33	1.191	1.152	56	93	+ 692	+ 799
Pyrénées (Hautes-)	202	353	379	30	31	865	895	23	26	650	662	25	32	+ 215	+ 233
Pyrénées-Orientales	229	364	394	41	45	857	932	18	32	632	615	46	44	+ 225	+ 317
Rhin (Bas-)	673	1.546	1.669	136	116	3.449	3.326	74	80	1.923	1.980	130	126	+ 1.526	+ 1.346
Rhin (Haut)	472	1.263	1.263	107	105	2.486	2.416	66	53	1.453	1.518	77	94	+ 1.033	+ 898
Rhône	919	2.050	2.072	254	255	4.628	4.812	92	103	2.519	2.587	139	166	+ 2.109	+ 2.225
Saône (Haute-)	203	399	424	31	29	1.156	1.112	37	34	632	611	51	52	+ 524	+ 501
Saône-et-Loire	507	1.010	1.115	75	70	2.513	2.436	62	62	1.580	1.507	64	79	+ 933	+ 929
Sarthe	412	938	1.029	72	89	2.330	2.410	50	54	1.148	1.099	88	93	+ 1.182	+ 1.311
Savoie	236	363	416	15	29	1.241	1.294	20	29	668	731	40	47	+ 573	+ 560
Savoie (Haute)	270	452	467	51	41	1.386	1.421	41	37	778	799	45	53	+ 608	+ 622
Seine	4.776	13.306	14.207	2.197	2.279	21.642	22.394	668	621	10.430	10.070	505	544	+ 11.212	+ 12.324
Seine-Inférieure	846	2.491	2.605	286	250	5.455	5.343	145	163	2.299	2.282	233	235	+ 3.156	+ 3.061
Seine-et-Marne	407	899	1.096	82	95	2.041	2.017	51	52	1.266	1.228	87	74	+ 775	+ 819
Seine-et-Oise	1.415	3.847	4.295	367	443	6.763	7.112	177	193	3.842	3.670	194	213	+ 2.921	+ 3.442
Sèvres (Deux-)	313	634	751	27	31	1.705	1.675	30	37	906	832	49	50	+ 799	+ 843
Somme	441	974	1.102	98	100	2.595	2.670	53	69	1.276	1.302	114	145	+ 1.319	+ 1.368
Tarn	298	530	664	19	39	1.323	1.331	40	28	838	849	54	54	+ 485	+ 485
Tarn-et-Garonne	168	279	307	19	21	811	843	12	16	548	499	19	23	+ 263	+ 344
Var	871	653	735	87	97	1.600	1.599	45	41	998	1.036	49	69	+ 602	+ 563
Vaucluse	250	499	514	56	55	1.251	1.329	47	37	738	763	51	66	+ 513	+ 566
Vendée	394	820	861	26	19	2.270	2.225	49	39	1.157	1.088	66	63	+ 1.113	+ 1.137
Vienne	314	719	770	42	41	1.673	1.632	37	34	913	818	51	43	+ 760	+ 814
Vienne (Haute-)	336	633	672	43	56	1.211	1.371	32	33	959	930	32	31	+ 252	+ 441
Vosges	342	810	820	40	41	2.190	2.017	60	45	1.013	1.009	79	108	+ 1.177	+ 1.038
Yonne	266	502	586	46	62	1.207	1.356	21	25	886	918	30	45	+ 321	+ 438
Belfort	87	240	235	19	28	570	549	18	18	266	232	20	21	+ 304	+ 317
France entière	40.503	91.635	97.163	8.196	8.873	206.286	210.181	5.062	5.307	113.336	112.806	7.530	8.028	+ 92.950	+ 97.375

Evolution mensuelle de la mortalité au cours du troisième trimestre 1951 et des douze mois précédents.

(Résultats provisoires.)

	JUILL. 1950	AOUT 1950	SEPT. 1950	OCT. 1950	NOV. 1950	DÉC. 1950	JANV. 1951	FÉV. 1951	MARS 1951	AVRIL 1951	MAI 1951	JUIN 1951	JUIL. 1951	AOUT 1951	SEPT. 1951
Mortalité générale (tous âges)															
Nombre de décès	39.475	37.642	35.690	42.257	44.378	47.855	63.254	58.380	57.051	49.693	46.241	38.723	39.560	37.287	36.489
Taux (1)	111	105	104	118	124	134	177	181	160	143	129	112	110	104	105
Mortalité infantile (moins d'un an) :															
Nombre de décès (2)	2.978	2.703	2.347	2.592	2.709	2.933	3.840	3.402	4.042	3.875	3.741	3.051	2.773	2.398	2.359
Taux non rectifié (3)	40	37	34	36	40	42	54	54	57	56	52	44	39	34	35
Taux rectifié (4)	45	42	38	40	44	47	59	58	62	62	57	48	42	38	39

(1) Nombre de décès pour 10.000 habitants, taux ramené à l'année entière. — (2) Mort-né non compris. On entend par mort-né un enfant non vivant à la naissance ou né vivant mais décédé avant la déclaration à l'état civil (trois jours francs au maximum). — (3) Nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1.000 nés vivants correspondants. Taux calculé en rapportant les décès d'enfants de moins d'un an à une moyenne pondérée des naissances du mois considéré et des douze mois précédents. — (4) Taux calculé comme le taux précédent, mais les enfants nés vivants et décédés avant la déclaration à l'état civil (également enregistrés comme mort-nés) étant considérés comme des enfants nés vivants et décédés peu de temps après leur naissance.

Décès suivant la cause et le sexe au cours du troisième trimestre 1951.

(Résultats provisoires avec rappel des nombres correspondants du troisième trimestre 1950.)

CAUSES DES DÉCÈS	3e TRIMESTRE 1951				3e TRIMESTRE 1950			
	Tous âges			Moins d'un an	Tous âges			Moins d'un an
	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes
Tuberculose de l'appareil respiratoire	4.780	3.197	1.583	25	4.592	3.003	1.589	22
Tuberculose, autres formes	1.049	567	482	77	978	504	474	71
Syphilis (y compris tabes et paralysie générale)	356	210	146	24	373	233	140	36
Fièvres typhoïde et paratyphoïdes	67	36	31	2	82	46	36	3
Fièvre ondulante (brucellose)	6	2	4	—	11	4	7	—
Dysenterie (toutes formes)	15	10	5	1	17	11	6	4
Scarlatine	3	1	2	—	12	4	8	—
Diphtérie	25	12	13	3	42	25	17	6
Coqueluche	104	46	58	82	133	58	75	101
Méningite cérébro-spinale et autres infections méningococciques	44	27	17	18	56	37	19	19
Tétanos	181	110	71	17	206	122	84	20
Poliomyélite	71	36	35	4	135	91	44	2
Variole	—	—	—	—	—	—	—	—
Rougeole	139	63	76	74	34	14	20	19
Grippe	38	18	20	9	37	15	22	8
Autres maladies infectieuses et parasitaires	550	286	264	111	544	250	294	73
Cancers et tumeurs malignes	17.694	8.868	9.023	8	17.589	8.638	8.951	8
Tumeurs bénignes ou de malignité non spécifiée	952	459	493	5	943	385	558	8
Leucémie	415	222	193	6	379	224	155	3
Diabète sucré	862	289	573	—	759	262	497	2
Maladies endocriniennes, avitaminoses et autres maladies générales (1)	621	322	299	22	635	303	332	25
Lésions vasculaires intra-craniennes	12.084	5.620	6.464	29	11.758	5.406	6.352	32
Otite et mastoïdite	99	60	39	75	90	51	39	75
Autres maladies du système nerveux et des organes des sens	3.949	1.970	1.979	297	3.851	1.992	1.859	289
Rhumatisme articulaire aigu	105	42	63	—	109	46	63	1
Maladies du cœur et des vaisseaux	21.462	10.651	10.811	39	21.452	10.783	10.669	39
Pneumonies et broncho-pneumonies (y compris la pneumonie infantile) (2)	3.416	1.791	1.625	680	3.609	1.848	1.761	645
Autres maladies de l'appareil respiratoire	2.297	1.374	923	102	2.111	1.252	859	93
Ulcère de l'estomac ou du duodénum	344	286	58	—	294	233	61	—
Appendicite	199	123	76	3	224	125	99	4
Hernie, occlusion intestinale	1.111	515	596	44	1.143	507	636	37
Cirrhose du foie	2.097	1.251	846	1	1.787	1.152	635	—
Autres maladies de l'appareil digestif (y compris diarrhée infantile) (3)	2.167	1.109	1.058	634	2.429	1.240	1.189	927
Néphrites	1.579	860	719	6	1.426	758	668	7
Autres maladies des appareils urinaire et génital	493	437	56	1	493	424	69	2
Maladies de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	171	—	171	—	201	—	201	—
Maladies de la peau, des os et des organes du mouvement	369	161	208	49	397	187	210	47
Malformations congénitales et maladies particulières à la première enfance (4)	4.210	2.365	1.845	4.152	4.400	2.501	1.899	4.336
Sénilité	7.764	2.931	4.833	—	7.866	2.965	4.901	—
Suicide	1.593	1.208	385	—	1.562	1.189	373	—
Autres causes de morts violentes ou accidentelles	5.992	4.276	1.716	94	5.638	4.126	1.512	72
Causes mal définies ou non déclarées	13.866	7.455	6.411	836	14.409	7.668	6.741	993
Total (toutes causes)	113.336	59.066	54.270	7.530	112.806	58.682	54.124	8.028

(1) Y compris les maladies du sang, à l'exception des leucémies. — (2) N° 763 de la nomenclature détaillée. — (3) N° 764 de la nomenclature détaillée. — (4) Non compris la pneumonie infantile et la diarrhée infantile classées respectivement avec les pneumonies et avec les affections digestives.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

LISTE DES SOCIÉTÉS ET ASSUREURS ÉTRANGERS

qui, à la date du 31 décembre 1951, avaient fait agréer par l'administration de l'enregistrement un représentant responsable du payement des taxes d'assurances

(Article 831 du code général des impôts.)

NOTA. — Les sociétés dont les numéros d'ordre sont suivis d'un astérisque ont fait agréer un représentant responsable unique pour l'ensemble de leurs agences présentes et futures (Bulletin de l'administration 1950-1-5458).

NUMEROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
1	Aachen Leipziger Versicherungs A. G.	Aix-la-Chapelle	Alger	Algérie	Incendie.
2	Aachener und Münchener Feuer Versicherungs Gesellschaft	Aix-la-Chapelle	Paris	France et Algérie	Incendie et accidents.
			Lyon	France et Algérie	Incendie et accidents.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Marseille (3 agences)	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	France et Algérie	Transports.
			Bordeaux (3 agences)	France et Algérie	Transports.
2 *bis*.	Afrique (Société marocaine L') (voir Transafrique).				
3	Agir	Stockholm	Marseille	Marseille	Transports.
4	Agrippina (Compagnie d'assurances transports).	Cologne	Nantes	Nantes	Maritimes.
			Strasbourg	France	Transports et automobiles, tous risques.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Bordeaux	Bordeaux	Transports.
			Sète	Sète	Transports.
5	Agrippina (Compagnie d'assurances générales).	Cologne	Paris (2 agences)	France et Algérie	Incendie, accidents, vols.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
6 *	Alleanza Securitas Esperia	Rome	Marseille (3 agences)	France et Algérie	Transports.
			Bordeaux (2 agences)	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	France et Algérie	Transports.
			Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, transports.
			Lyon	France et Algérie	Incendie, accidents, transports.
7 *	Alliance Insurance C° Ltd (The).	Londres	Alger	Algérie	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
8	Allianz Versicherungs A. G.	Berlin	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, transports.
9 *	Alpina	Zurich	Bordeaux	Bordeaux	Transports.
			Alger	Algérie	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Transports.
			Paris (3 agences)	France	Risques de transports maritimes, terrestres et fluviaux. Accidents et responsabilité civile.
			Lyon	Départements français de l'ancienne zone libre.	Transports.
			Bordeaux	Gironde	Transports.
			Roubaix	Nord	Transports.
			Strasbourg	Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle	Transports.
			Sète	Sète	Transports.
			Marseille	Marseille	Transports.
			Rouen	Rouen	Transports.

NUMEROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
10 *	Amsterdam Londen Verzekering Maatschappij	Amsterdam	Paris	France	Transports fluviaux, maritimes, terrestres.
			Marseille	France	Transports.
11 *	Amsterdamsche Maatschappij van Ongevallen Verzekering.	Amsterdam	Paris	France	Incendie, transports maritimes, terrestres.
			Paris	France et Algérie	Vol.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Nantes	Nantes	Maritimes.
12	Amsterdamsche Zee en Brand A.M	Amsterdam	Bordeaux	France	Maritimes.
13	Antverpia	Anvers	Roubaix	France	Vie, accidents.
14	Antverpia III	Anvers	Roubaix	France	Vie.
15 *	Assurances contre les accidents (Société suisse d'), à Winterthur.	Winterthur	Oran	Département d'Oran	Accidents.
			Alger	Département d'Alger	Accidents et vols.
			Paris	France et Algérie	Accidents, vols, incendie et transports terrestres et fluviaux.
			Bône	Bône et Guelma (arrondissements de).	Incendie.
			Constantine	Département de Constantine	Accidents.
16 *	Assurance navale (L')	Gand	Paris	France et Algérie	Risques maritimes et transports de toute nature.
17 *	Atlas Assurance C° Ltd (The)	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, maritimes.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents.
18	Aviation and General Insurance C° Lth (The).	Londres	Le Havre	Le Havre	Maritimes.
19 *	Bâloise (La), compagnie d'assurances sur la vie.	Bâle	Paris	France et Algérie	Vie.
			Marseille	France	Vie.
			Alger (2 agences)	Algérie	1° Incendie; 2° Accidents et risques matériels.
			Reims	Marne, Haute-Marne, Aube et arrondissement de Rethel	Incendie.
			Lyon	Rhône, Ain (1)	Incendie.
			Armentières	Pas-de-Calais et Somme	Incendie.
20 *	Bâloise (La), compagnie d'assurances contre les risques de transports.	Bâle	Oran	Oran et Mostaganem	Transports.
			Mulhouse	Région de Mulhouse	Transports.
			Modane	Sud-Est	Transports.
			Mazamet	Mazamet et Castres	Transports.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Alger	Alger	Transports.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Marseille (2 agences)	Marseille	Maritimes.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Oran	Département d'Oran	Maritimes et terrestres.
			Bône	Bône et Philippeville	Maritimes.
			Epinal	Vosges (2)	Transports.
			Metz	Metz	Transports.
			Colmar	Colmar	Transports.
			Rouen	France	Transports.
			Roubaix	Région de Roubaix	Transports.
			Strasbourg	Bas-Rhin	Transports.
			Sète	Sète	Transports.
			Lyon	Région lyonnaise	Transports.
			Dunkerque	Dunkerque	Transports.
			Nantes	France	Transports.

(1) Arrondissements de Mâcon (Saône-et-Loire), Vienne et la Tour-du-Pin (Isère).
(2) Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Marne, Marne, Haute-Saône, Belfort, Jura, Doubs, Saône-et-Loire (arrondissement de Chalon).

NUMEROS d'ordre	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
21 *	Bâloise-Incendie	Bâle	Paris	France et Algérie	Incendie, bris des machines, des glaces et dégâts des eaux.
22 *	Bataviasche Zee en Band Assurantie Maatschappij.	Djakarta (Indonésie)	Paris	France	Risques de transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
23 *	Belgamar	Anvers	Paris	France et Algérie	Maritimes et transports de toute nature.
24	Berlinische feuer Versicherungs Anstalt.	Berlin	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Paris	France	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
25 *	Bilbao	Bilbao	Paris	France et Algérie	Incendie, explosions, transports.
26 *	British Crown Assurance Corporation Ltd (The).	Glasgow	Alger	Algérie	Incendie et explosions.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
			Le Havre	Le Havre	Incendie.
			Roubaix	Régions du Nord et de l'Est de la France.	Incendie.
			Strasbourg	Alsace-Lorraine et départements limitrophes.	Incendie.
27 *	British Commercial Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Nantes	Nantes	Maritimes.
28 *	British and Foreign Marine Insurance C° Ltd (The).	Liverpool	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux, aériens.
			Alger	Algérie	Maritimes, terrestres et fluviaux
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Nantes	Nantes	Maritimes.
			Marseille	Sud-Est de la France	Transports.
29 *	British General Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Tous risques autres que les assurances-vie.
			Marseille	Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse et Gard.	Incendie.
30 *	British Law Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, aériens.
31	British Oak Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France	Incendie et accidents, à l'exclusion des branches accidents du travail, vie et maritime.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Le Havre (2 agences)	Le Havre	Maritimes, incendie.
32	Bruxelloise (La)	Bruxelles	Lille	France	Bris de glaces.
33 *	Caledonian Insurance Company (The).	Edimbourg (Ecosse)	Le Havre	Le Havre	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Accidents et incendie.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Marseille	France	Maritimes.
			Oran	Afrique du Nord	Transports maritimes et terrestres.
			Alger	France et Algérie	Incendie et accidents.
34 *	Car and General Insurance C° Ltd.	Londres	Alger	Algérie	Incendie et accidents.
			Paris	France et Algérie	Incendie et accidents.
34 *bis.*	Cassa Navale e d'Assicurazioni (Voir Société Navale e d'Assicurazioni).				

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
35 *	Central Insurance Company Limited.	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Lille	Nord	Incendie.
			Le Havre	Seine-Inférieure	Incendie.
			Bordeaux	Départements de la Gironde, des Landes, de la Dordogne, des Basses Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, de Lot-et-Garonne, du Gers, de la Charente et de la Charente-Maritime.	Incendie.
36 *	Century Insurance C° Ltd (The)	Edimbourg (Ecosse)	Le Havre	Seine-Inférieure	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
37	Colonia	Cologne	Paris	France et Algérie	Incendie et accidents.
			Lyon	France et Algérie	Incendie et accidents.
38 *	Commercial Union Assurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Transports maritimes.
			Paris	France	Incendie et vol.
			Alger	Algérie	Incendie.
			Bône	Département de Constantine	Incendie.
			Constantine	Département de Constantine	Incendie.
			Bordeaux	Colonies françaises	Incendie.
				Bordeaux	Maritimes.
39 *	Compagnie africaine d'assurances	Rabat	Paris	France	Assurances et réassurances tous risques.
40 *	Continental Assurance C° of London Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie.
41 *	Contingency Insurance C° Ltd...	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents automobiles vol, dégâts des eaux, bris de glaces, transports.
			Marseille	France	Maritimes.
42	Deutsche Sachversicherung A. G.	Hambourg	Paris	France	Incendie
43 *	Eagle Star Insurance C° Ltd précédemment dénommée « British Dominions Marine Insurance C° Ltd (The) » et « Eagle Star and British Dominions Insurance C° Ltd »	Londres	Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents, transports, risques matériels.
			Paris	France	Maritimes
			Bordeaux	Bordeaux	
			Nantes	Nantes	Maritimes
			Alger	Alger	Incendie accidents, risques automobiles et matériels
44 *	Economic Insurance C° Ltd (The)	Londres	Bordeaux	France	Assurances maritimes incendie.
			Oran	Algérie	Assurances maritimes
			Marseille	Marseille	Maritimes
			Le Havre	Le Havre	Maritimes
			Paris	France	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
45	Elders Insurance C°	Liverpool	Alger	Algérie	Incendie et explosions.
46 *	Empire (L')	Casablanca	Paris	France et Algérie	Incendie-transports.
			Alger	Algérie	Incendie-transports.
47 *	Employers Liability Assurance Corporation Ltd (The)	Londres	Paris	France	Incendie et accidents.
			Alger	Algérie	Incendie.
			Le Havre	Le Havre	Incendie
48 *	Entente africaine (L')	Casablanca	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, transports et vol

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
49 *	Essex and Suffolk equitable insurance society Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, risques matériels.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents.
50 *	Europa	Gênes	Paris	France et Algérie	Transports terrestres, maritimes, fluviaux et aériens.
			Bordeaux	Bordeaux	Transports.
			Sète	Sète	Maritimes.
			Saint-Étienne	Saint-Étienne	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Transports.
			Metz	Metz	Transports.
51	Fédérale de Zurich (La)	Zurich	Marseille	Marseille	Maritimes.
			Lyon	Rhône, Isère, Ain, Loire, Savoie.	Incendie.
			Paris	France	Incendie; transports maritimes, terrestres et fluviaux.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Rouen	Rouen	Maritimes.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Nantes	Nantes	Maritimes.
			Oran	Département d'Oran	Maritimes.
			Alger	Alger	Maritimes
			Lyon	Rhône, Loire, Ain, Saône-et-Loire, Isère, Drôme.	Transports.
			Sète	France	Transports.
			Roubaix	France	Incendie et transports.
			Strasbourg (2 agences)	France	Incendie et transports
			Mulhouse (2 agences)	Haut-Rhin	Transports.
52 *	Fine Art and General insurance Co Ltd (The), dénommée en France « Les Beaux-Arts ».	Londres	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
53	Le Foyer	Luxembourg	Paris	France	Assurances de toute nature.
54 *	France africaine (La)	Casablanca	Paris	France et Algérie	Assurances et réassurances tous risques.
55	Garantie belge (La)	Bruxelles	Lille	France	Bris de glaces.
56 *	General Accident Fire and Life Assurance Corporation (The).	Perth (Ecosse)	Paris	France et Algérie	Transports de toute nature.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes
			Alger	Algérie	Transports de toute nature.
57	General Security Insurance Company of Canada.	Montréal	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
			Alger	Algérie	Incendie et transports.
58	Gladbacher Feuer Versicherungs A. G.	Gladbach	Paris	France	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Incendie, chômage, vol, dégâts des eaux.
			Alger	Algérie	Incendie.
59 *	Gresham Fire and Accident Insurance Society Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, risques divers.
60 *	Gresham Life Assurance Society Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Vie.
			Alger	Algérie	Vie.

NUMEROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
61 *	Guardian Assurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Le Havre	France	Incendie.
			Bordeaux	Bordeaux	Incendie.
			Roubaix	France	Incendie.
			Calais	France	Incendie.
			Nantes	Loire-Inférieure	Incendie.
			Oran	Algérie	Incendie.
			Oran	Algérie	Maritimes.
			Marseille	Bouches-du-Rhône	Incendie.
			Marseille	France	Maritimes.
			Lyon	Rhône	Incendie.
			Epinal	France	Incendie.
			Saint-Etienne	Loire et Haute-Loire	Incendie.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Strasbourg	Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle	Incendie.
			Montpellier	Hérault	Incendie.
			Rethel	Ardennes et Aisne	Incendie.
62 *	Guardian Eastern Insurance Company Ltd.	Londres	Le Havre	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
			Paris	France	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
			Valence	France	Incendie.
63 *	Hartford Fire Insurance C° (The).	Hartford (E. U. A.)	Paris	France et Algérie	Transports et incendie.
64 *	Helvetia (Société suisse d'assurances contre les accidents et la responsabilité civile).	Zurich	Paris	France	Accidents, bagages, responsabilité civile.
65 *	Helvetia (Compagnie d'assurances générales).	Saint-Gall	Mulhouse	France	Transports.
			Paris	Paris	Transports.
			Oran	Oran	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Brest	France	Transports.
			Bordeaux	Gironde	Maritimes.
			Rouen	France	Transports.
			Troyes	France	Transports.
			Alger (2 agences)	Algérie	Transports.
			Mazamet	France	Transports.
			Lyon	France	Transports.
			Saint-Quentin	France	Transports.
			Roubaix	France	Transports.
			Dunkerque	France	Transports.
			Valenciennes	France	Transports.
			Fourmies	France	Transports.
66 *	Helvetia (Compagnie suisse d'assurances contre l'incendie) (L').	Saint-Gall	Paris	France et Algérie	Incendie, vol et dégâts des eaux.
67 *	Hercules N. V. Algemeeneverzekering Maatschappij).	Rotterdam	Paris	France	Maritimes.
68 *	Hispano Americana de Seguros y Reaseguros (Compania).	Madrid	Paris	France et Algérie	Maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
69 *	Hull Underwritters Association Ltd (The).	Londres	Paris	France	Maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
70	Iduna Germania	Berlin	Paris	France	Incendie, accidents et transports
			Alger	Algérie	Incendie, accidents et transports
71 *	Indemnity Marine Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Transports de toute nature.
			Alger	Algérie	Transports.
72 *	Insurance Company of North America.	Philadelphie	Paris	France	Tous risques.
73	L'Interoceane	Casablanca	Alger	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, aériens.
			Marseille	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, aériens.

NUMEROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
74	Instituto nazionale delle assicurazioni.	Rome	Alger	Algérie	Vie.
75 *	Italia (L')	Gênes	Paris	Paris	Réassurances maritimes, terrestres et fluviales.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Roubaix	France	Transports.
			Dunkerque	France	Transports.
			Marseille	France	Transports.
			Sète	France	Transports.
76 *	Italiana Incendio e Rischi diversi (Societa).	Milan	Paris	France et Algérie	Incendie.
77	Kölner Lloyd Allg. Vers	Cologne	Le Havre	Le Havre	Maritimes.
78 *	Law Union and Rock Insurance Cº Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie et accidents.
			Alger	Algérie	Incendie et accidents.
			Lille	Nord de la France	Incendie.
79 *	Legal Insurance Cº Ltd (The)	Londres	Le Havre	Le Havre	Incendie
			Roubaix	Nord et Est de la France	Incendie
			Paris	France et Algérie	Incendie
80 *	Legal and General Assurance Soc. Ltd.	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents et risques divers.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents, risques divers.
			Strasbourg	Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle et départements limitrophes.	Incendie
81	Levante (Societa Italiana di assicurazioni e reassicurazioni).	Gênes	Paris	France et Algérie	Maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
			Marseille	Marseille	Maritimes, terrestres et fluviaux
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Nantes	Nantes	Maritimes.
			Alger (2 agences)	Alger	Transports maritimes.
			Bordeaux	Bordeaux	Transports.
			Roubaix	Roubaix	Transports.
			Sète	Sète	Transports.
			Dunkerque	Dunkerque	Transports.
			Nice	Nice	Transports.
			Rouen	Rouen	Transports
82 *	Licenses and General Assurance Cy Ltd (The).	Londres	Paris	France et Empire français	Maritimes et transports.
83 *	Liguria	Gênes	Paris	France	Transports maritimes, fluviaux et terrestres.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes
			Dunkerque	France	Transports.
			Le Havre	France et Algérie	Transports
84 *	Liverpool and London and Globe Insurance Cº Ltd (The).	Liverpool	Paris	France et Algérie	Incendie et transports maritimes.
			Le Havre	Seine-Inférieure	Maritimes.
			Le Havre	France	Incendie
			Marseille	Bouches-du-Rhône	Incendie
			Oran	Algérie	Maritimes.
			Strasbourg	Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle	Incendie
			Epinal, Belfort	Vosges, Haute-Saône, Belfort	Incendie
			Bordeaux	Bordeaux	Accidents à contrats souscrits directement à l'étranger.
			Lille	Nord et Pas-de-Calais	Incendie.
85	Lloyd Continentale	Milan	Alger	Algérie	Maritimes.
86 *	Lloyd marocain d'assurances	Casablanca	Alger	Algérie	Transports
			Paris	France	Transports maritimes
			Paris	France et Algérie	Accidents, vol, risques divers, incendie.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
87 *	Lloyd marocain-Vie	Casablanca	Paris	France	Vie.
88 *	Lloyd Néerlandais	Amsterdam	Paris	France	1° Vol; 2° Incendie; 3° Transports.
			Bordeaux	France	Maritimes.
89	Lloyd Tunisien	Tunis	Lyon	France et Algérie	Maritimes, terrestres, fluviaux et aériens. Incendie et explosions.
			Alger	Département d'Alger	Maladie et mortalité du bétail, grêle, responsabilité civile, vols, transports.
90 *	London Assurance (The)	Londres	Bordeaux	France	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Incendie
			Paris	France et Algérie	Transports et incendie.
			Lyon	France	Maritimes.
			Roubaix	Nord et Est de la France	Incendie.
			Le Havre	France	Transports.
			Alger	Algérie	Incendie et explosions.
			Alger	Algérie	Transports.
91 *	London Guarantee and Accident C° Ltd (The).	Londres	Paris	France	Incendie, accidents, vol, transports.
92 *	London and Lancashire Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, transports maritimes et fluviaux.
			Marseille	France	Incendie
			Strasbourg	Alsace et Lorraine	Accidents, vol et incendie.
			Alger	Algérie	Incendie et explosions.
93 *	London and Provincial Marine and General Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France	Maritimes, terrestres et fluviaux.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
94 *	London and Scottisch Assurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France	Incendie.
			Bordeaux	Gironde	Incendie.
			Roubaix	Nord et Pas-de-Calais	Incendie.
			Lille	France	Automobiles et droit commun.
95	Maatschappij van Assurantie Discontering en Beleening der Stad Rotterdam (anno 1720).	Rotterdam	Bordeaux	France et Algérie	Transports.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	France et Algérie	Transports.
96	Mannheim (La)	Mannheim	Paris (2 agences)	France	Transports et incendie.
			Le Havre	France et Algérie	Transports.
			Bordeaux	France et Algérie	Transports.
			Paris	France	Accidents.
97 *	Marine Insurance C° Ltd (The).	Londres	Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Lyon	Rhône	Transports.
			Strasbourg	Alsace-Lorraine et départements limitrophes.	Transports.
			Paris	France	Transports.
98	Maritime Insurance C° Ltd (The)	Liverpool	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens (risques ordinaires et risques de guerre).
			Bordeaux (2 agences)	Bordeaux	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Alger	Algérie	Transports.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
99	Marocaine d'assurance (Société).	Casablanca	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie, explosions, grêle.
100 *	Mercury Insurance Cy	Saint-Paul (Minnesota E. U. A.).	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
101	Méridienne (La)	Casablanca	Alger	France et Algérie	Transports maritimes, aériens et terrestres.
102	Métropole belge (La) (anciennement Métropole anversoise).	Anvers	Oran	Département d'Oran	Maritimes.
103 *	Minster Insurance Cy Ltd	Londres	Paris	France	Transports.
104 *	Motor Union Insurance Cº Ltd (The).	Londres	Alger	Algérie	Incendie, accidents, vol, maritimes.
			Paris	France	Incendie, vol, accidents, transports.
105	National Employers Mutual General Insurance Association Ltd (The).	Londres	Paris	France	Accidents incendie.
106 *	National Insurance Cº of Great Britain Ltd (The).	Glascow	Paris	France	Incendie.
			Le Havre	Le Havre	Incendie.
			Marseille	France	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Risques matériels.
			Alger	Algérie	Incendie.
107 *	National Insurance Company of Egypt (The).	Alexandrie	Paris	France et Algérie	Incendie, explosions, transports.
108	National and colonial Insurance Corporation Ltd.	Londres	Paris	France et Algérie	Vie.
109 *	Nationale suisse (Compagnie d'assurances).	Bâle	Paris	France et Algérie	Transports et incendie.
			Rouen	Rouen	Maritimes.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Alger (2 agences)	Département d'Alger	Maritimes.
			Oran	Afrique du Nord	Maritimes.
			Sète	France	Maritimes.
			Roubaix	France	Transports.
			Dunkerque	France	Transports.
			Mulhouse	France	Transports.
			Nantes	France	Transports.
			Strasbourg	France	Transports.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Bordeaux	France	Transports.
110	Nederlandsche Transport Verzekering Maatschappij.	Rotterdam	Paris	France	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Alger	Département d'Alger	Maritimes.
111 *	Neuchâteloise (La), compagnie suisse d'assurances générales.	Neuchâtel (Suisse)	Paris	France	Transports et incendie.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Lyon	France	Transports.
			Strasbourg	Haut Rhin, Bas Rhin, Moselle, Belfort.	Transports.
			Bordeaux	Gironde	Transports.
			Alger (3 agences)	Algérie	Transports et incendie.
			Oran	Département d'Oran	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Rouen	Rouen	Transports.
			Sète	Sète	Transports.
112	Neuchâteloise (La), compagnie d'assurances sur la vie.	Neuchâtel (Suisse)	Alger	Algérie	Vie.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
113 *	New Hampshire Fire Insurance Cy.	Manchester (E. U. A.)	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
114 *	New India Assurance Company	Bombay (Inde)	Paris	France et Algérie	Transports.
			Paris	France	Incendie.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille (2 agences)	Marseille	Transports.
			Alger	Algérie	Transports.
115 *	New Zealand Insurance C° Ltd (The).	Auckland (Nouvelle-Zélande)	Paris	France	Transports.
116	Nippon Fire Insurance C° Ltd (The).	Tokio	Alger	Algérie	Incendie.
			Constantine	Constantine	Incendie.
			Oran	Algérie	Incendie.
117	Nord Afrique (Société marocaine).	Casablanca	Alger	Algérie	Incendie.
118	Nordstern Allgemeine Versicherungs Aktiengesellschaft (anciennement Nordstern und Vaterlandische).	Berlin	Paris (2 agences)	France et Algérie	Transports.
			Paris	France et Algérie	Incendie et accidents.
			Lyon	France et Algérie	Incendie et accidents.
			Bordeaux	Bordeaux	Transports.
			Le Havre	France et Algérie	Transports.
119 *	North British and Mercantile Insurance Company Ltd.	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Marseille	France	Maritimes.
			Alger	Algérie	Incendie et explosion.
120 *	Northern Assurance Company Ltd (The).	Londres	Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Paris	France et Algérie	Toutes assurances (incendie et vie exceptées).
			Paris	Paris	Incendie et vie.
			Bordeaux	France (2 agences)	1° Incendie; 2° transports.
			Lille	France	Incendie et vie.
			Alger	Algérie	Vie, incendie et accidents.
			Marseille	France	Transports.
			Alger	Algérie	Toutes branches.
121 *	Norwich Union Fire Insurance Society limited (The).	Norwich (Angleterre)	Paris	France	Incendie, accidents, transports.
			Alger	Algérie	Incendie et accidents.
122	Norwich Union Life Insurance Society Ltd (The). (Mutual Association.)	Norwich (Angleterre)	Paris	France et Algérie	Vie.
123	Oakeley (Charles-Richard Andrew)	Londres	Alger	Algérie	Assurances de toute nature.
124 *	Ocean Accident and Guarantee Corporation Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Accidents de toute nature.
125 *	Ocean Försäkrings aktiebolaget	Göteborg (Suède)	Paris (2 agences)	France	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes
			Marseille	Marseille	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
126 *	Ocean Marine Insurance C° Ltd (The).	Londres	Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Paris	France	Transports.
			Bordeaux	France	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Transports.
127 *	Orion Insurance C° Ltd (The)	Londres	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux, aériens.
128 *	Paix africaine (La)	Casablanca	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, transports, vie.
129 *	Palatine Insurance C° Ltd	Londres	Le Havre	Le Havre	Incendie
			Alger	Algérie	Incendie et accidents.
			Paris	France	Incendie.

NUMEROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
130 *	Paternelle africaine (La)	Casablanca	Paris	France et Algérie	Accidents, incendie, explosions, responsabilité civile, dégâts causés par la grêle, mortalité du bétail, vol, risques de transports maritimes et autres.
			Alger	France et Algérie	Idem.
131 *	Pays-Bas (1845) (Les)	La Haye	Lyon	Rhône, Ain, Isère, Loire	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
			Marseille	Marseille	Incendie.
132 *	Pearl Assurance C° Ltd (The)	Londres	Paris	France	Incendie.
			Bordeaux	France	Incendie.
			Le Havre	Seine-Inférieure	Incendie.
			Roubaix	Nord	Incendie.
			Strasbourg	France	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
133 *	Peninsular	Madrid	Paris	France	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Accidents et risques divers.
			Alger	Algérie	Incendie.
134 *	Phœnix espagnol (Le), Compagnie d'assurances sur la vie précédemment Union et Phœnix espagnol).	Madrid	Paris	France et Algérie	Vie.
135 *	Phœnix Assurance C° Ltd (The).	Londres	Paris (2 agences)	France	Incendie et transports.
			Mulhouse	Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle	Incendie.
			Marseille	Marseille	Transports maritimes.
			Alger	Algérie	Incendie.
136	Planet Assurance C° Ltd (The).	Londres	Oran	Algérie	Incendie.
137	Prévoyance et prospérité (antérieurement dénommée La Prévoyance des travailleurs)	Mons (Belgique)	Valenciennes	France	Assurances, réassurances, coassurances.
138	Prévoyance sociale (La)	Bruxelles	Lille	France	Assurances-vie.
139	Prévoyance sociale-Réassurances	Bruxelles	Lille	France	Accidents.
140 *	Propriétaires réunis (Compagnie des).	Bruxelles	Paris	France	Incendie.
141 *	Providence marocaine (La)	Casablanca	Paris	France	Assurances vie, accidents, risques divers.
			Alger	Algérie	Assurances vie.
141 *bis*.	Provident Accident and White Cross Insurance (voir White Cross).				
142 *	Provincial Insurance C° Ltd	Strammongate-Kendal (Angleterre).	Marseille	Sud Est	Transports.
			Paris	France	Incendie et explosions
			Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
143 *	Prudential Assurance C° Ltd (The).	Londres	Alger	Algérie	Incendie.
			Paris	France	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Accidents ou risques matériels
144 *	Queensland Insurance Cy Ltd	Sydney	Paris	France	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.

NUMEROS d'ordre	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
145 *	Railways Passengers Assurance C° Ltd.	Londres	Marseille	France	Tous risques.
			Paris (2 agences)	France	Transports, vol, accidents.
146 *	Royal Scottish Insurance C° Ltd (The).	Glasgow	Paris	France et Algérie	Incendie.
147 *	Real Mutua di Assicurazioni (Societa).	Turin	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
148 *	Reliance Marine Insurance C° Ltd (The).	Liverpool	Paris	France et Algérie	Toutes branches.
			Bordeaux	Bordeaux	Incendie.
			Marseille	France	Incendie.
			Marseille	Marseille	Maritimes et transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Le Havre	Le Havre	Incendie.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Roubaix	Région de Lille, Roubaix, Tourcoing.	Transports.
			Roubaix	Département du Nord	Incendie.
			Oran	Département d'Oran	Maritimes.
			Paris	France	Transports.
			Alger	Algérie	Maritimes, transports, incendie.
149 *	Riunite di Assicurazioni Metropole Mondo-Paterna.	Turin	Paris	France et Algérie	Incendie.
150 *	Riunione adriatica di sicurta...	Trieste (Italie)	Paris	France	Incendie, maritimes, transports
			Marseille	France et Algérie	Transports.
			Lyon	France et Algérie	Transports.
			Alger (2 agences)	Algérie	Transports.
			Oran	Algérie	Transports.
			Bordeaux	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	France et Algérie	Transports.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Alger	Algérie	Incendie.
151 *	Rotterdam N. V. Verzekering Maatschappij (1916).	Rotterdam	Paris	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Alger	Algérie	Maritimes.
			Oran	Oranie	Maritimes.
152 *	Royal Exchange Assurance (The)	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Le Havre	Le Havre	Incendie.
			Bordeaux	Bordeaux	Incendie et maritimes.
			Roubaix	Départements du Nord et limitrophes.	Incendie.
			Lyon	Rhône	Incendie.
			Reims	Marne, Aisne, Oise, Ardennes, Meuse et Meurthe-et-Moselle.	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
			Oran	Département d'Oran	Incendie.
			Bône	Département de Constantine	Incendie.
			Lille	Lille	Maritimes et transports.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Strasbourg	France	Transports.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
153 *	Royal Insurance Cº (The)	Liverpool	Paris	France et Algérie	Maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
			Alger	Algérie	Transports.
			Lyon	France	Incendie.
			Lille	France	Incendie.
			Belfort	France	Incendie.
			Epinal	France	Incendie.
			Mulhouse	France	Incendie.
			Oran	Algérie	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
			Le Havre	France	Incendie.
			Angers	France	Incendie.
			Perpignan	France	Incendie.
			Bordeaux	France et colonies d'Afrique (Algérie exceptée)	Incendie.
			Marseille	France	Incendie.
			Dunkerque	France	Incendie
154 *	Royal Scottish Insurance Cy Ltd (The).	Glasgow	Paris	France et Algérie	Incendie.
155 *	Saint-Paul Fire and Marine Insurance Cº (The).	Saint-Paul (E U A.)	Paris	France	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
156	Salamandra (Reinsurance Company).	Copenhague	Le Havre	Le Havre	Maritimes.
157	Scottish Insurance Corporation Ltd (The).	Edimbourg	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Oran Alger et Constantine	Algérie	Incendie.
158 *	Scottish Union and National Insurance Company.	Edimbourg	Alger	France et Algérie	Incendie et accidents d'automobiles.
			Paris	France et Algérie	Incendie et accidents d'automobiles.
159 *	Sea Insurance Cº Ltd (The)	Liverpool	Le Havre	France et Algérie	Maritimes, incendie.
			Marseille	Marseille	Transports et accidents.
			Bordeaux	Gironde	Maritimes, fluviaux et terrestres
			Nantes	Nantes	Maritimes
			Lille	France	Incendie, accidents et transports
			Roubaix	Lille, Roubaix et Tourcoing	Transports.
			Paris	France et Algérie	Transports
			Paris	France et Algérie	Incendie et explosion.
160	Security Transport (The)	Florence	Oran	Départements d'Oran et d'Alger.	Maritimes.
161 *	Societa Navale e d'Assicurazioni.	Gênes	Paris	France et Algérie	Maritimes et transports de toute nature.
			Marseille	Sud-Est de la France	Maritimes.
162	Solvay et Cº	Ixelles-Bruxelles (Belgique)	Dombasle sur Meurthe (Meurthe-et-Moselle).	France	Assurances vie (pour ses ouvriers).
163 *	Standard Verzekering Maatschappij.	Amsterdam	Paris	France	Transports, accidents, incendie.
			Marseille	France et Algérie	Transports.
163 *bis*.	Sudeten Deutsche Union (voir Union).				

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
164 *	Suisse (La)	Zurich	Nice	Département des Alpes Maritimes	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Dunkerque	Arrondissement de Dunkerque	Transports.
			Calais	Pas-de-Calais	Transports, incendie, accidents, responsabilité civile, bris de glaces, effraction et vol.
			Roubaix	Roubaix, Tourcoing, Lille	Transports.
			Epinal	Vosges	Transports.
			Paris	France	Transports.
			Bordeaux (2 agences)	Département de la Gironde	Transports.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Lyon	Rhône, Savoie, Haute-Savoie (1)	Transports.
			Alger	Département d'Alger	1° Transports; 2° incendie, dégâts des eaux, bris de glaces
			Oran	Département d'Oran	Maritimes.
			Amiens	Département de la Somme	Transports.
			Valenciennes	Valenciennes	Transports.
			Limoges	Département de la Haute-Vienne	Transports.
			Grenoble	Grenoble	Transports.
			Rouen	Rouen	Transports.
			Grasse (2 agences)	Alpes-Maritimes	Transports.
			Cognac	Arrondissement de Cognac	Transports.
			Nancy	Meurthe-et-Moselle, Vosges, territoire de Belfort	Transports, incendie, accidents, vol
			Le Puy	Haute-Loire	Transports
			Paris	France	Incendie, vol, dégâts des eaux et bris de glaces.
			Strasbourg (2 agences)	Haut-Rhin et Bas-Rhin	Transports.
			Mulhouse	Haut-Rhin et Bas-Rhin	Transports.
			Cannes	Département des Alpes Maritimes	Transports.
			Prades	Aude et Pyrénées-Orientales	Transports.
			Sète	Hérault et Aude	Transports.
			Rennes	Région Ouest de la France	Transports maritimes, fluviaux et terrestres.
164 *bis*.	Suisse (C° d'assurances nationale) (voir Nationale suisse).				
165 *	Suisse d'assurances générales sur la vie humaine (Société).	Zurich	Paris	France	Vie.
166 *	Sun Insurance Office Ltd	Londres	Alger	Algérie	Incendie.
			Paris	France	Incendie.
			Cognac	Cognac	Incendie.
			Bordeaux	Bordeaux	Incendie.
167 *	Thames and Mersey Marine Insurance C° Ltd (The).	Liverpool	Alger	Algérie	Incendie, transports en général
			Paris	France et Algérie	Transports en général.
			Dunkerque	France	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Sète	France	Transports.
			Roubaix	France	Transports.
168	Tokyo Fire Insurance C° Ltd	Tokio	Paris	France et Algérie	Transports.
169 *	Tranquilidade	Porto	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.

(1) Isère, Loire, Loire (Haute-), Saône-et-Loire, Ain, Aube, Jura, Puy-de-Dôme.

(1) Isère, Loire, Loire (Haute-), Saône-et-Loire, Ain, Aube, Jura, Puy-de-Dôme.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
170 *	Transafrique	Casablanca	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux, aériens.
			Alger	Algérie	Transports.
171 *	Trieste et Venise (Assurances générales de).	Trieste	Paris	France et Algérie	Vie.
172 *	Turica	Zurich	Paris	France	Transports maritimes, terrestres, fluviaux, aériens.
173 *	Turin (La)	Turin	Paris	France et Algérie	Transports, incendie, grêle, accidents, responsabilité civile.
174	Ulster Marine Insurance Cº Ltd (The).	Belfast (Irlande)	Paris	France	Maritimes.
175	Union (L')	Prague	Lyon	France et Algérie	Incendie.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
			Bordeaux	Gironde	Transports.
176 *	Union Assurance Society Ltd (The).	Londres	Paris	France	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
177	Union des Propriétaires belges..	Bruxelles	Lille	Départements du Nord, Meurthe-et-Moselle et Vosges.	Incendie.
178 *	Union Insurance Society of Canton Ltd (The).	Hongkong	Paris	France	Incendie et transports.
			Roubaix	Département du Nord et limitrophes.	Incendie.
			Bône	Algérie	Incendie.
179 *	Union Marine and General Insurance Cº Limited (The).	Liverpool	Paris	France	Maritimes, fluviaux, terrestres et aériens.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Sud-Est de la France	Maritimes.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Sète	France	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
180 *	Union et le Phénix Espagnol (La)	Madrid	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, vol, transports automobiles.
			Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Sète	France	Transports.
			Brest	France	Transports.
			Rouen	France	Transports.
			Bordeaux	France	Transports.
			Marseille	France	Transports.
			Alger	Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents, vol, transports automobiles.
181	Union suisse (Compagnie générale d'assurances).	Genève	Lyon	France et Algérie	Bris de glaces, dégâts des eaux, vol.
182 *	Unione subalpina di assicurazioni	Turin	Paris	France et Algérie	Incendie et vol.
183	United British Insurance Cº Ltd (The).	Londres	Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Roubaix	France	Maritimes.
184	Utrecht	Utrecht (Hollande)	Paris	France	Vie et rentes viagères.
185 *	Verzekeringsbank Holland s c h e Lloyd.	Amsterdam	Le Havre	France et Algérie	Maritimes, terrestres, fluviaux.
186 *	Vita, compagnie d'assurances sur la vie.	Zurich	Paris	France et Algérie	Vie.
			Alger	Algérie	Vie.

NUMEROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
187 *	Vittoria (Compagnia di Assicurazioni generali).	Milan	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, vols, transports maritimes.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents, vols, transports.
			Oran	Algérie	Incendie, accidents, vols, transports maritimes.
188 *	West of Scotland Insurance Office Ltd (The).	Glasgow (Ecosse)	Constantine	Constantine	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
			Le Havre	Le Havre	Incendie.
			Oran	Algérie	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
188 *bis*.	Winterthür (La)	(Voir Assurance contre les accidents.)	*	*	*
189 *	Winterthür, société d'assurances sur la vie.	Winterthür (Suisse)	Paris	France et Algérie	Assurances sur la vie.
190 *	White Cross Insurance Cy Ltd	Londres	Paris	France	Assurances et réassurances incendie.
191 *	World Auxiliary Insurance Corporation Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
			Paris	France	Incendie.
			Paris	France	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
192 *	World Marine and General Insurance Cº Ltd (The).	Londres	Paris	France	Assurances de toute nature (vie excepté).
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Sète	France	Maritimes.
			Alger	Afrique du Nord	Maritimes.
193	Württembergische Feuer Versicherungs Aktiengesellschaft.	Stuttgart (Allemagne)	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Paris	France	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
194 *	Yorkshire Insurance Company Ltd (The)	York	Paris (2 agences)	1º France et Algérie	1º Mortalité des animaux.
				2º France	2º Incendie accidents, vol bris de glaces, dégâts des eaux.
				3º France	3º Assurances automobiles comprenant accidents corporels et matériels causés aux tiers, les accidents survenus aux voitures elles-mêmes, le vol, le transport et l'incendie desdites voitures.
			Paris	France et Algérie	Transports maritimes, fluviaux et terrestres.
			Le Havre	Le Havre	Transports.
			Bordeaux (2 agences)	France	1º Incendie; 2º Transports.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents du travail et droit commun, vol, bris des glaces, dégâts des eaux, mortalité des chevaux et des bovins.
			Marseille	Marseille	Transports maritimes.
195 *	Zurich	Zurich	Paris	France	Accidents, responsabilité civile et vol.
			Alger	Algérie	Accidents et responsabilité civile.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.